

A.M.I.E.

Association Motivation
Insertion Emploi

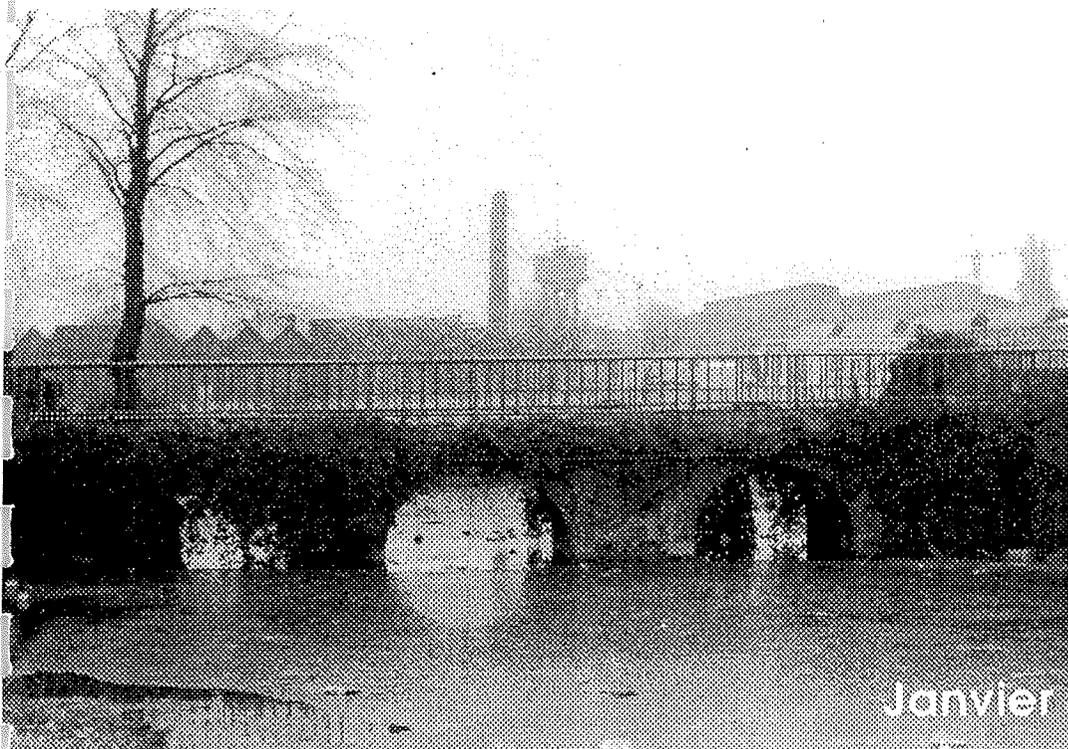
CHANTIER

NATURE

Emploi & Environnement

VILLE de PÉRENCHIES

Les étangs Agache

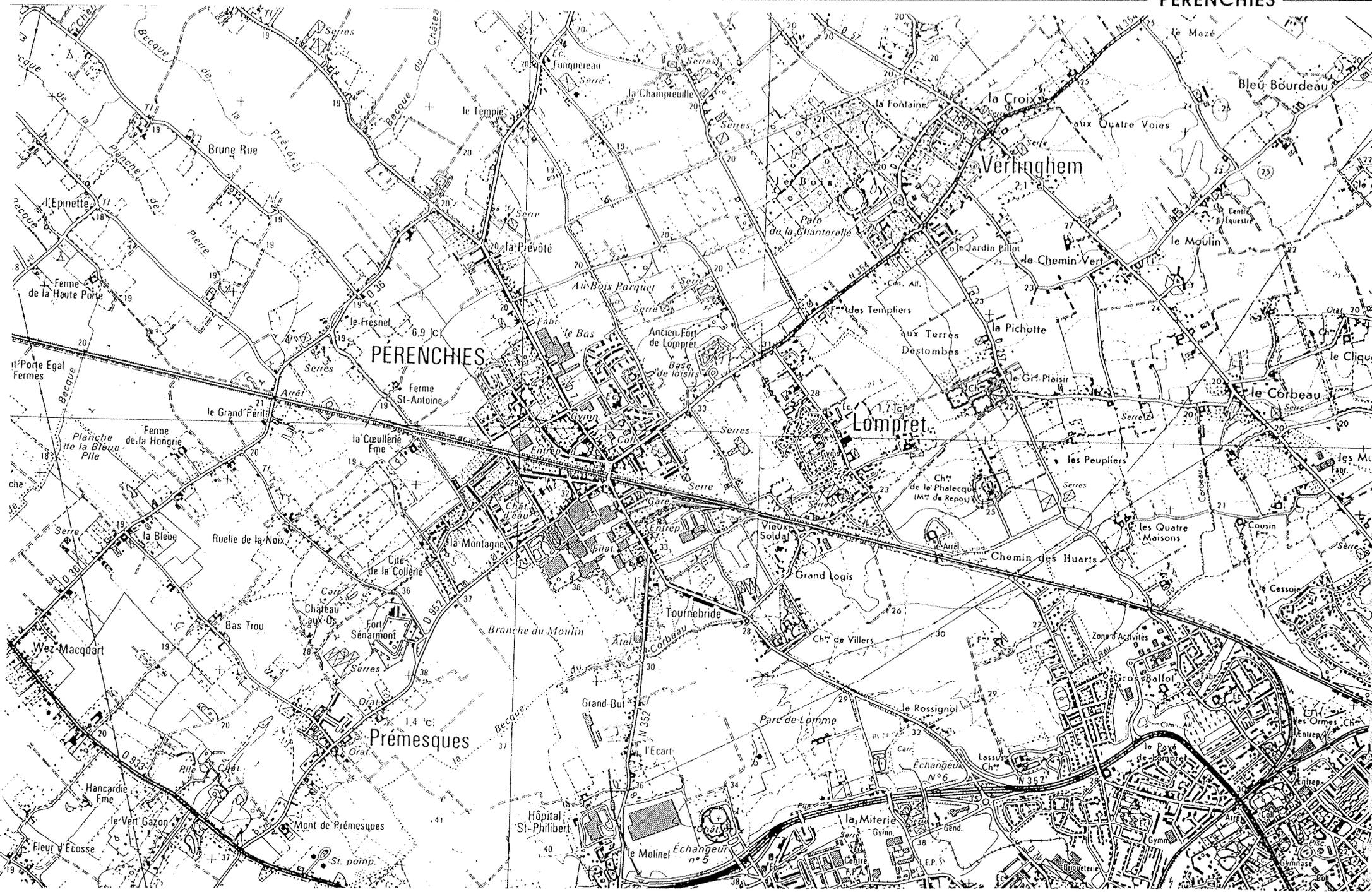


Les abords de la voie ferrée





PRÉSENTATION



DÉFINITION DE LA MISSION

L'objectif de la présente étude est de définir des principes d'aménagement des étangs Agache et des abords des voies ferrées.

Dans un premier temps, il s'agit de faire la synthèse des connaissances de ces sites (histoire, usages...), d'analyser leur état général (végétation, berges...), de définir les besoins, d'intégrer les projets futurs (urbanisation...) et de mettre en évidence tous leurs atouts et leurs potentialités de ces sites.

À partir de ces données sont élaborées diverses hypothèses d'aménagement. Un travail en relation étroite avec le comité de pilotage permettra de concevoir un projet cohérent et adapté aux différents usages.

L'étude des étangs Agache intégrera une ouverture du site à un public plus large dans le souci du respect des écosystèmes et des activités en place. De plus, la présence de parcelles mitoyennes ou proches qui accueilleront des habitations ou des activités légères, élargit le périmètre de réflexion au delà des limites du site des étangs Agache.

UNE ACTION D'INSERTION

La mission intègre l'élaboration de solutions techniques adaptées. Toutefois, lors de l'ouverture du chantier, la mise en évidence de particularités entraînera certainement des modifications.

L'estimation des travaux permettra la définition de l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des aménagements et surtout des moyens humains à mettre en œuvre.

UNE ACTION CONCERTÉE

Des réunions avec l'ensemble des personnes concernées seront indispensables pour appréhender les données nécessaires à la connaissance des sites et à leur aménagement futur. Le comité de pilotage regroupera :

- les représentants de la commune (pour les deux sites),
- les représentants de l'association A.M.I.E. (pour les deux sites),
- l'association des pêcheurs (pour les étangs),
- l'association "Si Pérenchies m'était conté" (pour les étangs).



PROJET EMPLOI - ENVIRONNEMENT - INSERTION

La ville de Pérenchies a choisi comme opérateur l'Association Motivation Insertion Emploi pour mettre en place le projet Emploi - Environnement - Insertion.

Ce projet va permettre de sensibiliser les élus et la population aux problèmes de l'environnement et sous-tend la création d'emplois dans les métiers de l'environnement et la bureautique avec des parcours de formations qualifiantes.

PHASAGE

La phase 1 sera la remise en état du patrimoine, la requalification des zones vertes sur le site de Pérenchies. Deux de ces sites font l'objet de cette étude :

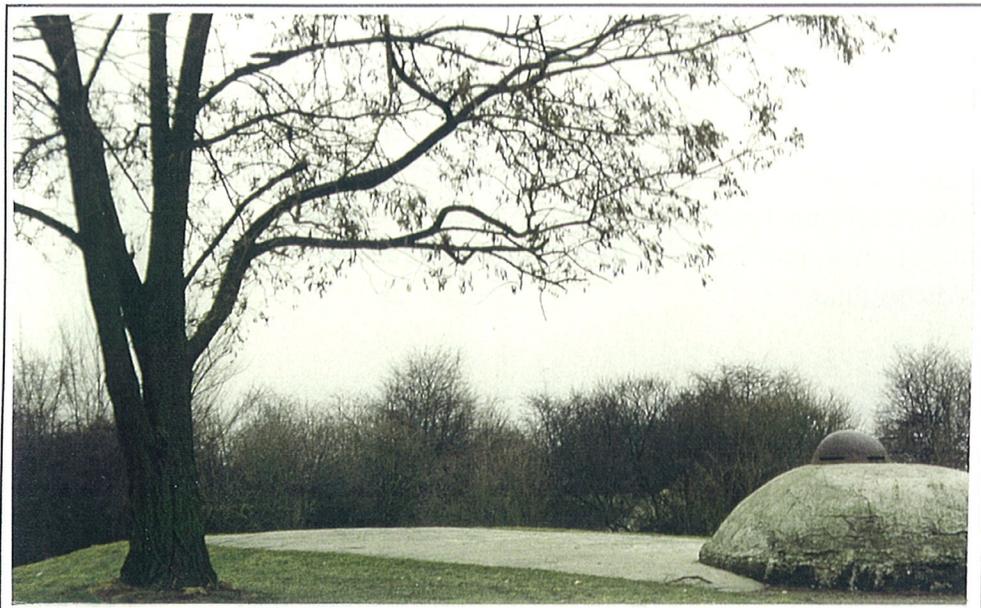
- réhabilitation et réaménagement du site paysager des étangs Agache
- nettoyage et aménagement des abords internes et externes en friche de la voie S.N.C.F.

La phase 2 serait la une création d'une régie rurale à l'échelle intercommunale.

IMPACT ÉCONOMIQUE

La mise en place de ce projet va permettre la création de 15 postes, avec pour tous les bénéficiaires des formations spécifiques complémentaires devant aboutir à la pérennité de ces emplois d'ici l'an 2000.

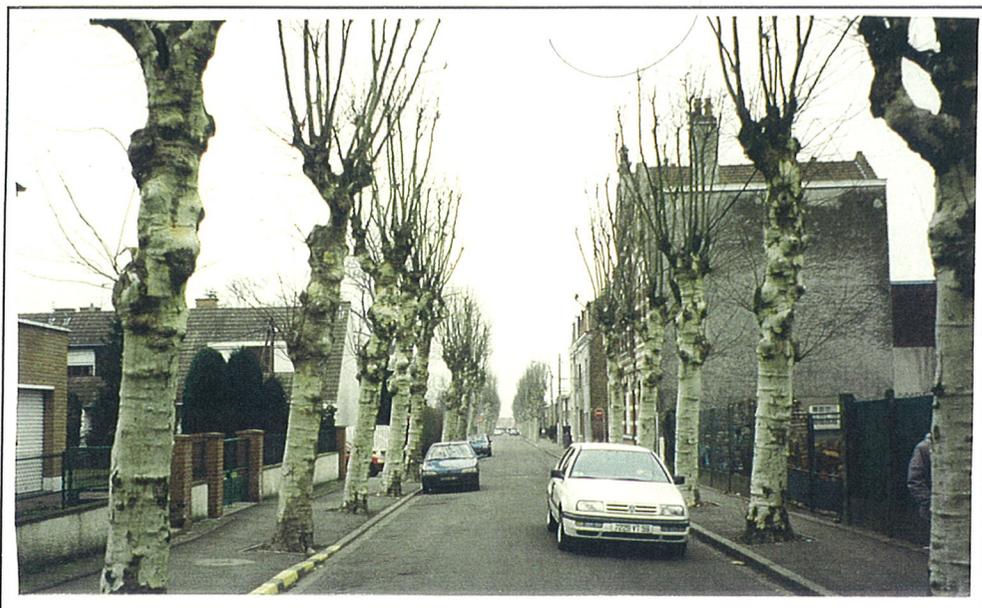
PROJET INSERTION



Le fort de Lompret



Jardins potagers face à la gare



Rue Philippe de Girard



Jardin public

DES ESPACES VERTS BIEN RÉPARTIS

L'aménagement des étangs Agache et celui des abords des voies ferrées sont deux points d'action en faveur de l'environnement parmi plusieurs autres sites.

Le jardin public en centre-ville et l'ancien Fort de Lompret méritent d'être revitalisés.

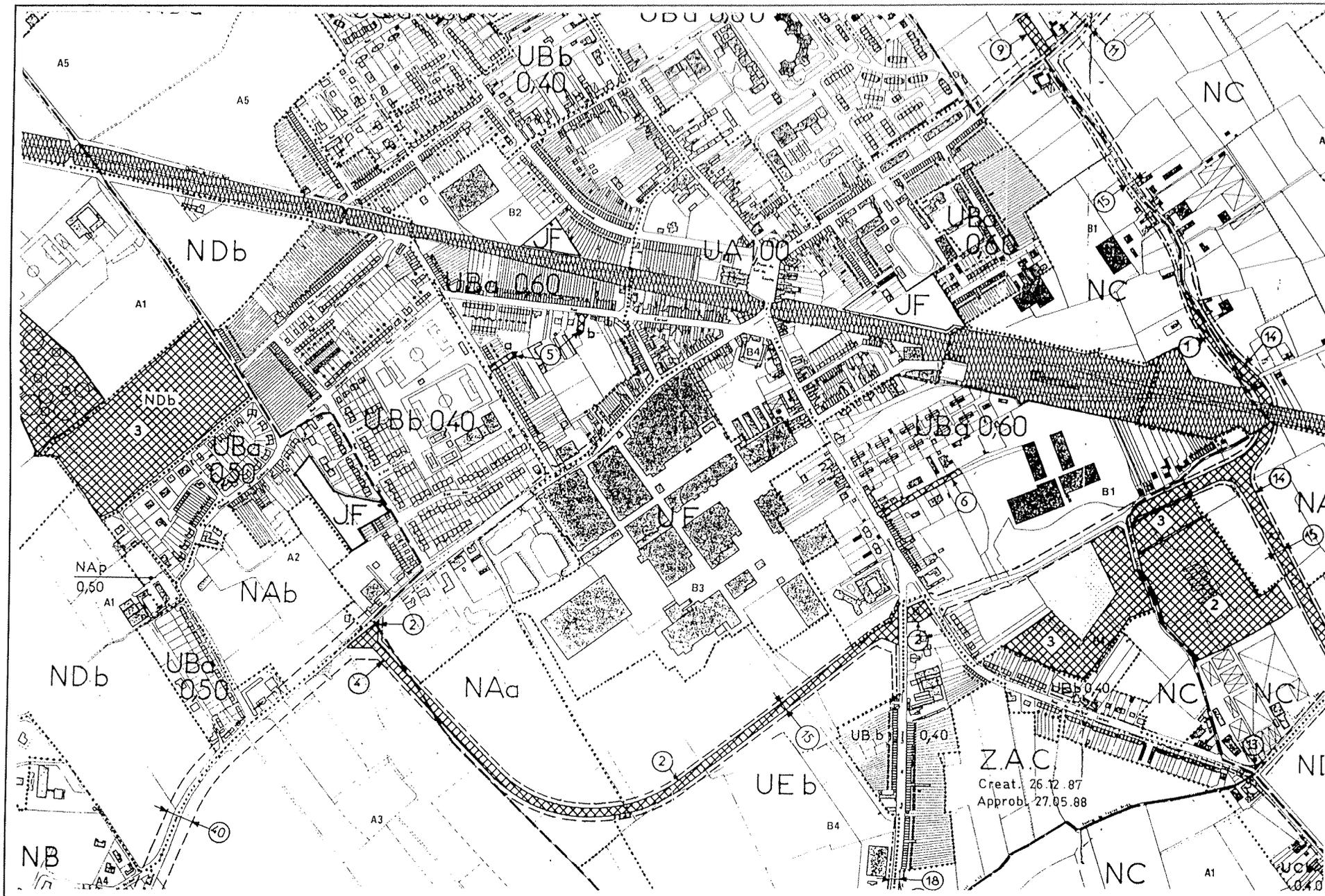
Des jardins familiaux bien entretenus sont implantés à proximité des voies ferrées face à la passerelle de la gare.

Sans être des espaces verts au sens propre du terme, les terrains de sport peuvent être intégrés à des notions de coulées vertes.

UNE VISION GLOBALE

Bien que l'étude soit limitée à deux sites bien définis, une vision d'ensemble permettra de concevoir les aménagements en fonction de leurs relations avec les autres espaces verts.

Un des atouts majeurs de la commune de Pérenchies réside dans la présence de nombreuses potentialités pour envisager la constitution d'une trame verte à travers la ville.



Extrait du POS

LIMITE de ZONAGE	ZONE de PRESCRIPTIONS SPECIALES :		UA: Zone urbaine affectée essentiellement à l'habitat et aux services ayant un caractère central
LIMITE DE COMMUNE	-----	voirie		UB: Zone urbaine de densité élevée affectée à l'habitat, aux services ainsi qu'aux activités sans nuisance
LIMITE de la COMMUNAUTE	aéroport zone A et B		UC: Zone urbaine de densité moyenne affectée essentiellement à l'habitat
RESERVES :		aéroport zone C		UD: Zone urbaine de faible densité affectée exclusivement à l'habitat
infrastructures		MARGE de REcul	-----	UE: Zone d'activités organisées ou à organiser
superstructures		MODIFICATION de VOIRIE	-----	UF: Zones d'activités à maintenir qui à la date de publication du P.O.S. est occupée en tout ou en partie par des activités et dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée
DISCIPLINE ARCHITECTURALE		ESPACES BOISES :		UG: Zones d'activités existantes bénéficiant d'une situation privilégiée compte tenu des dessertes et de la proximité du centre ville et où il convient de favoriser la diversification des types d'activités en particulier par l'implantation de bureaux et commerces.
EMPRISE FERROVIAIRE		classés à conserver		UH: Zone particulière constituée par la citadelle de Lille
COULOIR HAUTE TENSION		classés à créer		UI: Ancienne zone de servitudes des fortifications de Lille
CONDUITE D'EAU FUTURE		secteur de parc		UU: Zone d'équipements universitaires et d'activités scientifiques
PRESCRIPTIONS SPECIALES		protection de jardins familiaux		UV: Zone d'aéroport ou d'aérodrome
architecturales		protection de terrains cultivés en zone urbaine		UZ: Zone d'habitat collectif (ZUP déclarées achevées)
zone de protection liée à la présence d'installations classées				NA: Zone naturelle non équipée ou insuffisamment équipée réservée à l'extension future de l'agglomération
				NB: Zone naturelle où des constructions dispersées peuvent être dans certains cas autorisées
				NC: Zone à vocation agricole protégée
				ND: Zone naturelle de protection de l'agriculture et de sauvegarde des sites et paysages

Légende du POS

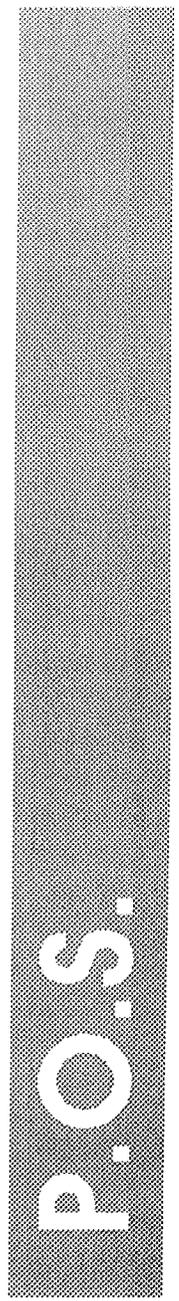
UN ESPACE CLASSÉ :
LES VOIES FERRÉES

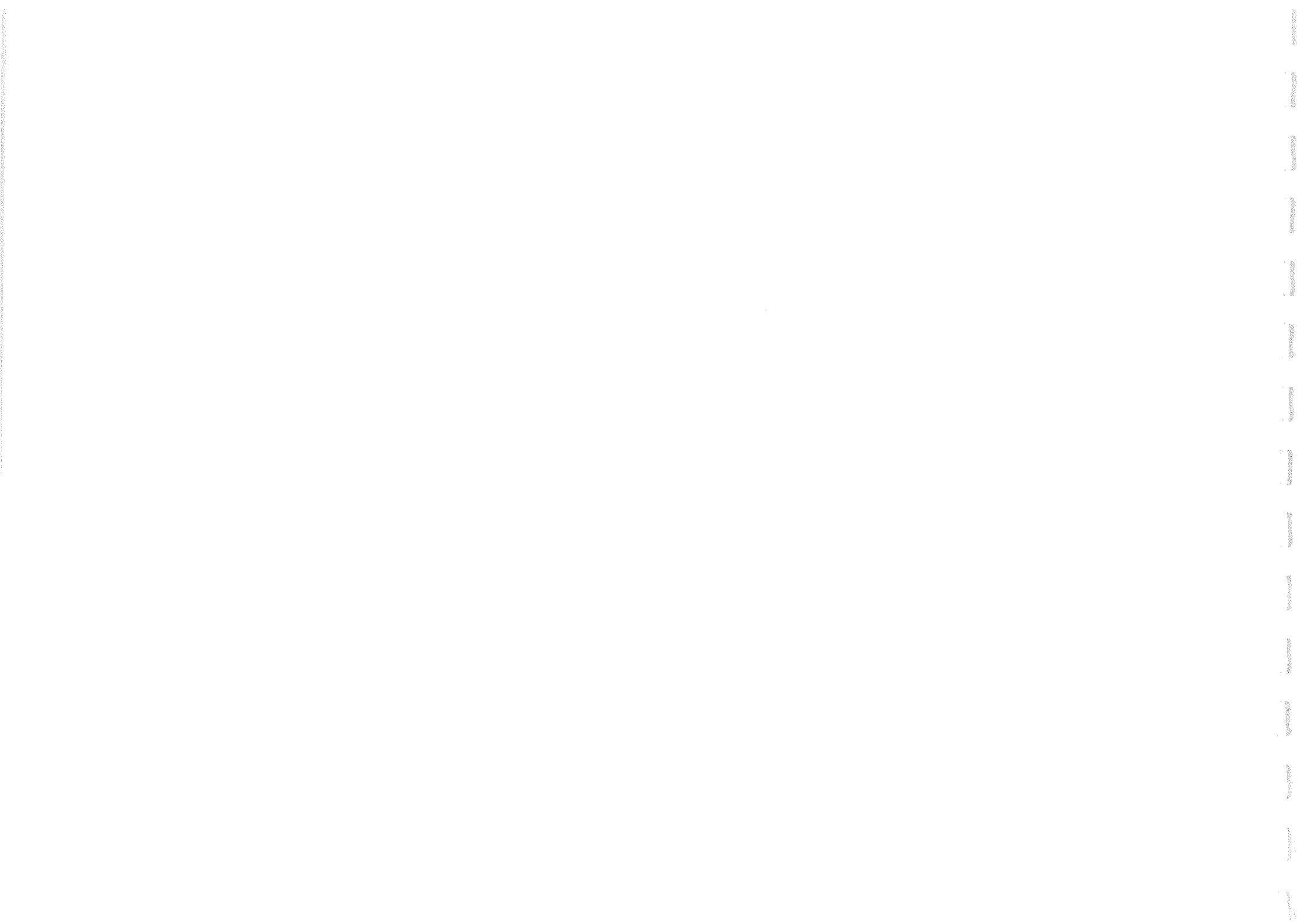
L'emprise des voies ferrées et des talus est classée au P.O.S. sous l'intitulé "Emprise ferroviaire". Toutes les interventions dans ce périmètre sont sujettes aux directives de la S.N.C.F.

UN ESPACE NON PROTÉGÉ :
LES ÉTANGS AGACHE

Les étangs Agache sont intégrés à un périmètre classé UB : zone urbaine de densité élevée affectée à l'habitat, aux services ainsi qu'aux activités sans nuisance. Par conséquent, en terme simples, la construction des trois îles pour réaliser une "petite Venise" est parfaitement envisageable.

La préservation du caractère champêtre du site et de sa vocation ludique dépend entièrement de la volonté du propriétaire des terrains. Le renforcement de l'attractivité du site par des aménagements paysagers représente actuellement le seul moyen d'assurer la préservation de ce lieu si riche et emprunt d'histoire.



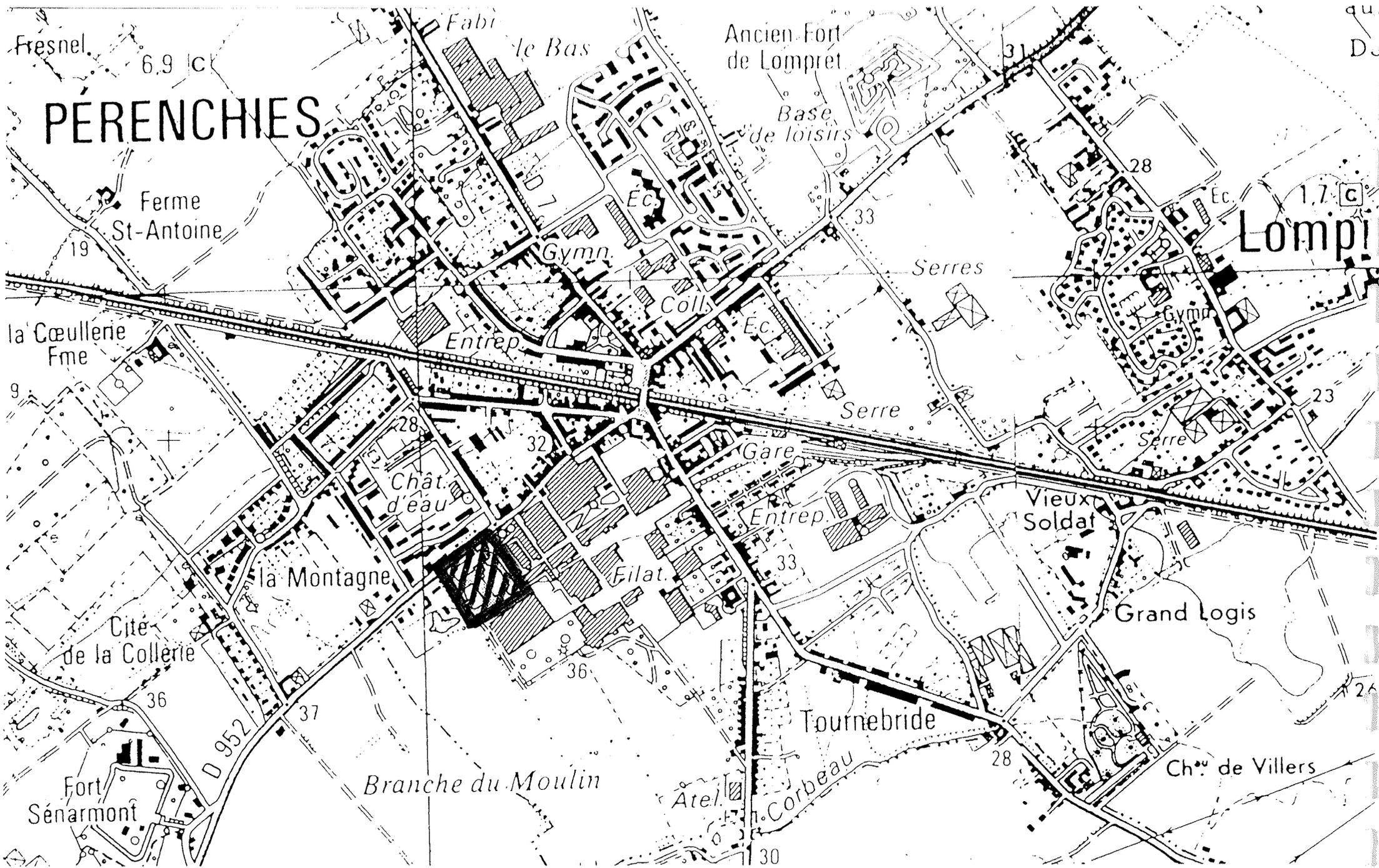




**ÉTANGS
AGACHE**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

SITUATION



PERENCHIES

Lompi

UNE EMPREINTE INDUSTRIELLE

Les étangs Agache se situent au sud de la ville et sont contigus à des espaces agricoles et industriels.

Ils sont mitoyens avec une filature aujourd'hui en grande partie démolie. Le secteur conserve sa vocation industrielle avec la création de la Zone de l'Horloge.

SITUATION



DESCRIPTION



Côté anciennes usines

1 - CÔTÉ USINES AGACHE

Les usines Agache bordaient jadis le site du château. De cette ancienne filature de lin, il ne reste que quelques bâtiments au delà de l'avenue de la zone de l'Horloge. Les bâtiments mitoyens de étangs ont été rasés au début des années 1990. Le terrain a été remblayé avec de la terre végétale et engazonné.

2 - CÔTÉ USINE JAFFA

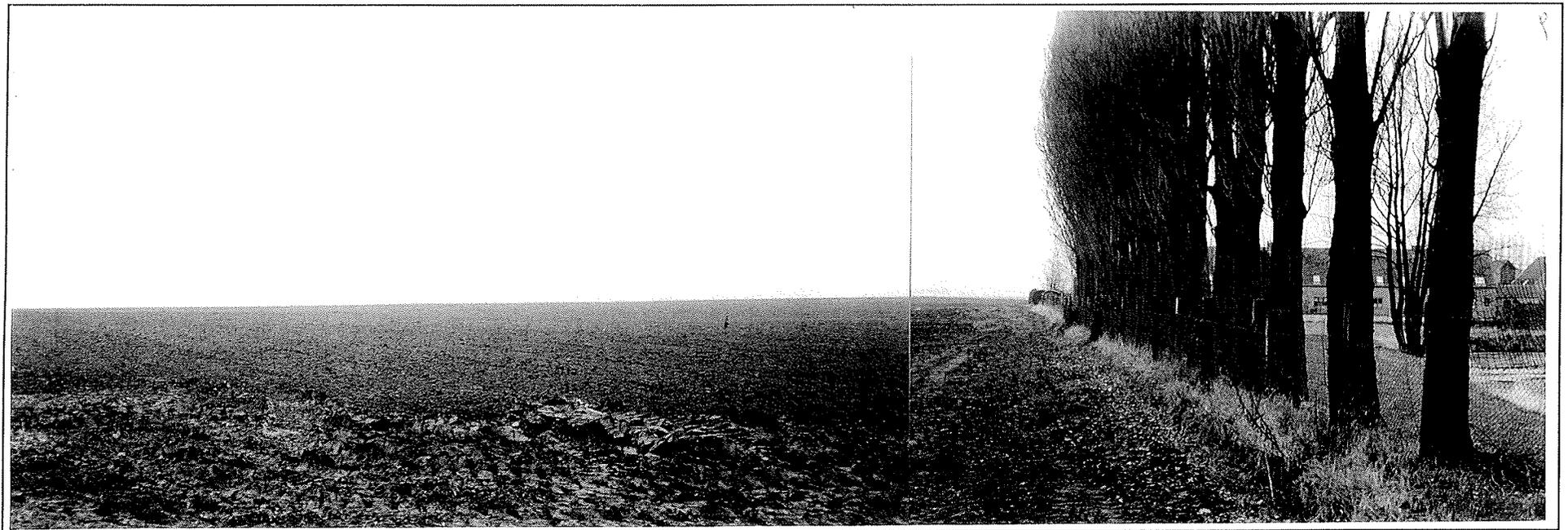
Entre les étangs et les terrains de l'usine existe une large bande de terre plantée de beaux arbres. La majorité des arbres étant de grande taille et au tronc dénudé, la perception du bâtiment en arrière plan est particulièrement forte, surtout l'hiver.



Côté entreprise Jaffa.



Entre l'étang et l'entreprise Jaffa.



Au delà du chemin agricole



Côté chemin agricole.

3 - CHEMIN AGRICOLE

Le chemin agricole (parcelle n°49) qui borde les étangs, permet d'accéder à des garages et à une habitation. Il continue ensuite entre l'usine Jaffa et les champs.

4 - CÔTÉ RUE AGACHE

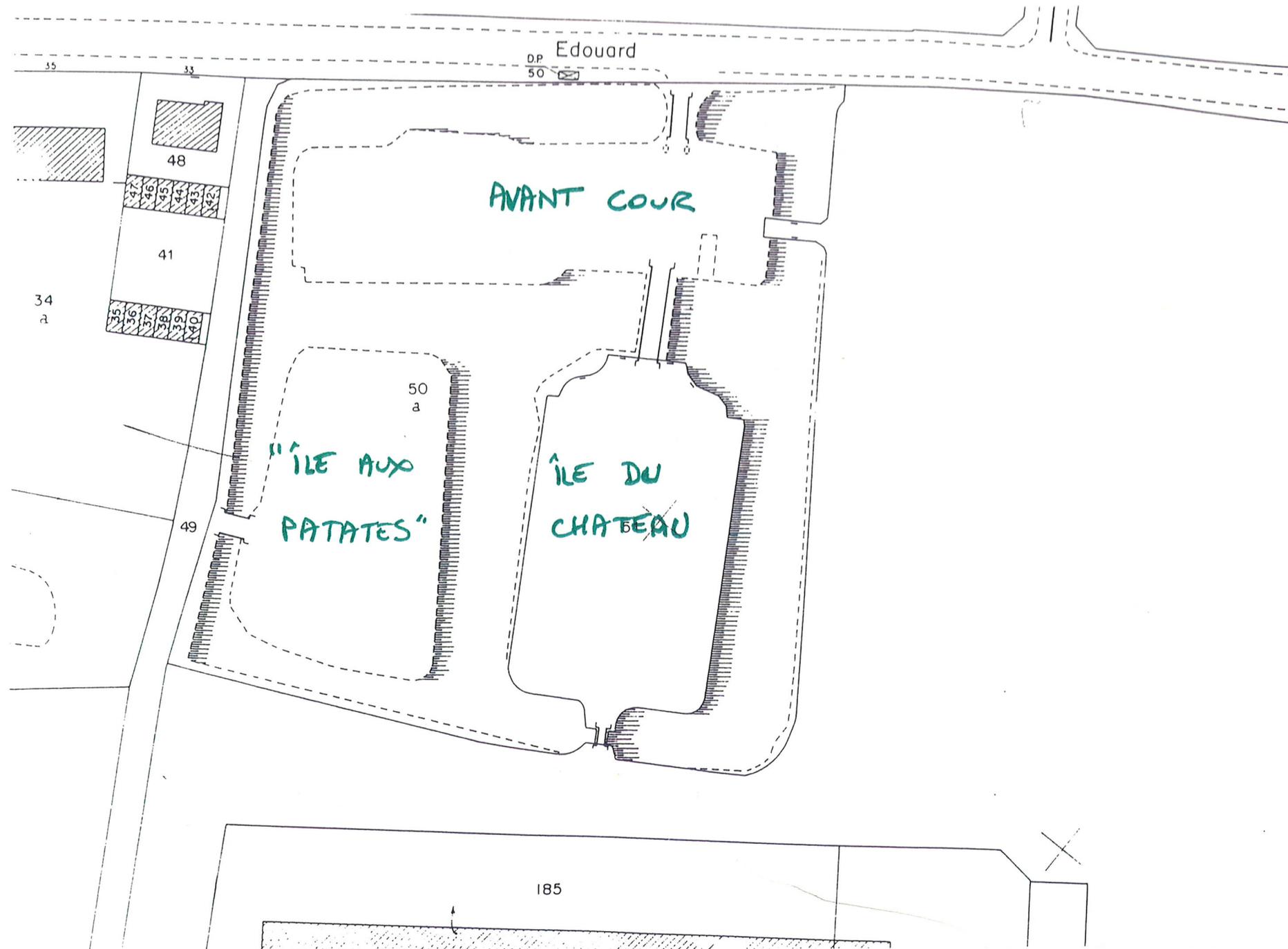
Un abribus est implanté sur le trottoir le long de la rue Agache. De l'autre côté, la rue est bordée par les arrières de jardins de maisons individuelles.



Vue vers la rue Agache.



Abri bus rue Agache.





À gauche : l'avant cour.

À droite : l'île au château.



L'île aux patates.

On distingue nettement trois îles : celle jadis occupée par le château, l'avant cour et "l'île aux patates".

L'ÎLE DU CHÂTEAU

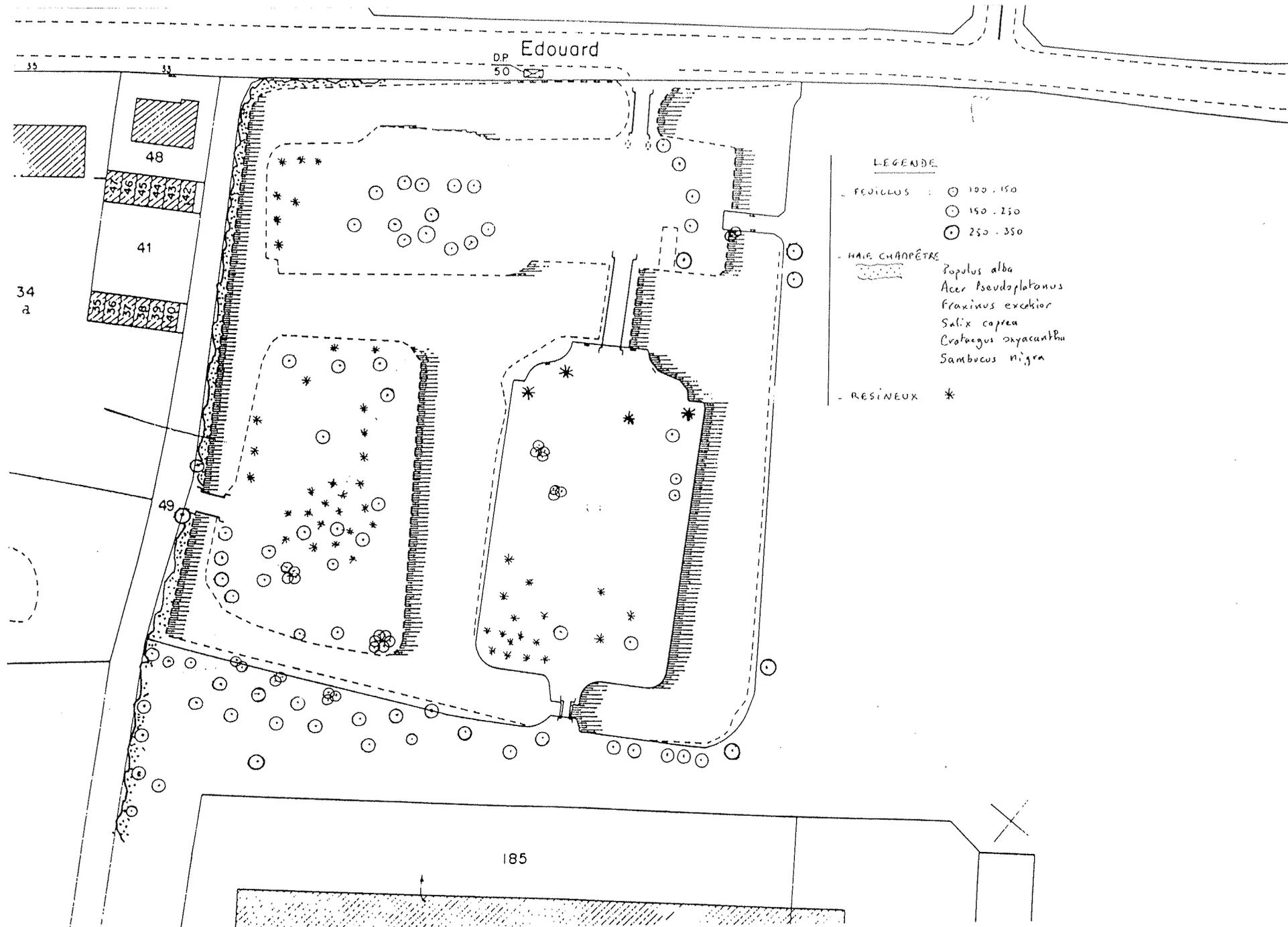
Elle est le centre de la composition. Ses berges sont maintenues par des murs de briques assez hauts. Il ne reste aucune trace de l'ancien château.

L'ÎLE "AVANT COUR"

Elle était occupée par deux bâtiments disposés de part et d'autre du chemin d'entrée. En allant vers le château, le bâtiment de gauche servait au logement du personnel et permettait l'accès à l'usine par un petit pont. La bâtisse de droite regroupait les écuries et, à l'étage, quelques logements. Il ne reste rien de ces édifices.

L'ÎLE "AUX PATATES"

Cette île était occupée par des logements ouvriers. L'appellation de "petite cour" vient de ce passé. Le nom d'île "aux patates" vient de l'utilisation que l'on en fit pendant de longues années.



UN PATRIMOINE ARBORÉ INTÉRESSANT

On observe la présence d'arbres remarquables dont la valeur historique et esthétique justifie la protection : ifs séculaires, hêtre pleureur...

DES PLANTATIONS À REPENSER

Des peupliers sont arrivés à maturité. Il faudra penser à leur renouvellement par de nouvelles plantations. Les abattages ne se feront qu'après avoir évalué les incidences sur les arbres à préserver (prise au vent...).

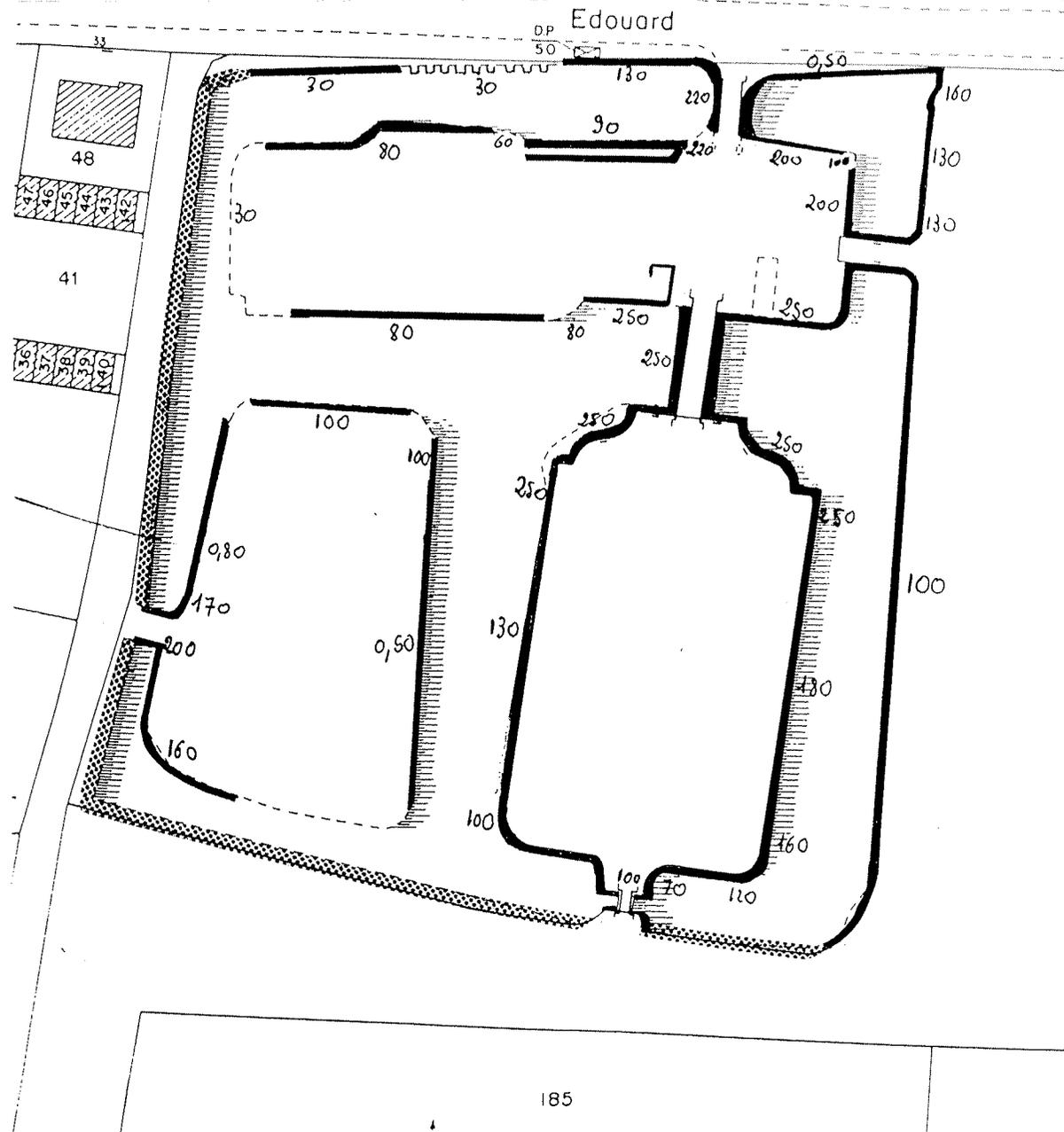
Les jeunes sapins de Noël plantés depuis peu par les pêcheurs présentent l'avantage de ne pas perdre leurs feuilles. Il nous semble important de signaler que les conifères, bien que persistants, perdent des feuilles toute l'année ce qui acidifie le sol et élimine de nombreuses autres espèces végétales spontanées.



Jeunes conifères en premier plan, magnifique hêtre pleureur derrière.



Ifs séculaires sur île du château.



-  Berges en brique.
-  palplanches.
-  effondrées
-  Berges Naturelles.



Berge effondrée.



Effondrement localisé.

DES MURS...

La majorité des berges sont en maçonnerie. À de multiples endroits on observe des dégradations : effondrements, usure des joints...

Les dégradations les plus insidieuses sont les effondrements localisés à hauteur d'eau et dissimulés par du lierre.





Berge aménagée par des pêcheurs.



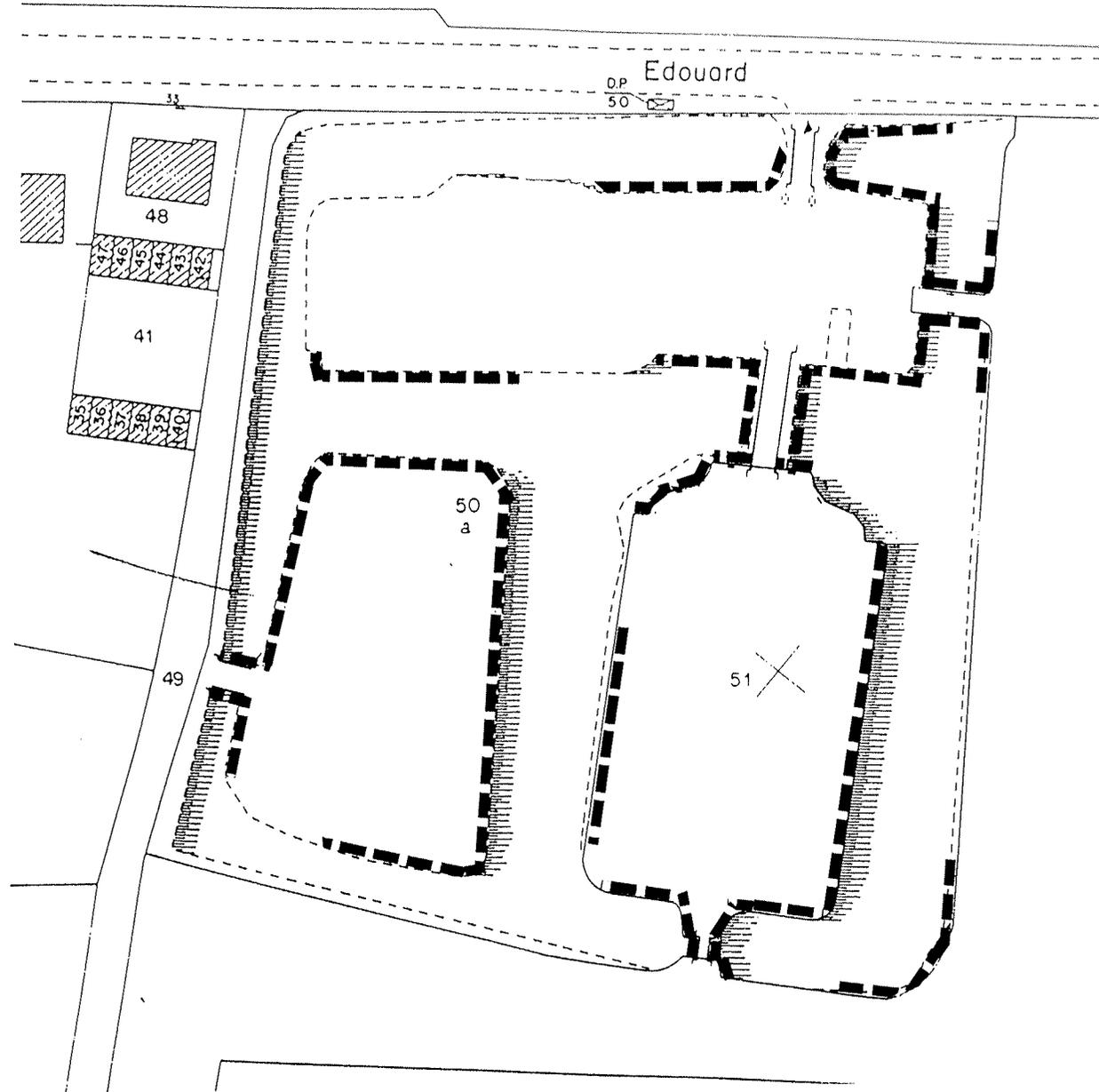
Berges en palplanches.

DES BERGES "NATURELLES"

Plusieurs berges ne sont plus consolidées par des soutènements stables. Il est probable qu'il s'agisse d'anciens murs effondrés et envahies par les herbes. Ces berges ainsi que celles en maçonnerie de faible hauteur ont été remodelées par les pêcheurs pour permettre une meilleure pratique de leur sport.

DES BERGES EN PALPLANCHES

Le long de la rue Agache, des palplanches en métal retiennent les berges. Leur utilisation est justifiée pour le maintien de la route. Cependant, si leur efficacité n'est plus à prouver, leur aspect inesthétique contraste avec un site d'une telle richesse historique et ornementale.





Que de lierre !

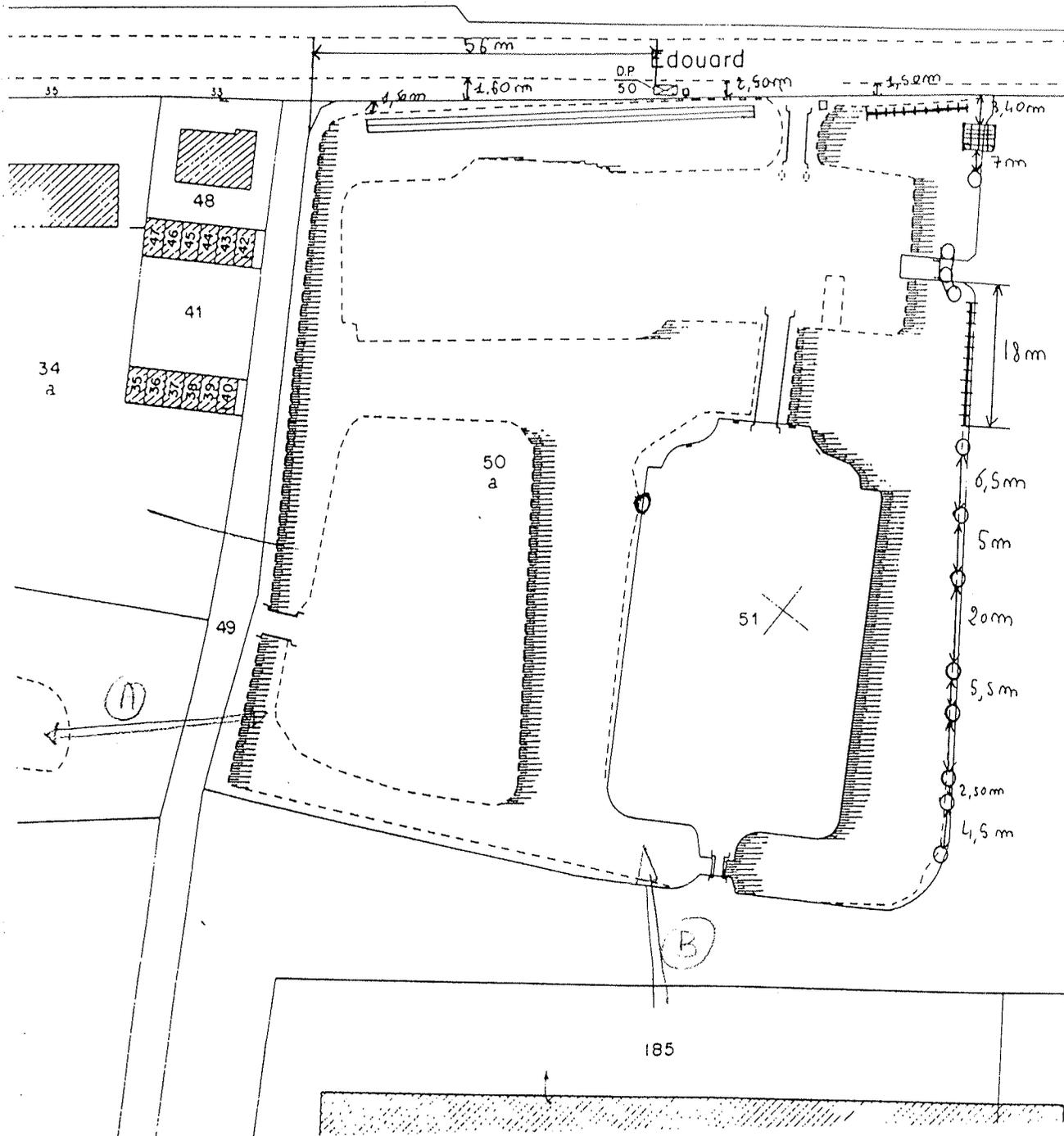


Et encore du lierre.

QUE DE LIERRE !

L'omniprésence du lierre sur les berges dissimule les murs de briques. Il est à craindre que le système d'accrochage de cette plante (le lierre possède des racines aériennes les joints des murs anciens et déjà altérés) ait sérieusement abîmé la maçonnerie et fragilisé l'ensemble.

DU LIERRE



- tuyaux
- plaque d'égout
- ≡ tuyaux PVC (∅ 10)
- ▣ kop plein (grille 45/45)
- ⊖ drains + tuyaux couple ∅ 10
- ▨ gaine.



Berges côté ancienne usine.



Trop-plein.

VESTIGES DE L'USINE : UN GRUYÈRE

L'usine a été rasée mais les caves ont été préservées. La dalle de fondation a simplement été recouverte de terre végétale et engazonnée. La présence de tuyaux en P.V.C. nous donne à penser que ces remblais sont drainés.

Vers la rue Agache, le trop-plein de l'étang est visible au niveau d'un mur refait récemment. Il semble que le surplus d'eau soit évacué dans le réseau d'assainissement.

A - RELATION AVEC L'ÉTANG MITOYEN

Le tuyau qui relié les étangs Agache à l'étang voisin aurait été bouché par le propriétaire de ce dernier.

B - EAUX DE TOITURE DE L'USINE JAFFA

Un tuyau de diamètre voisin de 1m amènerait les eaux pluviales de la toiture de l'usine mais il ne coule apparemment jamais d'eau de ce conduit. Ce mystère reste à éclaircir.



HISTOIRE



Passerelle entre l'avant cour et l'île au château.

DES VESTIGES...

Lors de la visite du site, il est aisé d'en deviner la richesse. Le dessin des douves, les berges en maçonnerie et le portail d'entrée sont autant d'éléments qui préservent la mémoire d'un château aujourd'hui disparu.



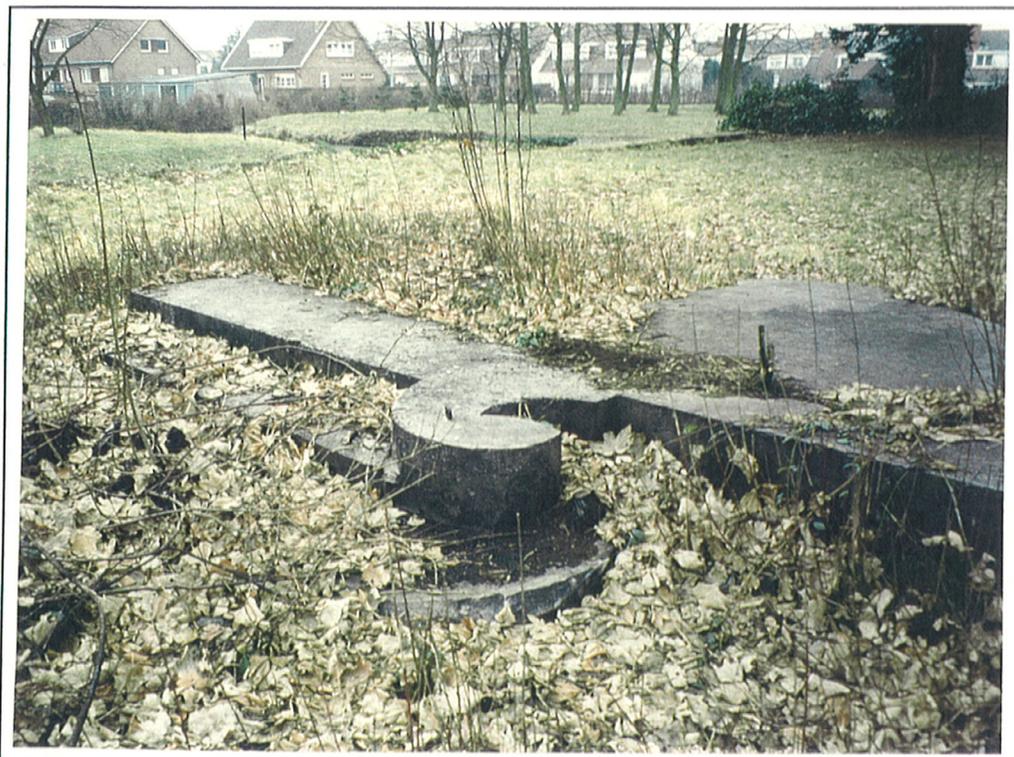
Portail d'entrée.

DES INDICES...

En s'attardant un instant et en observant entre la végétation, on peut déceler de nombreux autres vestiges. Parfois très discrets, ils participent au vaste puzzle que constituent les restes du château. Ici un emmarchement, là un élément de garde-corps...

ET DES CHOSES ÉPARSES.

Les tas de pierres en partie envahis par une végétation vigoureuse sont apparemment des vestiges de l'édifice laissés sur place.



Escalier.



Garde-corps.



Mr Jourdan, Président de l'association "Si Pérenchies m'était conté", a rassemblé de nombreux documents sur l'histoire du site. A l'intérêt de cette "mémoire", il faut ajouter la mise en évidence de potentialités pour le devenir de cet espace.

Une visite aux archives départementales nous a permis de retrouver des plans anciens riches d'enseignements.

HISTORIQUE SOMMAIRE

Le site du château était, au moyen âge, occupé par un "donjon de plaisance". Un tracé parfaitement circulaire observable sur une photo aérienne semble correspondre à l'emprise d'une motte féodale.

Le château du XVIIIème siècle a été démoli lors de bombardements pendant la première guerre mondiale. En effet, le château servait de quartier général aux allemands et les usines mitoyennes furent une cible privilégiée pour les anglais.

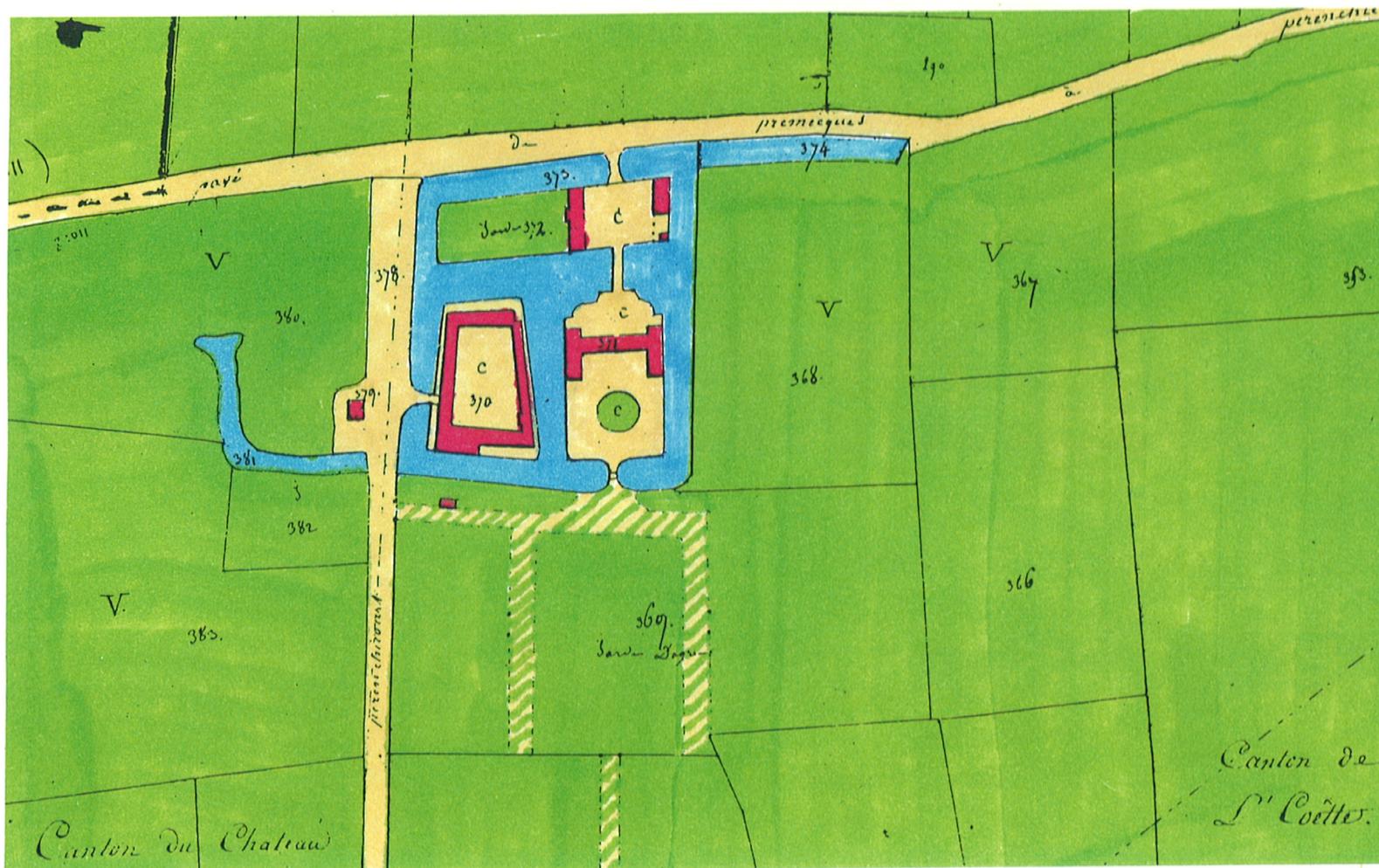
La première usine fut implantée au début du XIXème siècle par la famille Leblanc. La famille Agache aurait installé sa première fabrique en 1828 et acheté le château en 1848.

18ème SIÈCLE

A cette époque, le site du château présentait un aspect similaire à aujourd'hui avec trois îles.

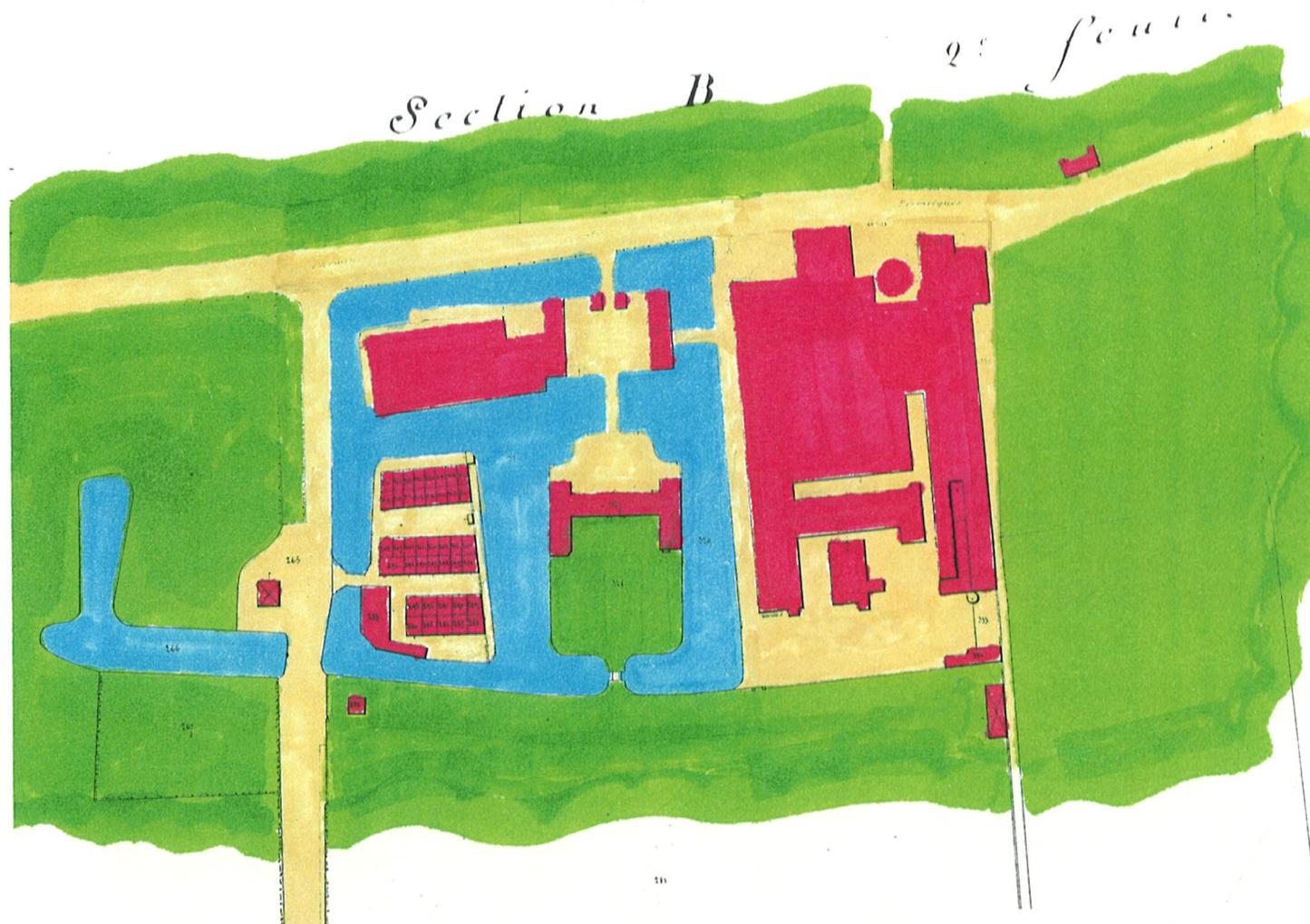
Le lien avec l'étang (n°381 sur le plan) apparaît comme évident. Le bras (n°374 sur le plan) disparaîtra avec la création des usines Agache.

L'île "aux patates" était apparemment occupée par un corps de ferme.



Extrait du plan cadastral de 1777 (Archives Départementales du Nord).

ARCHIVES

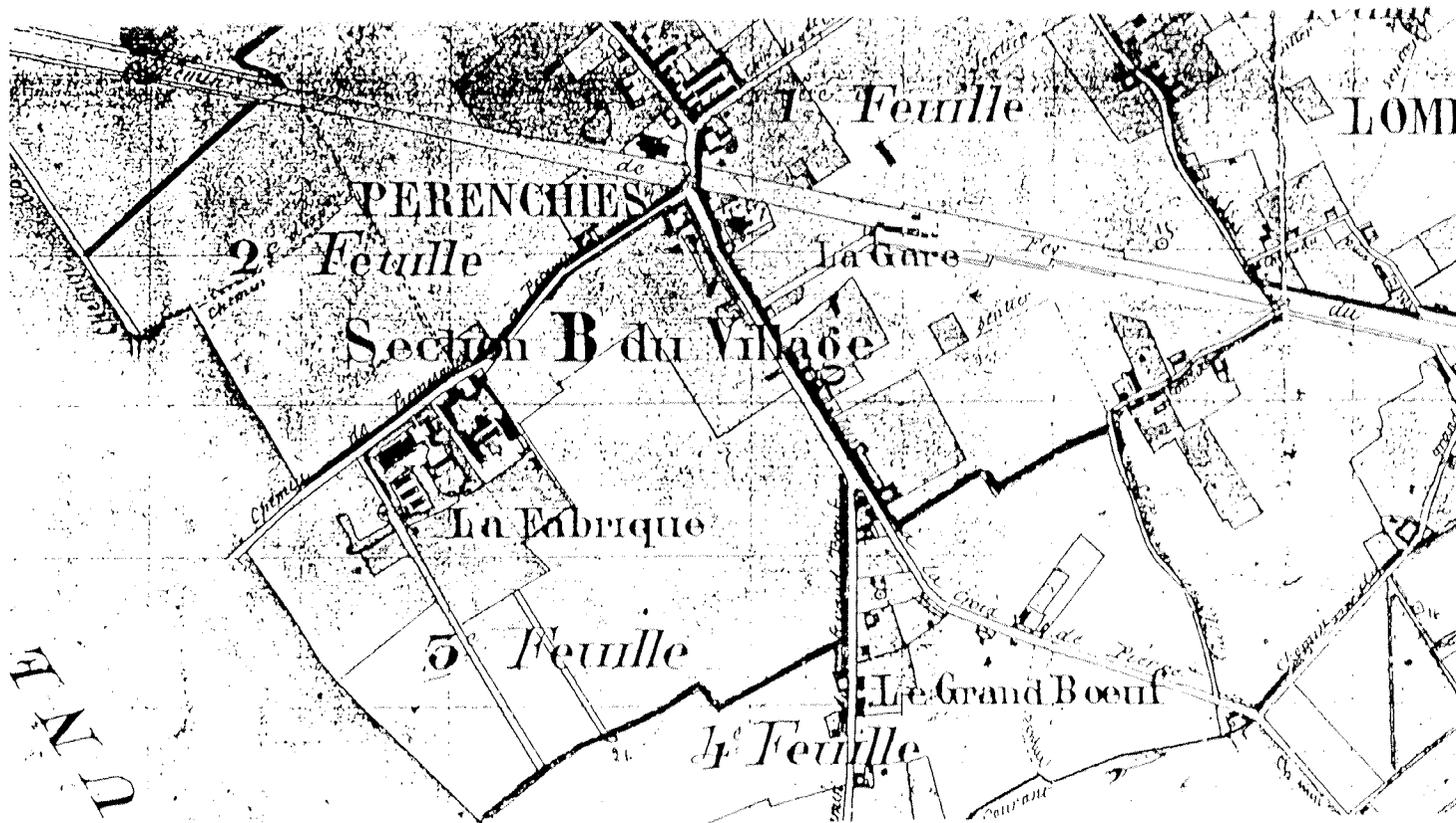


Extrait du plan cadastral de 1867 (Archives Départementales du Nord).

19ème SIÈCLE

Deux grandes modifications marquent la deuxième moitié du 19ème siècle

- l'installation de la fabrique,
- la construction de la courée sur l'île "aux patates".

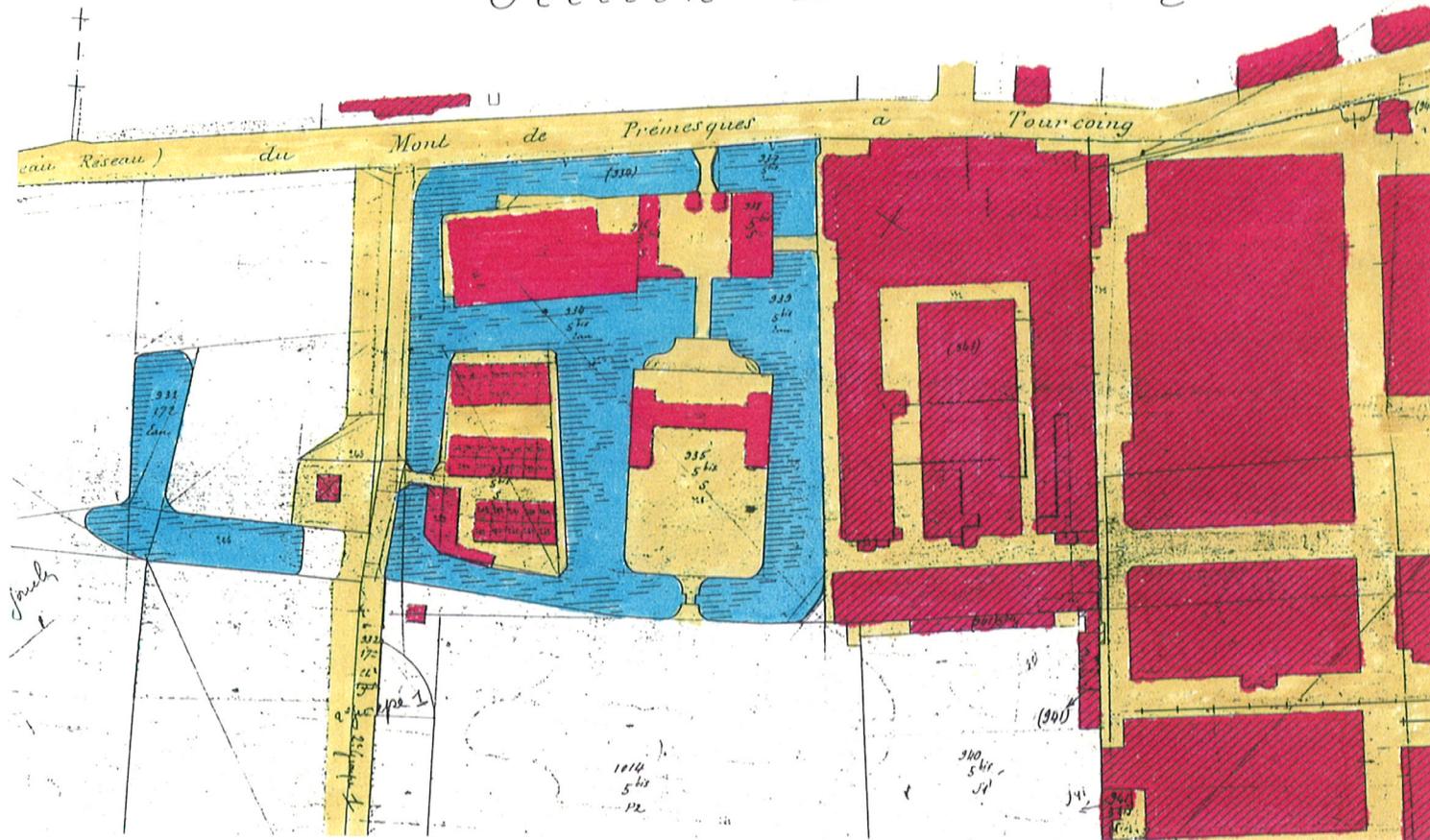


Extrait du tableau d'assemblage du plan cadastral de 1867 (Archives Départementales du Nord).

ARCHIVES

Section B

2^e feuille

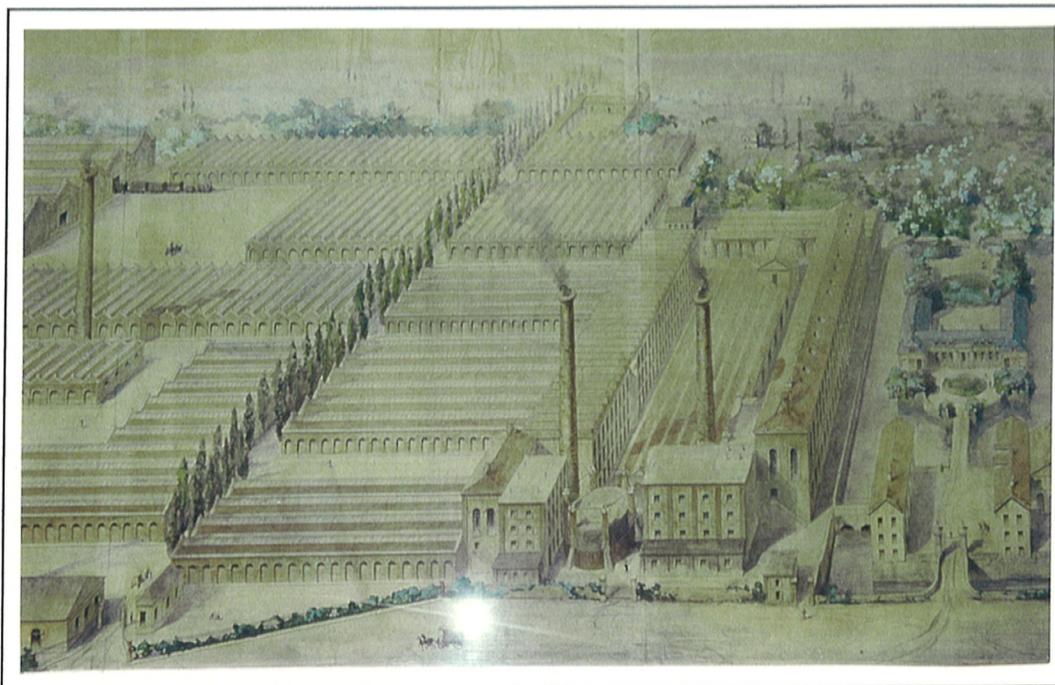
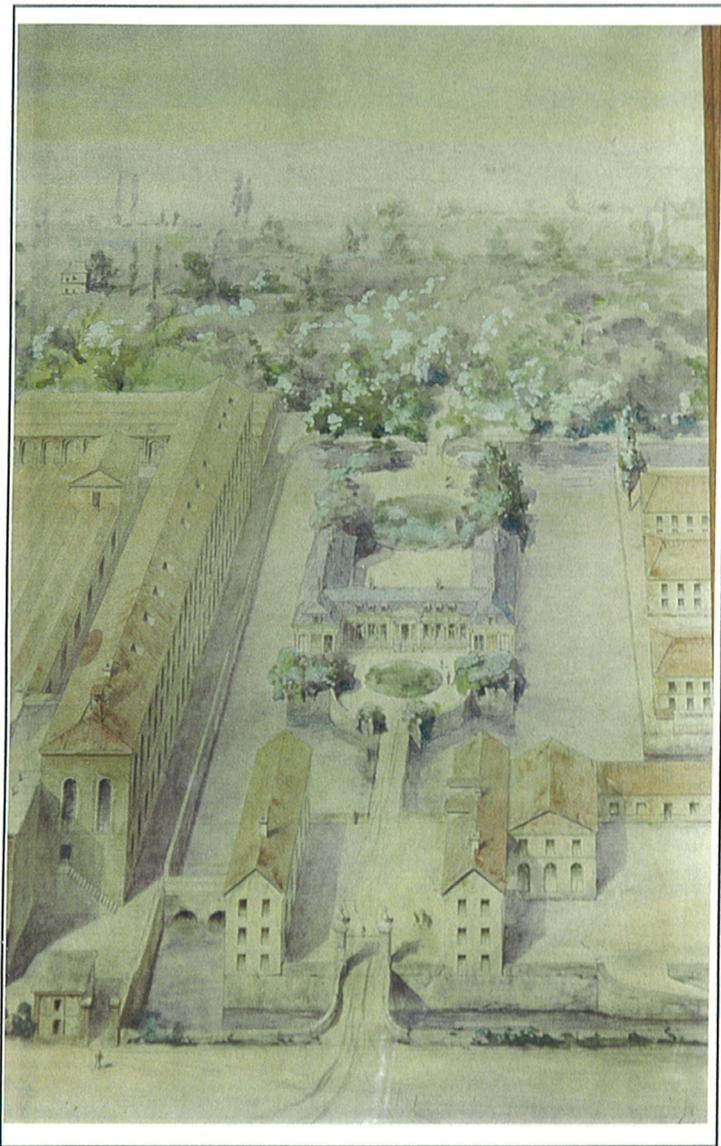


Extrait du plan cadastral de 1867 modifié en 18?? (Archives Départementales du Nord).

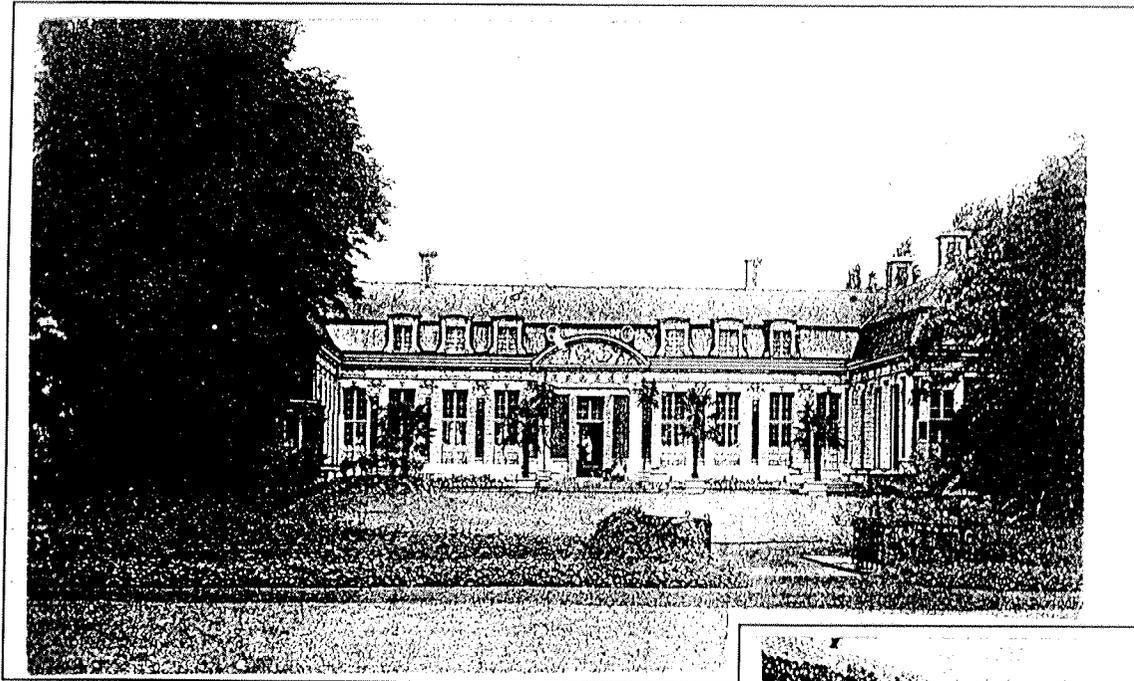
FIN 19ème & 20ème SIÈCLE

L'extension de l'usine est stupéfiante. Le plan de cadastre avec les usines a été réalisé à partir de celui de 1867. L'absence de nouvelle datation ne permet pas de définir l'époque de sa réalisation.

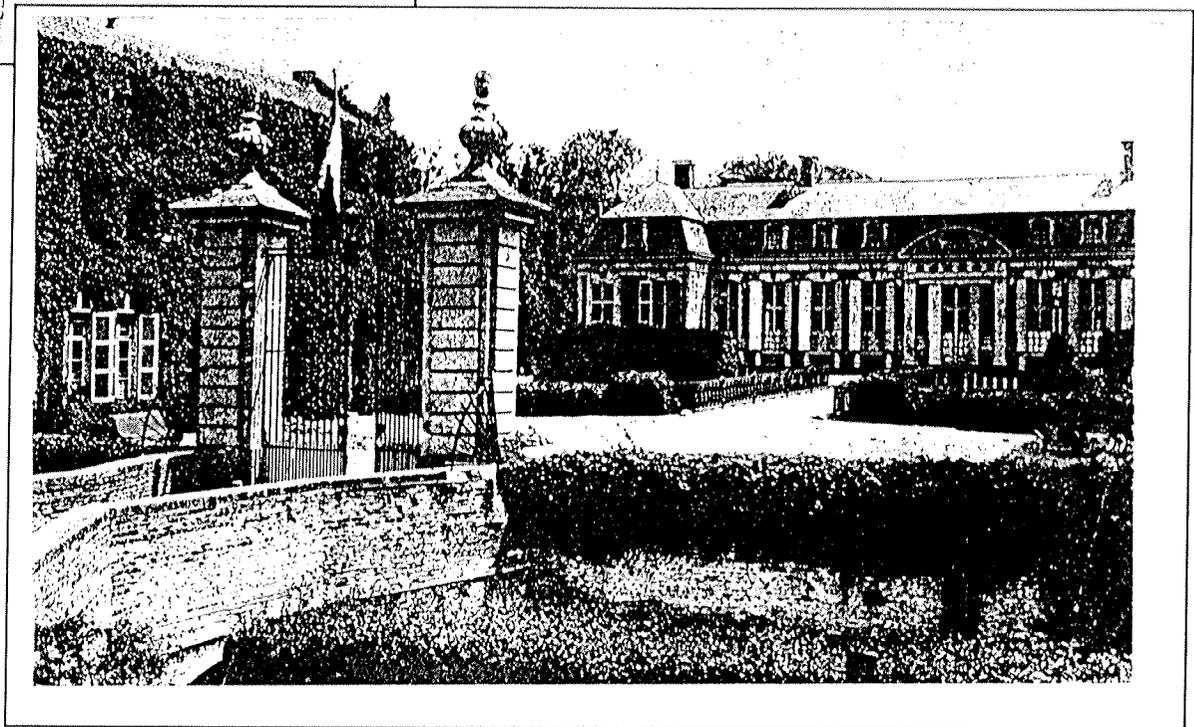
La grande aquarelle exposée dans le hall de la mairie permet d'avoir une vision de l'ensemble usines et château au moment de l'apogée de l'entreprise.



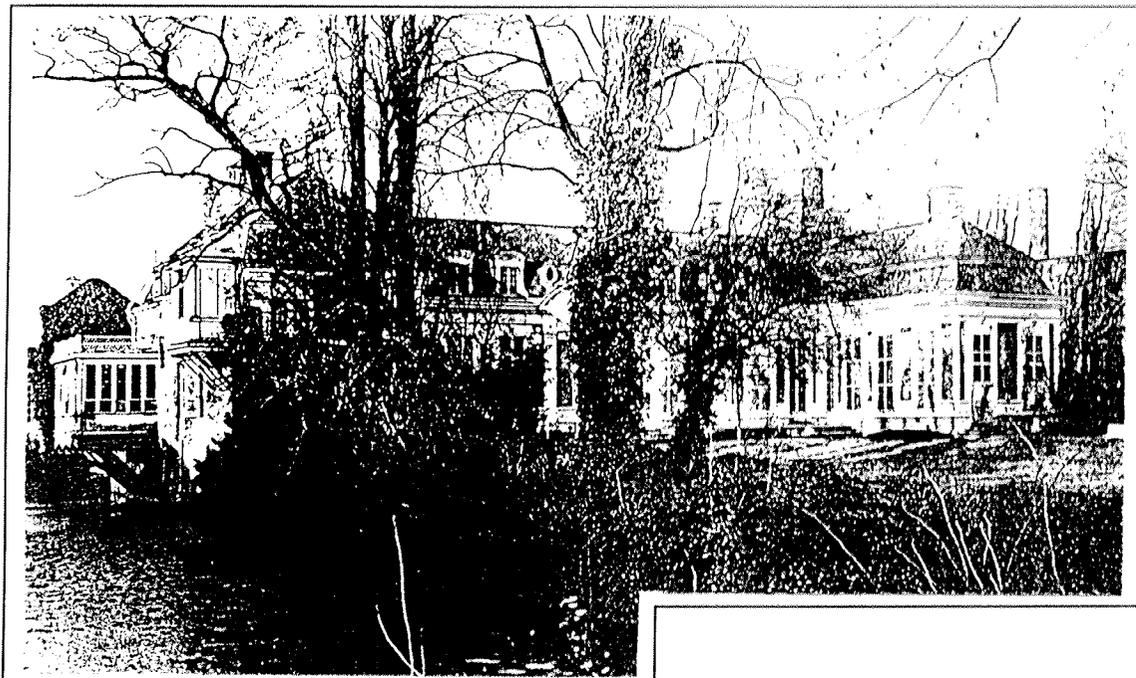
Photographies de l'aquarelle exposée à la mairie.



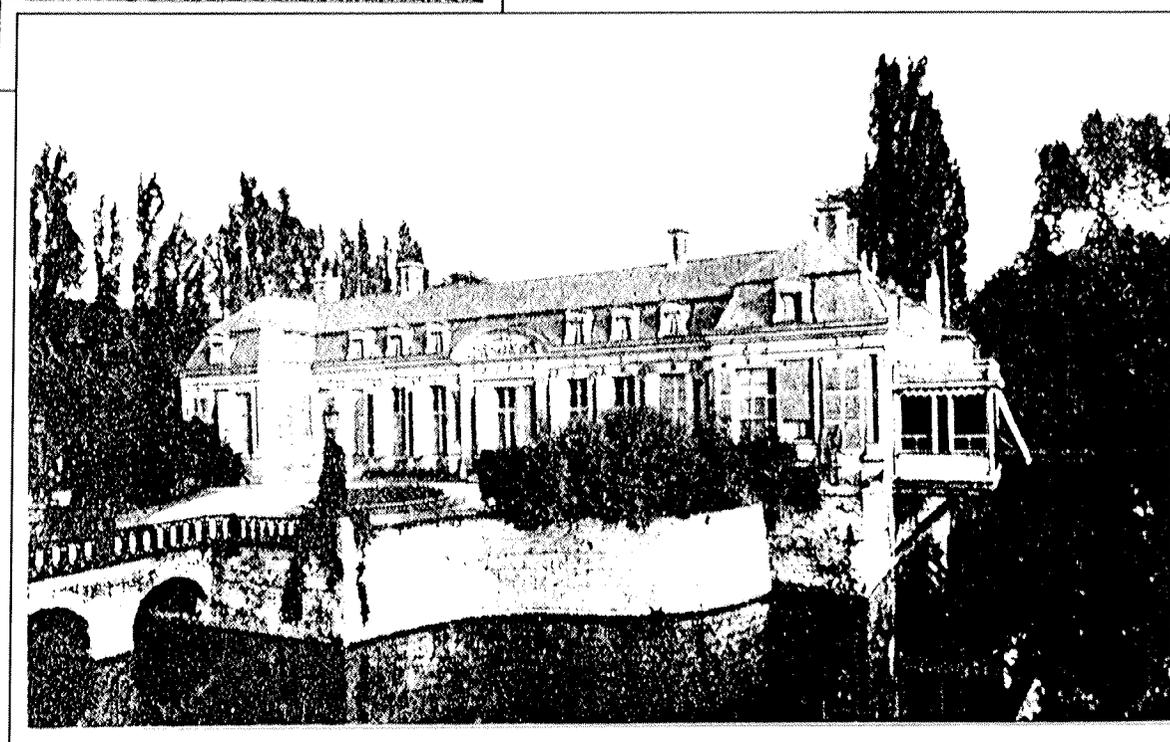
Carte postale du début du siècle : vue depuis la rue Agache.



Carte postale du début du siècle : vue du château.



Carte postale du début du siècle : vue arrière du château.



Carte postale du début du siècle : vue arrière du château.

ARCHIVES

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

DES AMORCES DE FOUILLES

Après autorisation du maire, quelques actions ont permis de révéler des éléments anciens.

Il y a une dizaine d'années, les pierres les moins lourdes mises en tas ont été déplacées et plus ou moins triées. Quelques éléments de frises avec des sculptures ont été exhumés mais ils restent dans l'attente d'un espace protégé pour être exposés.

Il y a deux ans, la découverte d'un soupirail a permis de révéler la présence d'une cave. Lors des fouilles ont été mis à jour des éléments plus ou moins intéressants. Un vase brisé trouvé sur place a été reconstitué. Il correspond aux autres décorations du château distribuées par les propriétaires à leurs amis.

La délimitation de ce chantier avec des barrières et des rubans n'a pas résisté dans le temps. Pour des raisons de sécurité, les pêcheurs l'ont remblayé avant l'ouverture d'un concours de pêche sur les étangs. Cet événement illustre le manque de coordination entre les divers usagers des étangs Agache, et la nécessité de travailler de concert afin d'éviter, plus tard, les actions contradictoires.

L'intérêt d'ouvrir un chantier de fouilles se limite à l'île du château. Par conséquent, il serait judicieux de ne pas réaliser d'aménagements importants sur cette île.

Les fouilles ne pourront être réalisées que suivant la réglementation en cours et par des archéologues attitrés.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

UN MINI MUSÉE

La création d'un espace pour présenter les vestiges du château et des documents anciens (gravures, plans anciens...) serait appréciable. Il peut s'agir d'un espace déjà existant ou d'un local neuf. Dans tous les cas, celui-ci devra être mis en sécurité (système antivol).

UN CHANTIER DE FOUILLES

Le site du château était au moyen âge occupé par une motte féodale (un "donjon de plaisance"). Des forages ponctuels permettraient de vérifier l'intérêt d'un chantier de fouilles. La réglementation en vigueur est très stricte: l'association "Si Pérenchies m'était conté" ne pourra mener une telle entreprise. Il faudra trouver un archéologue qualifié pour envisager une telle entreprise.

Dans l'attente de ces fouilles éventuelles, le plus sage est de nettoyer le terrain (enlever les gravats...) et d'engazonner l'ensemble.

VIDONS L'ÉTANG !

Les douves seraient entièrement pavées. Vider l'ensemble permettrait d'éliminer la vase et de rechercher tous les éléments qui auraient pu tomber dans l'eau lors de la démolition du château. En plus de l'intérêt historique, cette vidange permettrait le curage de l'étang et une rénovation aisée des berges. Le problème serait évidemment la nécessité de fermer l'accès au site pendant une longue période.

PÊCHE



Buvette & parking d'entrée.

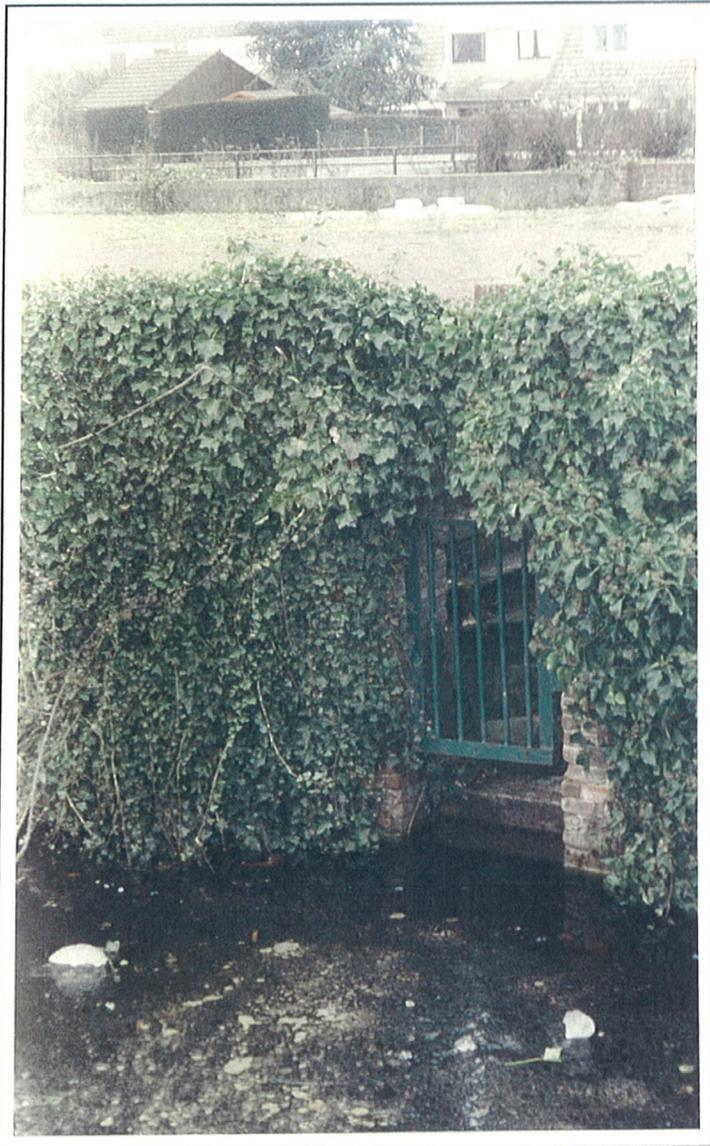
OCCUPATION DE L'ESPACE

Les pêcheurs ont aménagé le site pour répondre à leurs besoins.

L'avant cour a été en partie transformée en parking (schiste). Cette présence de voitures nuit à la qualité du lieu et interdit toute autre activité sur cette partie du site.

La buvette apporte une animation. Si le comptoir en briques et pierres (récupérées sur place) est solide et esthétique, le reste de l'édifice est sans intérêt.

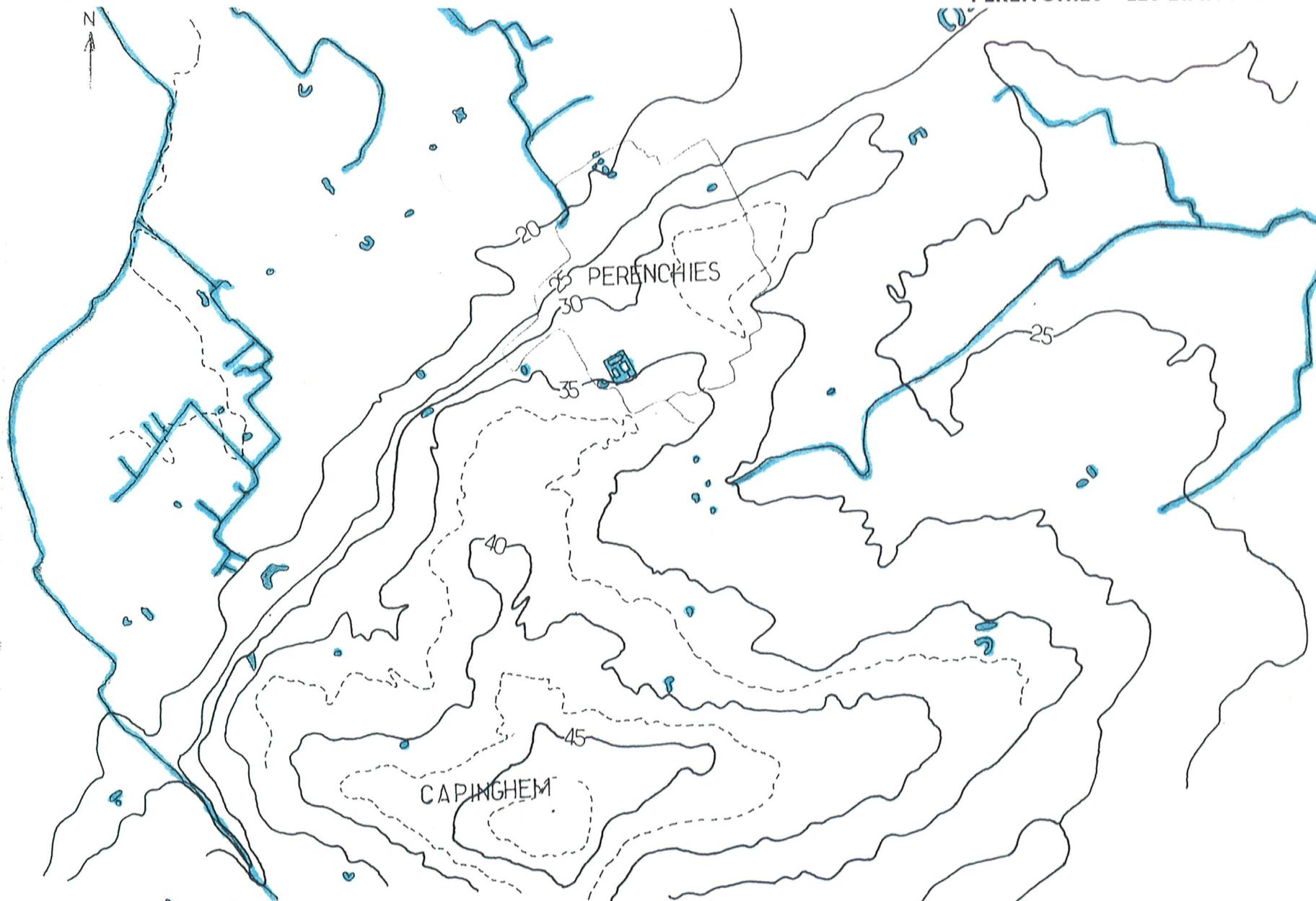
Par endroit, les berges ont été refaçonées par les pêcheurs pour favoriser la pratique de leur sport. Ces "aménagements" fragilisent les berges déjà en mauvais état : certains pêcheurs en ont fait les frais et se retrouvant dans l'eau !



Escalier



Berge "aménagée".



Carte au 1/25000ème réalisée d'après la carte IGN.

ALIMENTATION DU PLAN D'EAU

Le trop-plein des étangs Agache est situé à l'angle nord du site.

Les cartes anciennes montrent la relation étroite avec l'étang privé situé de l'autre côté du chemin agricole (parcelle n°49). Certains pêcheurs confirment la présence d'un tuyau reliant cet étang à celui du site.

La carte présentée ci-contre illustre le régime hydrologique du secteur. Le bon sens nous amène à supposer que l'origine de l'eau des étangs serait une source située dans l'étang privé voisin.

Les brusques diminutions de niveau de 10 à 20 cm en 24 heures restent énigmatiques. Elles nous rappellent la complexité de l'approvisionnement du plan d'eau.

PROFONDEUR DU PLAN D'EAU

Si les douves sont réellement entièrement maçonnées, la profondeur doit être homogène pour toutes les surfaces en eaux.

La profondeur de l'eau doit être de 2 à 2,5 m. L'envasement, souvent important, varie de 0,5 à près de 2 m. Par conséquent, la profondeur d'eau oscille entre 2 m et 0,6 m.

Pour limiter l'envasement, les pêcheurs ont éliminé des arbres dont la chute des feuilles engendrait l'envasement. L'absence de toute végétation dans l'eau tend plutôt à démontrer le déséquilibre biologique du milieu. Les vases se sont accumulées par l'absence de dégradation naturelle des matières végétales.

Le trop-plein a été rehaussé de 80 cm afin de remonter le niveau d'eau d'autant. Il s'agit en fait d'une remise au niveau initial. Le niveau ayant baissé pendant de longues années à cause de la présence d'une chaudière dans les caves de l'usine voisine.

Objet : Etangs AGACHE - Analyses des boues.

Monsieur le Maire,

Comme convenu j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les résultats des analyses de boue des étangs Agache, faites par l'Institut Pasteur.

Comme vous pourrez le remarquer, l'ensemble des paramètres exprimés en matières sèches restent inférieures aux valeurs de la norme "boues" AFNOR - NFU - 44041 de Juillet 1985, que j'ai cru bon d'ajouter en bas du tableau.

En conséquence, ces boues pourraient être épandues sans risque sur les terrains voisins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Conclusion de l'étude des vases réalisée par la D.D.A.F. en 1996.

APPORT DE CHAUX VIVE

Les poissons remontent en surface, l'été, suite à un manque d'oxygène. Partant de ce constat, un apport de chaux vive a été effectué pour entraîner au fond les particules en suspension et oxygéner le plan d'eau.

Il faut noter ici que cette méthode, efficace à court terme, n'est pas sans inconvénients :

- "bétonage" du fond,
- modification du pH de l'eau,
- les particules en suspension ne sont pas éliminées mais simplement fixées au fond.

AQUAPRO

La présence de nombreux arbres entraîne une accumulation de feuilles en décomposition au fond des étangs.

L'apport d'aquapro a été effectué pour réduire les vases organiques.

DES ANALYSES PRÉCISES

La réalisation de ces actions curatives est basée sur des observations visuelles. Toutefois, une analyse précise de l'eau et des vases serait indispensable pour envisager des mesures appropriées et efficaces. Il en est de même des niveaux de vases.

En 1996, la D.D.A.F. a réalisé une analyse des vases. La conclusion est la possibilité d'épandre sans risque les boues sur les terrains voisins.

Bon cde :

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
CITE ADMINISTRATIVE M. BAJEUX
LILLE
59000 LILLE

Preleve par Inst. Pasteur (Ch.L.)
le 31/05/1996 a 10H30
Recu le 31/05/1996 a 15H00
Remarques :

DIVERS

No echantillon	/ Point	Cuivre Cu	Mercurc Hg	Nickel Ni	Plomb Pb	Zinc Zn
616715 Vos ref : VASE 1 Libelle :	DUR 1	mg/kg brut 14 80,46 MS	mg/kg brut 0.050 < 0,29 MS	mg/kg brut 3.5 20,12 MS	mg/kg brut 28 160,92 MS	mg/kg brut 110 632,18 MS
616716 Vos ref : VASE 2 Libelle :	DUR 1	mg/kg brut 16 81,63 MS	mg/kg brut < 0.050 < 0,25 MS	mg/kg brut 4.3 21,94 MS	mg/kg brut 41 209,18 MS	mg/kg brut 210 1071,43 MS
616717 Vos ref : VASE 3 Libelle :	DUR 1	mg/kg brut 15 98,68 MS	mg/kg brut < 0.050 < 0,33 MS	mg/kg brut 4.6 30,26 MS	mg/kg brut 24 157,89 MS	mg/kg brut 190 1.250 MS
616718 Vos ref : VASE 4 Libelle :	DUR 1	mg/kg brut 13 70,65 MS	mg/kg brut 0.050 < 0,27 MS	mg/kg brut 3.9 21,20 MS	mg/kg brut 24 130,43 MS	mg/kg brut 120 652,14 MS
616719 Vos ref : VASE 5 Libelle :	DUR 1	mg/kg brut 9.9 55 MS	mg/kg brut < 0.050 < 0,28 MS	mg/kg brut 3.2 17,78 MS	mg/kg brut 15 83,33 MS	mg/kg brut 120 667 MS
<i>Suite</i>						
<i>Mo. min. Boies</i>		1000	10	200	800	3000

Extraits de l'étude des vases réalisée par la D.D.A.F. en 1996.

ET DE LA FORÊT
CITE ADMINISTRATIVE M.BAJEUX
LILLE
59000 LILLE

Preleve par Inst. Pasteur (Ch.L.)
le 31/05/1996 a 10H30
Recu le 31/05/1996 a 15H00
Remarques :

Teneur en
matière sèche
de la boue
% de MS

DIVERS

No échantillon	Point	Entrai. a l'eau	Mise/ solution	Nitrites NO2-	Nitrates NO3-	Cadmium Cd	Chrome total Cr
616715 DUR Vos ref : VASE 1 Libelle :	17,4%	Oui	Oui	mg/kg brut <5.0	mg/kg brut <50	mg/kg brut 0.31 1,78 MS	mg/kg brut 6.6 37,93 MS
616716 DUR Vos ref : VASE 2 Libelle :	19,6%	Oui	Oui	mg/kg brut <5.0	mg/kg brut <50	mg/kg brut 0.58 2,96 MS	mg/kg brut 7.5 38,26 MS
616717 DUR Vos ref : VASE 3 Libelle :	15,2%	Oui	Oui	mg/kg brut <5.0	mg/kg brut <50	mg/kg brut 0.62 4,08 MS	mg/kg brut 6.6 43,42 MS
616718 DUR Vos ref : VASE 4 Libelle :	18,4%	Oui	Oui	mg/kg brut <5.0	mg/kg brut <50	mg/kg brut 0.38 2,06 MS	mg/kg brut 7.0 38,04 MS
616719 DUR Vos ref : VASE 5 Libelle :	18%	Oui	Oui	mg/kg brut <5.0	mg/kg brut <50	mg/kg brut 0.32 1,78 MS	mg/kg brut 6.3 35 MS

Norme Boue

AFNOR - NFU 44041

5

50

20

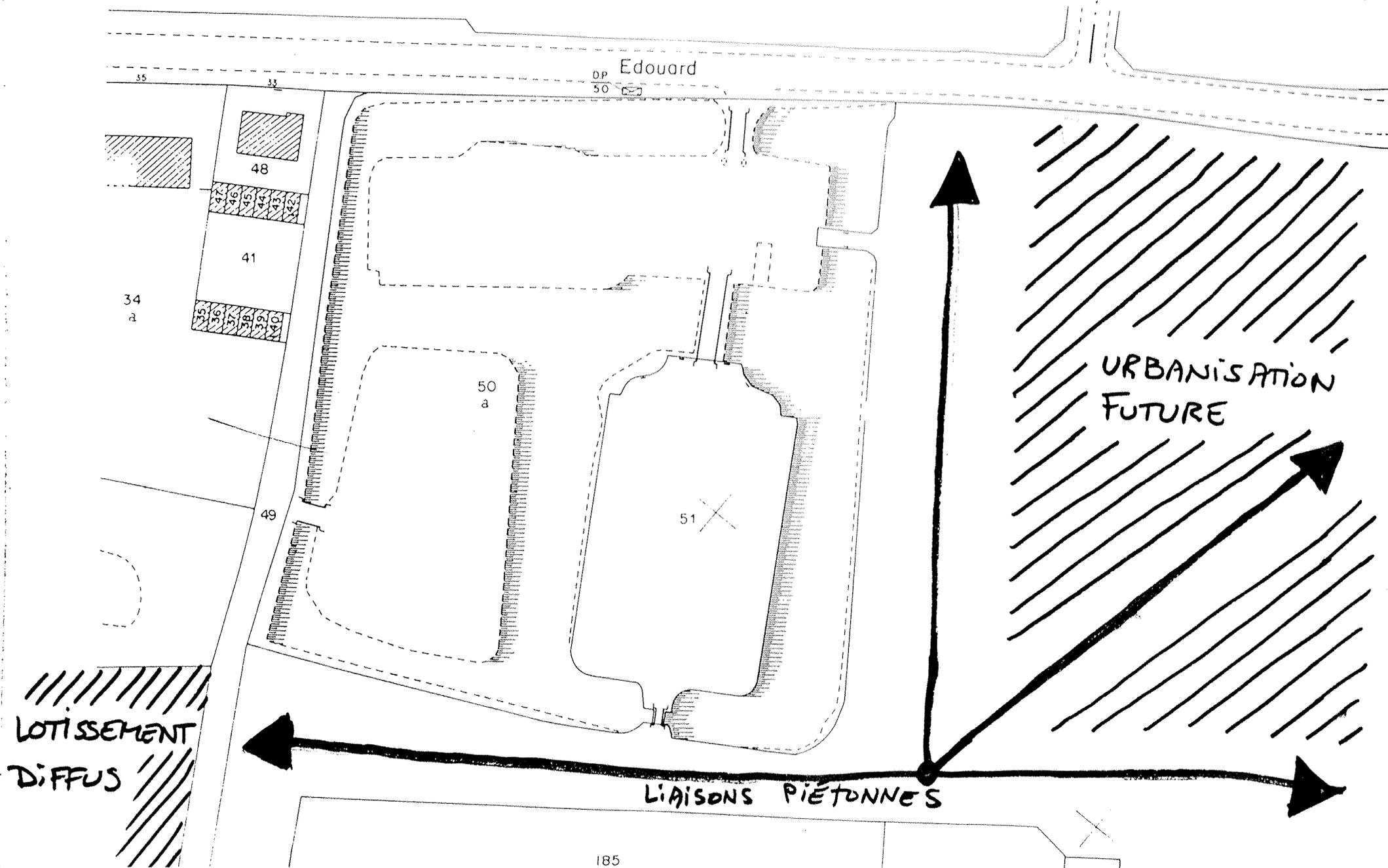
1000

Extraits de l'étude des vases réalisée par la D.D.A.F. en 1996.

ENTRETIEN



URBANISME



URBANISATION FUTURE

La réalisation d'une voie de contournement reliant la rue du Général Leclere et la rue Agache permettra de redonner à cette dernière un caractère plus urbain, plus dynamique et plus attrayant. En effet, la voie sera déclassée et passera du statut de route départementale à celui de voie communale (reprise dans le domaine de la C.U.D.L.).

L'espace situé entre les Étangs Agache et la rue de la zone de l'Horloge sera bâti. Il regroupera un habitat de type urbain (front à rue) au carrefour entre ces deux rues, disposé en retrait par la création d'une place.

La partie arrière accueillera des activités commerciales ou de services, des bureaux, une salle de sports... qui participeront à l'animation du secteur.

LOTISSEMENT DIFFUS

L'espace classé NAa au POS sera urbanisé sous la forme d'un habitat résidentiel diffus.

TRAME PIÉTONNE

Des liaisons piétonnes confortables et directes viendront structurer le secteur et favoriser des relations entre les diverses composantes et le reste de la ville.

La berge côté usine pourra accueillir des places de stationnement.



PROJET

1

2

3

4

5

6

7

8

9

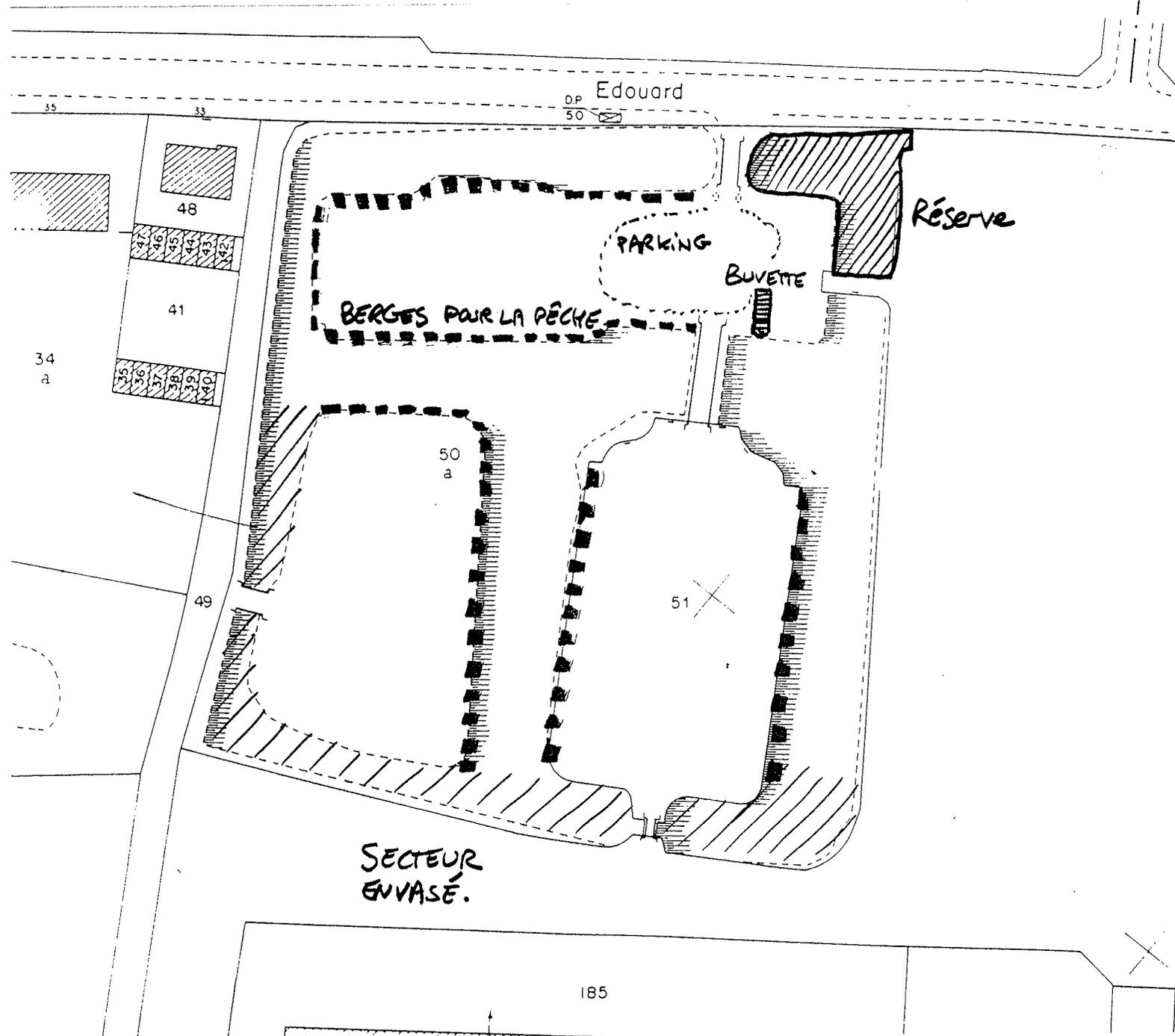
10

11

12

13

14



UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE

D'après Mr MENU, représentant la société de pêche Agache, celle-ci regroupe près de 200 membres, auxquels il faut ajouter la vente de 180 tickets journée (20 Frs pour une journée) sur l'année.

Lors des concours de pêche, on dénombre de 40 à 80 participants.

CALENDRIER 1997		
08-Mar	REUNION D' OUVERTURE	16h siege
16-Mar	1er CONCOURS INTERSOCIETAIRES	9h a 11h
22-Mar	OUVERTURE DE L'ETANG	6h30
13-Avr	2eme CONCOURS INTERSOCIETAIRES	8h30 a 11h
14-Avr	VENTE TICKET JOURNALIER 20FRS PAR LIGNE	6H30
11-Mai	3eme CONCOURS INTERSOCIETAIRES	8h30 a 11h
1-Jun	4eme CONCOURS INTERSOCIETAIRES	8h30 a 11h
22-Jun	CONCOURS COMMUNAL	9h a 11h
22-Jun	AMERICAINE	15h a 18h30
07-Sep	5eme CONCOURS INTERSOCIETAIRES	8h30 a 11h
26-Oct	ASSEMBLEE GENERALE + TOMBOLA GRATUITE	10h30 siege
14 juin-27sept	PECHE DE NUIT(2 CANNES)(CUILLER;POISSON MORT OU VIVANT	sam au dim

RTES:150FRS POUR PERENCHINOIS,80FRS POUR MOINS DE 16 ANS.200FRS POUR LES EXTERIEURS,100FRS POUR LES MOINS DE 16 ANS.

RÉPARTITION DES PÊCHEURS

L'existence de bras d'eau fortement envasés limite les zones de pêche. La berge côté ancienne usine est inadaptée et par conséquent inutilisée. Au croisement de cette berge et de la rue Agache, une partie des douves délimitée par deux ponts est interdite à la pêche pour servir de "réserve" (zone de fraie).

Sur la première île, un espace en schiste sert pour le stationnement des véhicules.

LES PÊCHEURS

AMÉLIORER LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

L'arasement des berges favoriserait un contact plus aisé entre les pêcheurs et l'eau. Il faudrait prévoir une emprise suffisamment large pour permettre aux pêcheurs de manipuler leurs cannes sans être gênés par les promeneurs.

PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ

La présence de promeneurs sur le site ne semble pas incompatible avec la pratique de la pêche. Par contre, la présence de jeux pourrait s'avérer contradictoire avec cette activité qui exige un minimum de calme.

VIDONS L'ÉTANG !

Les douves seraient entièrement pavées. Vider l'ensemble permettrait le curage l'étang et une rénovation aisée des berges. Le problème serait évidemment la nécessité de fermer l'accès au site pendant une longue période.

RÉNOVATION DU SITE

Les premières actions présentées ci-après visent à remettre en état le site en vue de l'ouverture au public.

Abattage des arbres dangereux ou sans intérêt, enlèvement des tas de pierres, arrachage du lierre, rénovation des murs apparents... sont autant d'actions faciles à mettre en œuvre par un chantier d'insertion.

DES TRAVAUX LOURDS

L'analyse du site a démontré la nécessité de travaux lourds de curage et de rénovation des parties immergées des murs. Les engins nécessaires pour réaliser ces travaux et la technicité à mettre en place (maintien des murs pendant la mise à sec des étangs...) vont rendre inévitable l'intervention d'entreprises spécialisées et engendrer des coûts importants.

AMÉNAGER LE SITE ET SES ABORDS

Les aménagements visant à améliorer l'attrait du site pourront se faire, pour partie, indépendamment des travaux lourds. Sont concernés: les plantations et chemins, le mobilier urbain...

Des aménagements seront à réaliser après les travaux lourds : rénovation des murs apparents, garde-corps maçonnés...



PEUPLIERS

Les vieux peupliers situés sur la berge de l'usine JAFFA sont à abattre. En effet, ils sont arrivés à maturité, les conserver engendrerait un risque de chutes de branches voire de l'arbre entier, en cas de forte tempête.

Cette abattage laissera place à une grande clairière. Cette vaste ouverture peut être préjudiciable aux arbres remarquables préservés, pour plusieurs raisons :

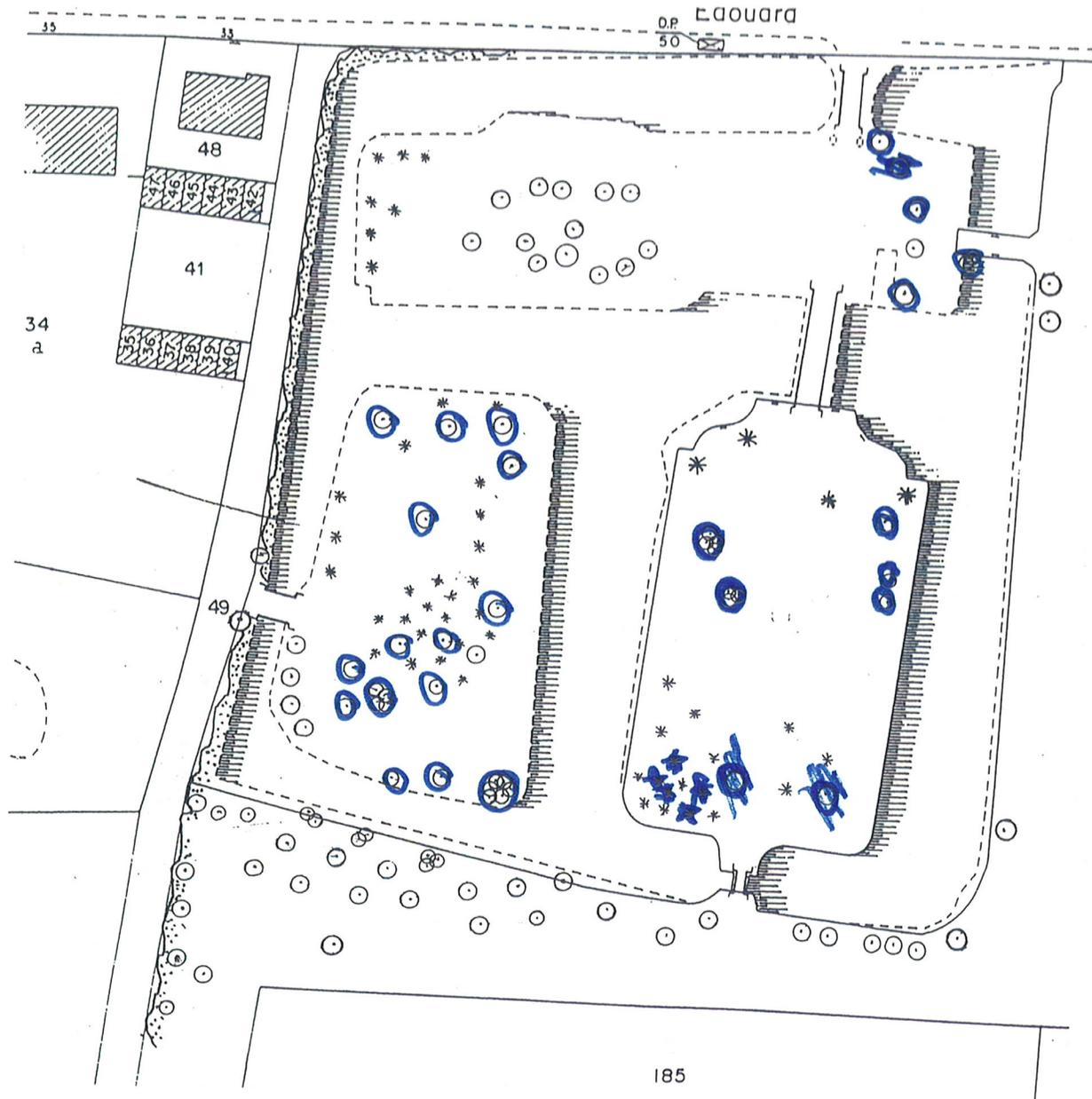
- importante prise au vent et donc fragilisation lors de tempêtes,
- risque de "coups de soleil" sur l'écorce du hêtre.

Pour ces raisons, il faudra éventuellement planifier ou différer ces abattages en fonction de la croissance des nouvelles plantations.

CONIFÈRES

Les jeunes conifères plantés par les pêcheurs risquent à terme de devenir gênants : acidification des sols, ombre importante même en hiver... De plus, les épicéas (sapins de Noël) sont des essences de montagnes inadaptées à nos contrées. Par conséquent, ils sont souvent de faible valeur esthétique (arbres "déplumés"...).

Il est toujours dommageable d'arracher des arbres plantés grâce à la bonne volonté de certains, mais, il faut envisager les aménagements sur le long terme et corriger les actions inappropriées.



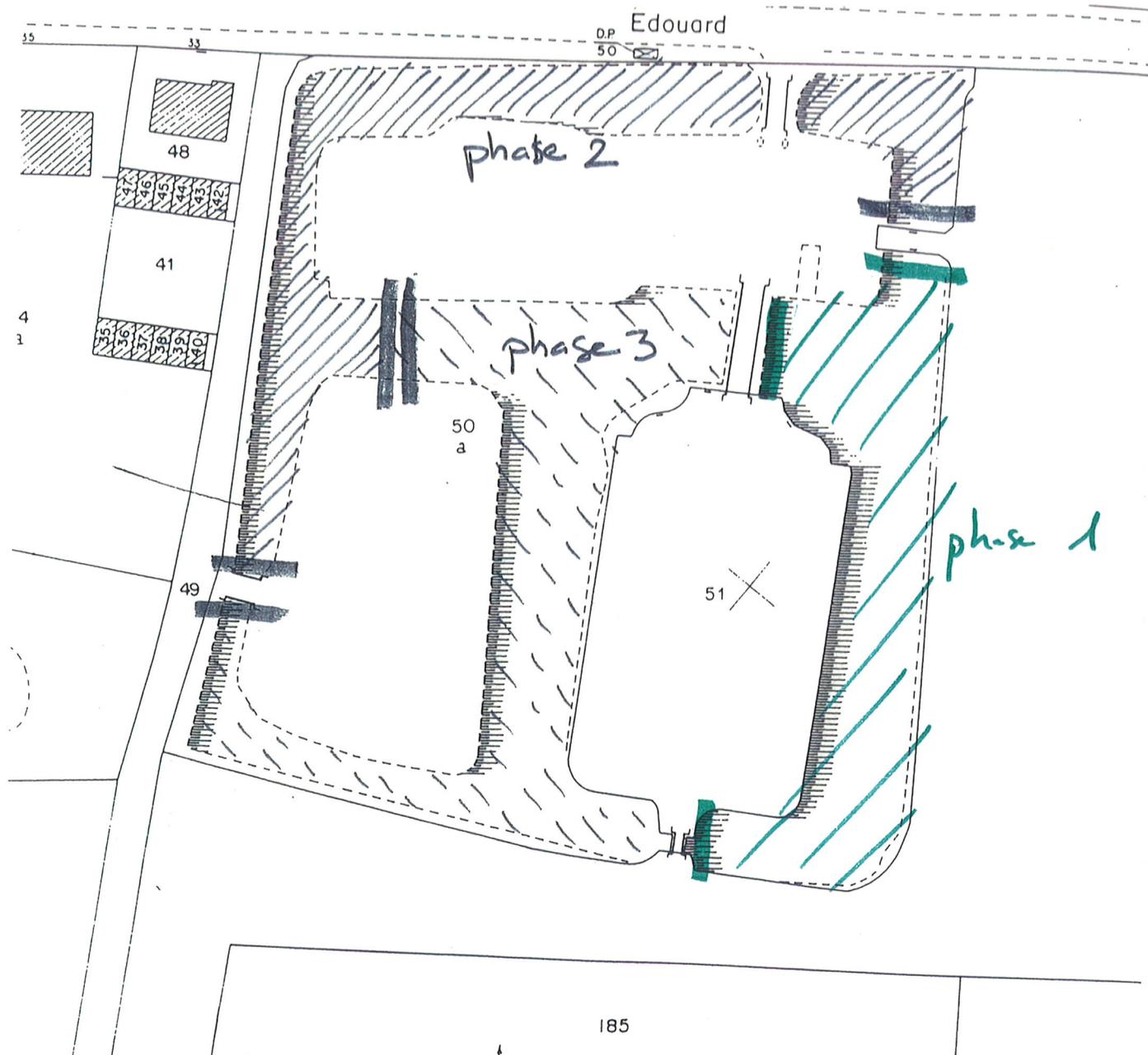
Arbres
intéressants

DES ARBRES INTÉRESSANTS

Il existe également des arbres intéressants à préserver comme des saules pleureurs ou des cépées d'érables. Mais, si les besoins du projet ou des problèmes techniques doivent entraîner leur abattage, celui-ci peut être envisagé sans problème.

Un groupe de cinq pins situé sur l'île du château est à préserver pour deux raisons majeures : les pins sont adaptés écologiquement à nos contrées et rappellent l'esprit des parc paysagers du XVIII^{ème} siècle.

PROTECTION



VIDANGE

La vidange des étangs permettrait l'évacuation de toutes les vases (ainsi que d'éventuelles fouilles archéologiques) et la rénovation des murs sur toute leur hauteur.

L'organisation du chantier devra se faire par un personnel chevronné.

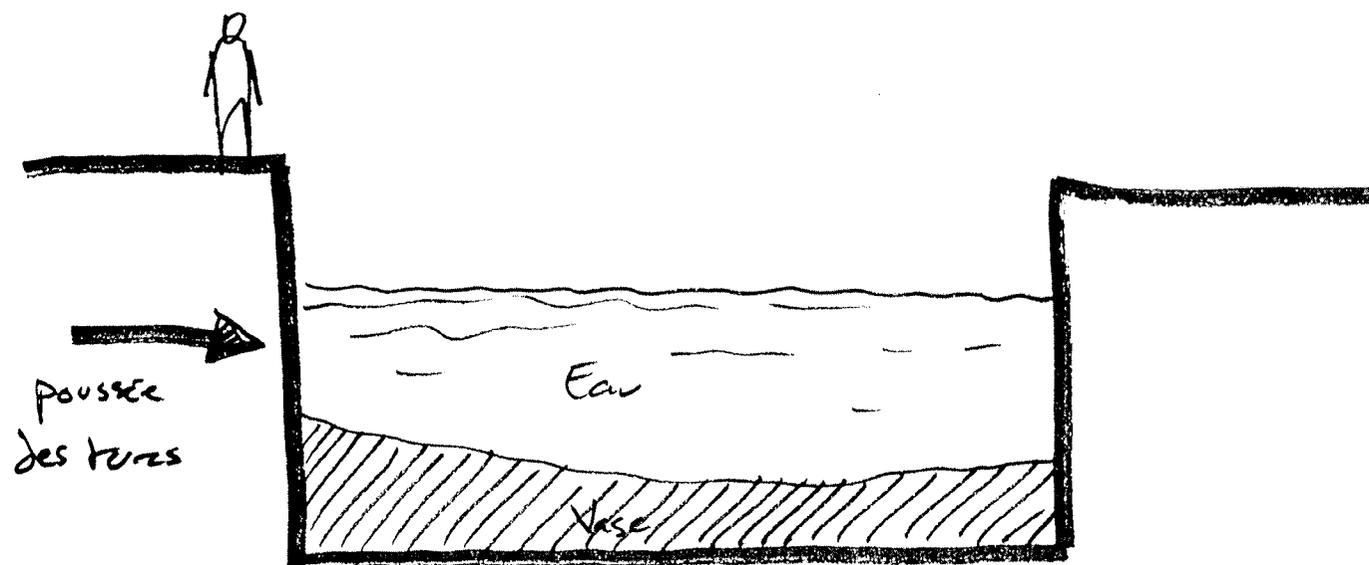
TROIS PHASES

Les étangs sont facile à isoler en trois parties. Il est possible de phaser les travaux et de préserver la pratique de la pêche sur les parties hors chantier.

PRÉSERVER LA PÊCHE

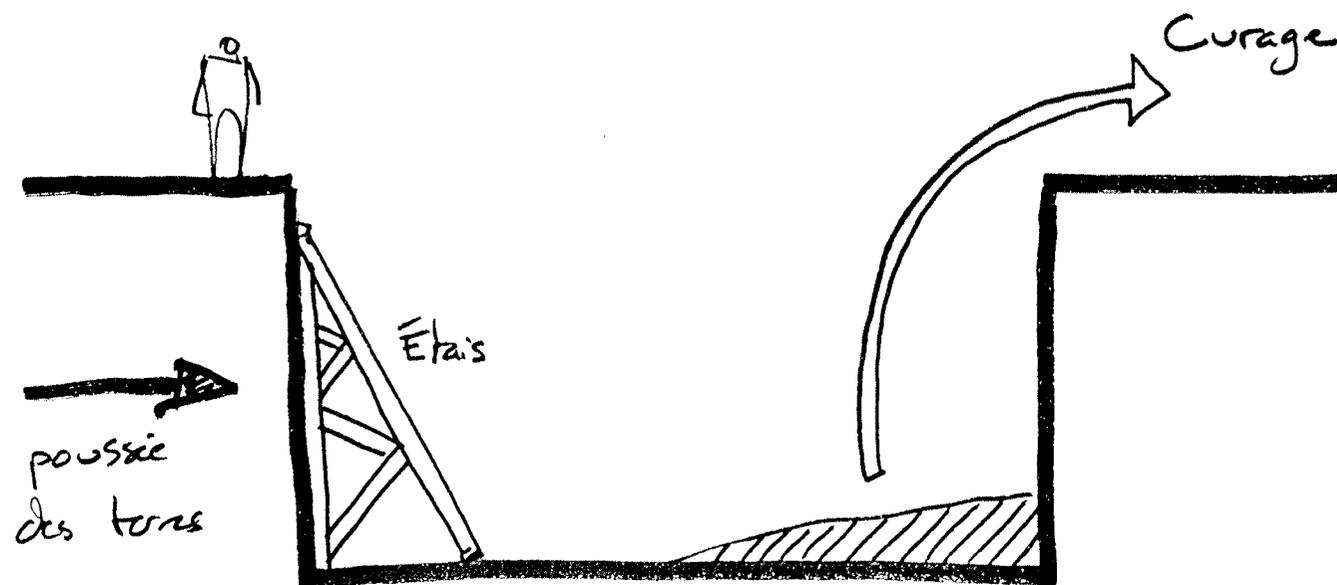
L'aménagement de la berge côté usine offrira de nouveaux espaces de pêche. La suppression provisoire d'autres espaces de pêche sera ainsi partiellement compensé.

PHASAGE

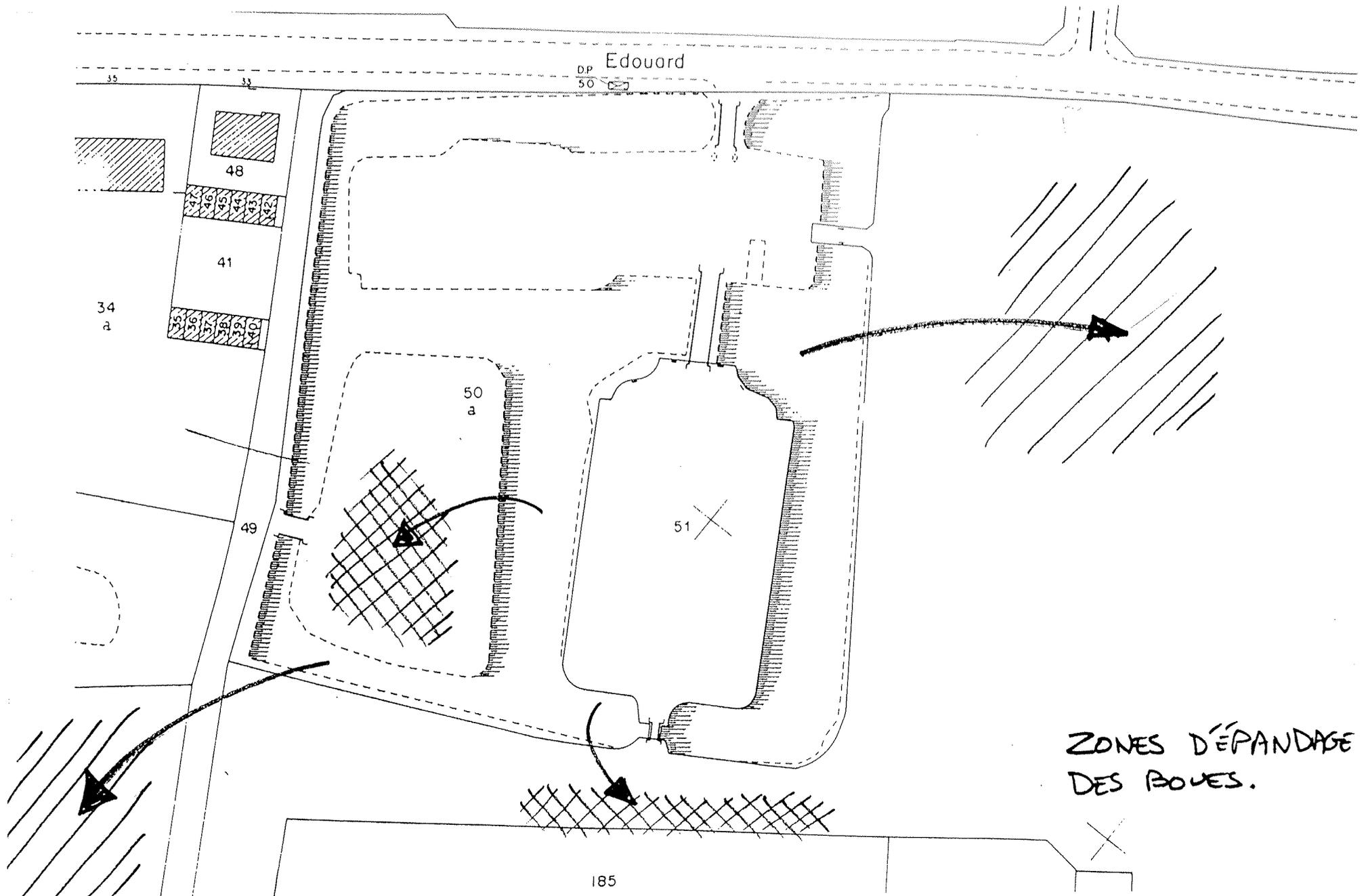


MAINTIEN DES BERGES

La vidange des étangs va entraîner la mise "hors d'eau" sur plus de 2 mètres des berges en maçonnerie. La poussée naturelle des terres sur les murs en mauvais état apparent risque d'engendrer des effondrements mettant en péril la vie des personnes travaillant sur le chantier. Pour cela, il faudra peut-être prévoir des étais pour compenser l'absence de pression hydrique sur les parois.



CURAGE



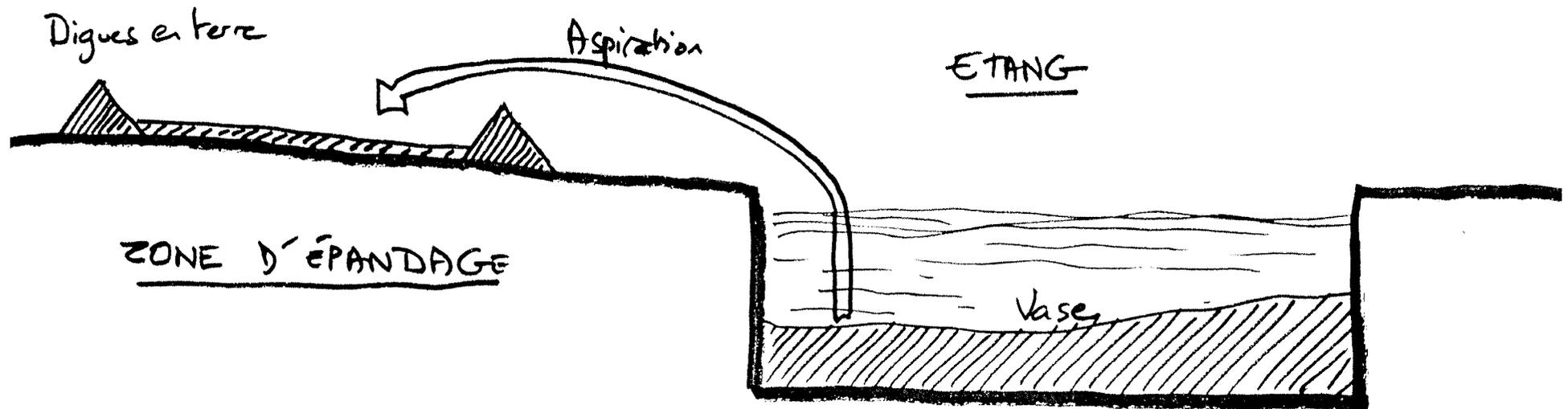
CURAGE PAR ASPIRATION

Il existe de multiples techniques de curage. Pour le site des étangs, les moyens mécaniques sont à proscrire : la pelleteuse risque de casser les maçonneries des douves et de remettre en cause le fonctionnement du plan d'eau.

La technique par aspiration est une solution intéressante. Pour l'enlèvement des débris lourds, il faudra la compléter par une intervention manuelle ou mécanique (carcasse de voiture?...). Pour cette technique, il faut prévoir à proximité une zone de dépôt et de séchage des boues.

Les terrains constructibles mitoyens sont des zones d'épandage possibles. Il est aussi envisageable de définir des zones de dépôt sur le site même, mais les espaces potentiels représentent une surface très faible.

CURAGE





POMPER L'ÉTANG

Lors des travaux de curage, une pompe sera nécessaire pour vider l'eau et aspirer les vases. Il y a de fortes probabilités pour que cette pompe fonctionne en continu. L'installation d'une éolienne pour actionner cette pompe permettra de sérieuses économies d'énergie. En période sans vent, il faudra prévoir un autre système pour assurer la relève (groupe électrogène...).

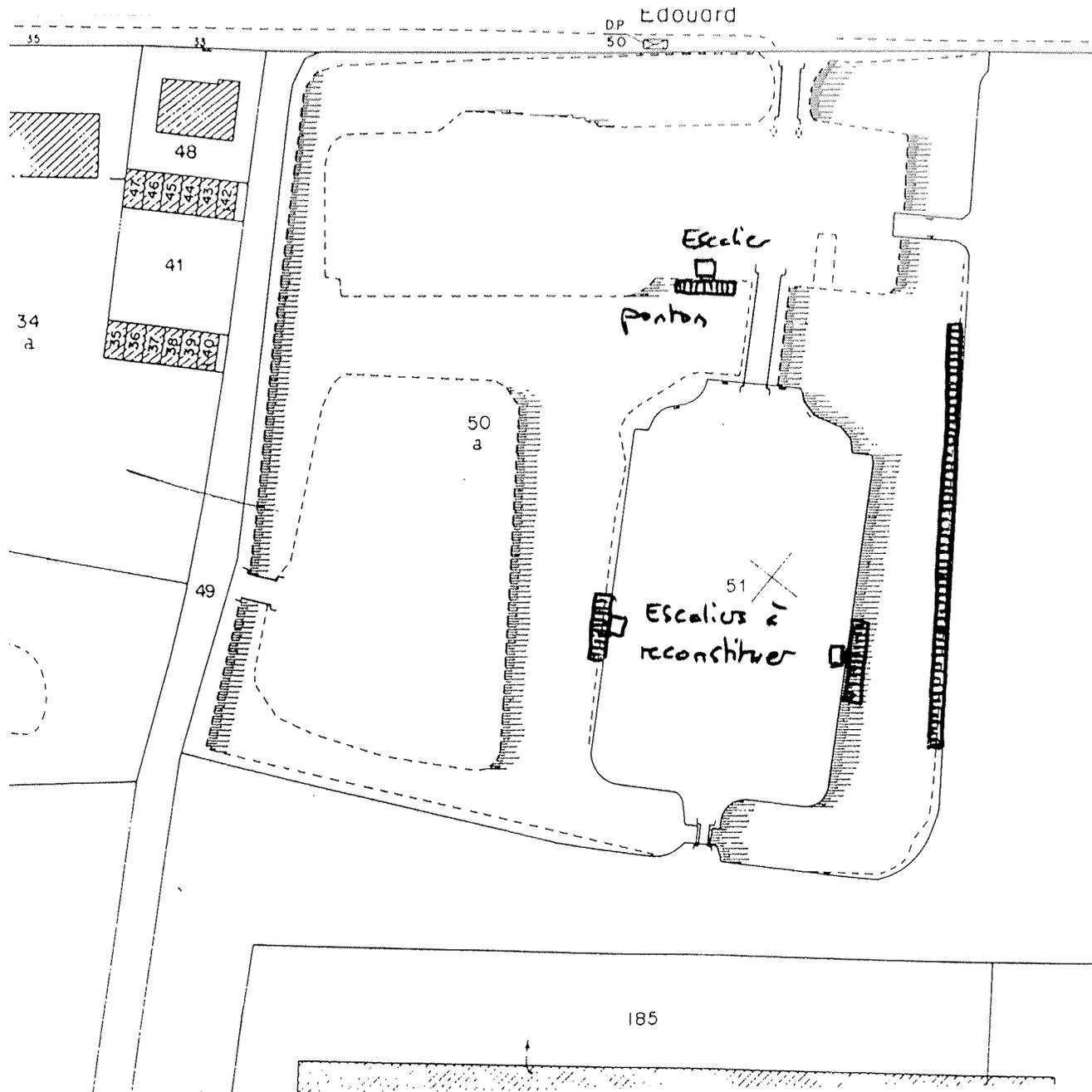
OXYGÉNER L'ÉTANG

Par la suite, cette éolienne permettra la mise en place d'un circuit fermé avec la création d'une petite cascade qui viendra oxygéner l'eau. Cette oxygénation améliorera les équilibres biologiques et favorisera la vie végétale et animale.

L'hiver, cette agitation perpétuelle de l'eau évitera à l'ensemble de l'étang de geler.

UNE CASCADE

La présence d'une cascade participera au décor du parc. Rochers et plantes aquatiques constitueront un paysage coloré et attrayant.



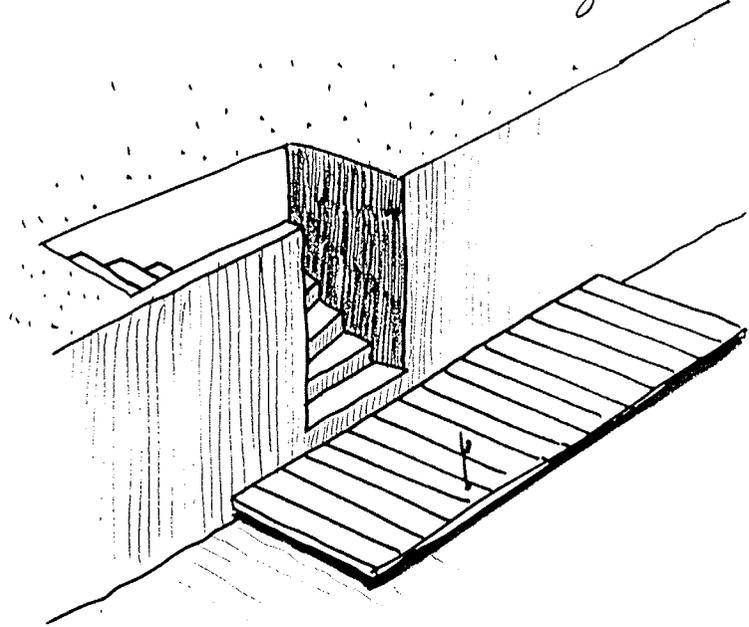
RELATION AVEC L'EAU

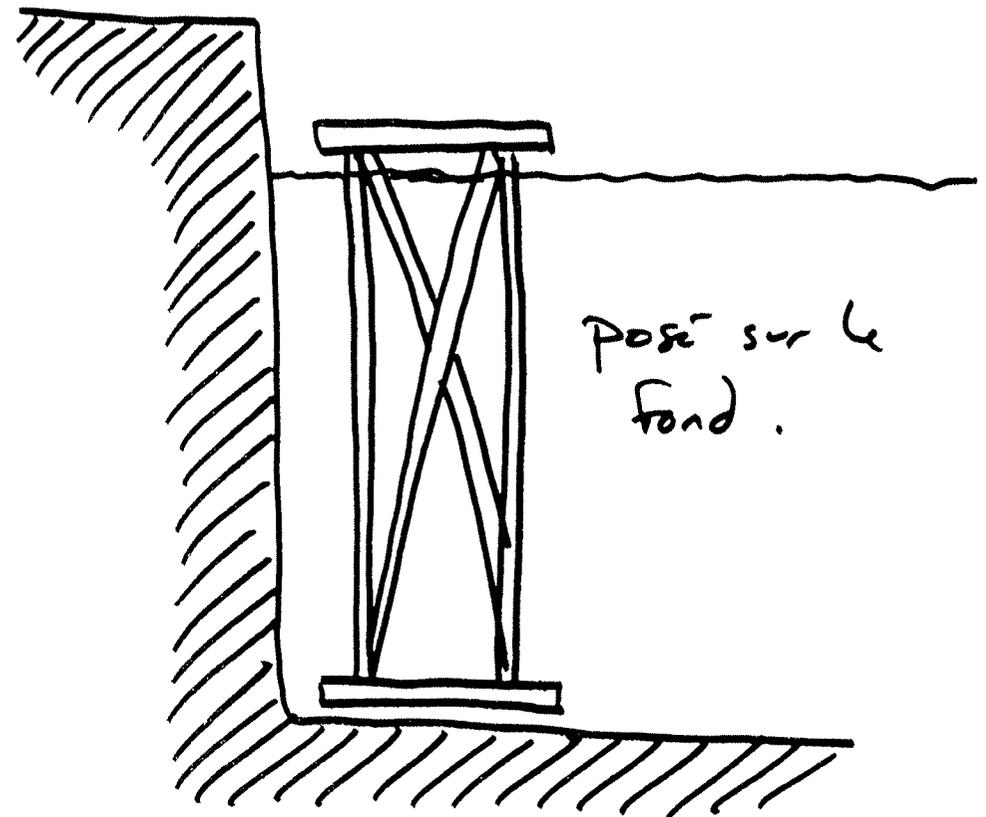
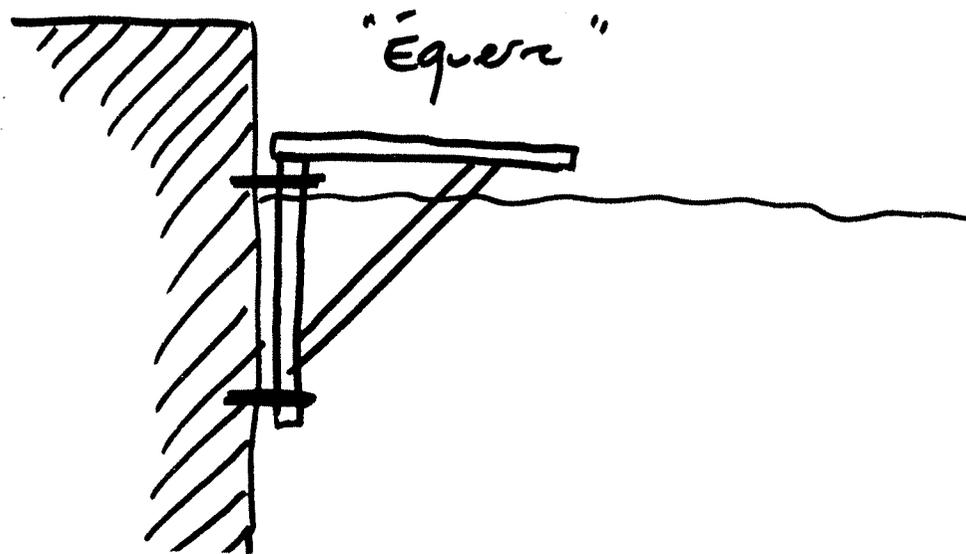
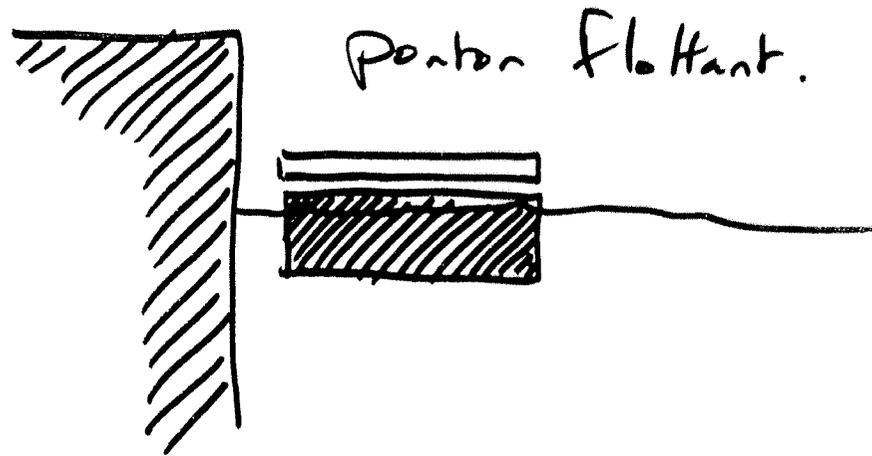
La présence de nombreux murs interdit un contact direct avec l'eau. Celui-ci est d'autant plus difficile que les berges font de 1 à 2,5 mètres de hauteur. L'impossibilité d'araser toutes les berges au niveau de l'eau nous amène à rechercher des mesures compensatoires. La réalisation de pontons permet de renouer un contact avec l'eau, sans remettre en cause la structure des étangs.

LOCALISATION

Les pontons sont implantés au pied des escaliers existants ou à remettre en état. Il est également possible d'envisager un grand ponton le long de la berge de l'ancienne usine. Outre l'intérêt pour la pêche, ces pontons améliorent la sécurité des étangs en offrant autant de possibilités de secours aux personnes tombées à l'eau.

Accès à l'eau depuis les
berges hautes (2,50m)





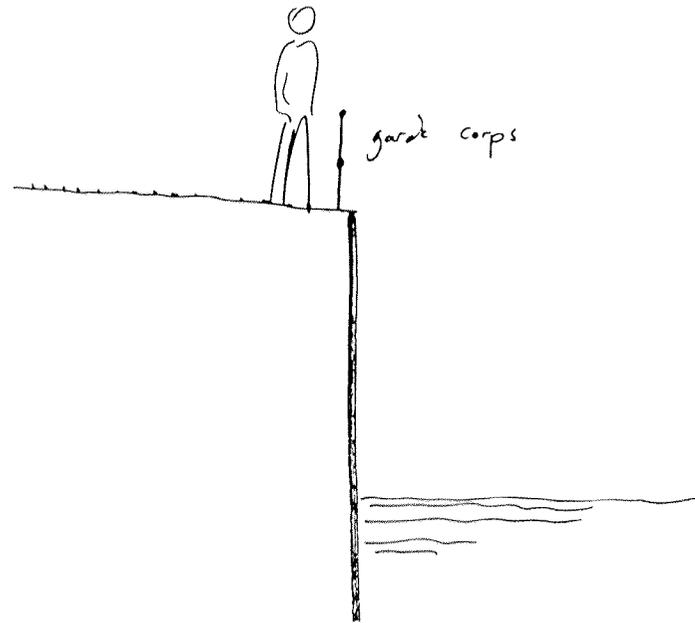
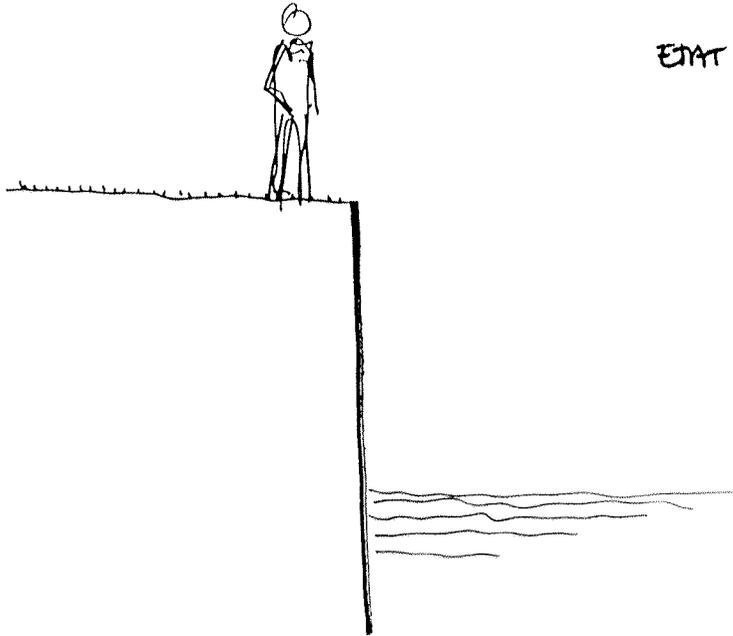
FIXATION

Les schémas présentés sur cette page illustrent les possibilités de fixation des pontons :

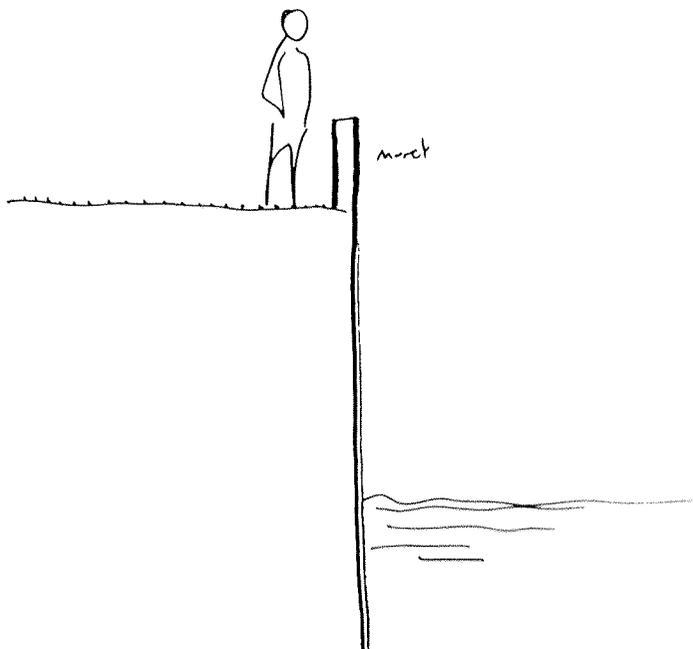
- ponton flottant,
- fixation à la berge par un système d'équerres,
- fixation au fond par un système de poteaux.

PONTONS

ÉTAT EXISTANT .



①



2

SÉCURITÉ DES PROMENEURS

L'absence de garde-corps entraîne un risque de chute dans l'eau. Les possibilités de secours par des bouées de sauvetage ou une barque se sont avérées inadaptées (vandalisme). Les pontons offrent d'autres possibilités de secours. Des échelles ancrées offriraient les mêmes avantages. Malgré tout, l'installation de garde-corps serait la solution la plus sûre pour ouvrir le site au public avec toute la sécurité nécessaire.

VARIANTES DE GARDE-CORPS

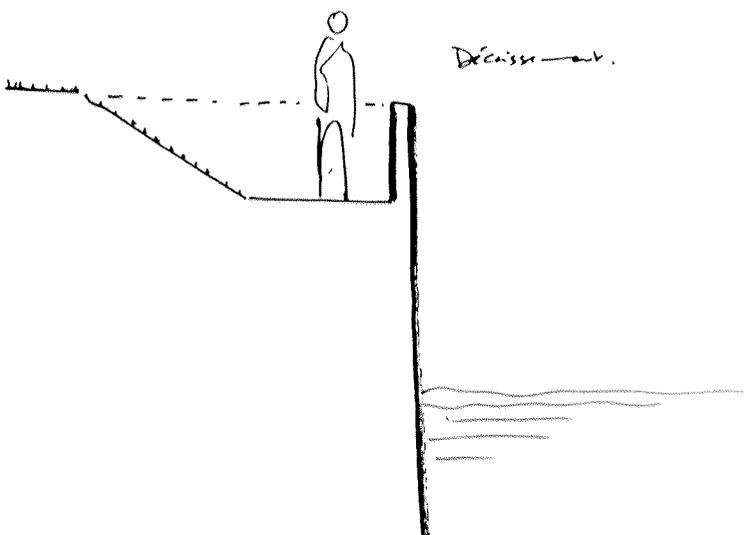
Suivant le profil actuel des berges, les contraintes techniques, les besoins du projet, il existe diverses possibilités. Il faudra définir un choix en fonction de ces critères, sachant que des contraintes techniques insoupçonnables apparaîtront lors du chantier, induisant des modifications "ad hoc".

L'ÎLE DU CHÂTEAU

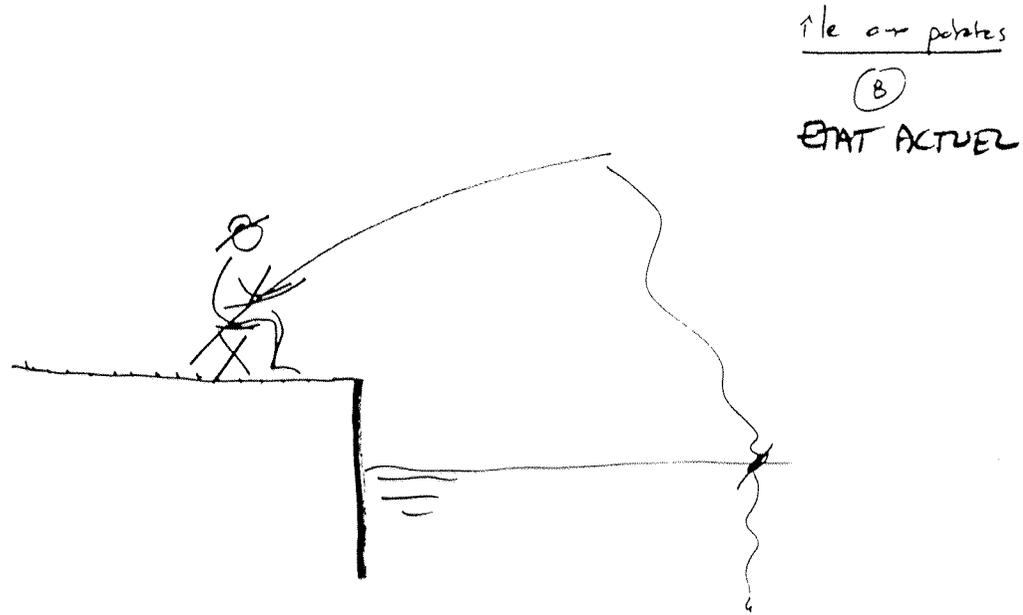
La législation oblige à la mise en place d'un garde-corps le long des très hautes berges (plus de 1 mètre). Trois possibilités sont envisageables :

- 1 - un garde-corps en ferronnerie,
- 2 - un muret en brique en prolongement du mur de la berge,
- 3 - le décaissement sur 1 mètre de profondeur pour transformer le haut du mur de soutènement en garde-corps.

3



PROFIL DES BERGES

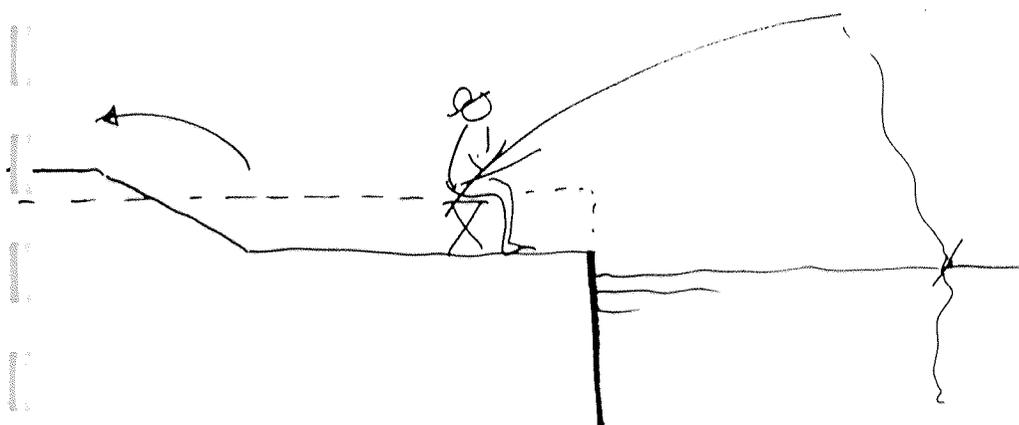


L'ÎLE AUX PATATES

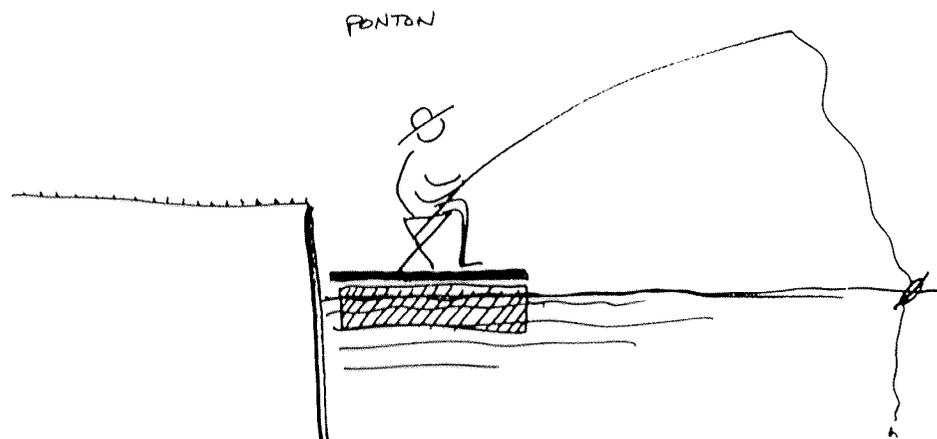
Les berges étant moins hautes, les contraintes techniques et légales sont beaucoup moins importantes. Il est possible de décaisser la berge pour se rapprocher du niveau d'eau ou d'installer un ponton.,

- 1 - arasement de la berge,
- 2 - installation d'un ponton.

(B1)



(B2)

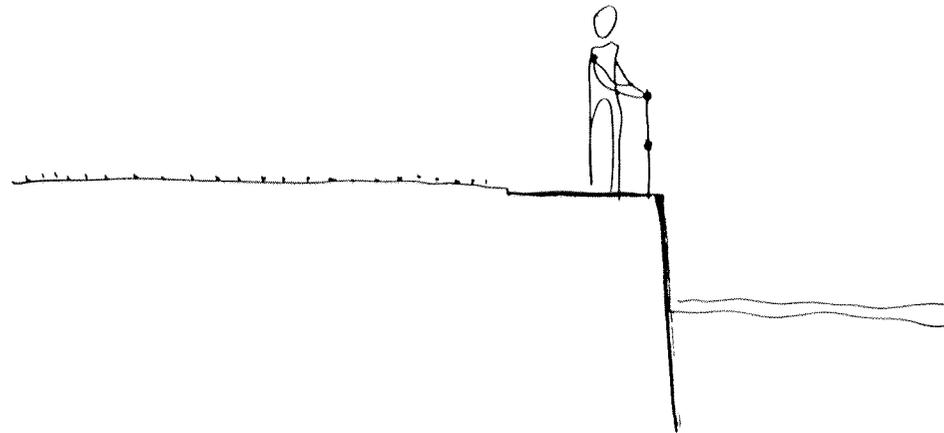


PROFIL DES BERGES

Beige Usine

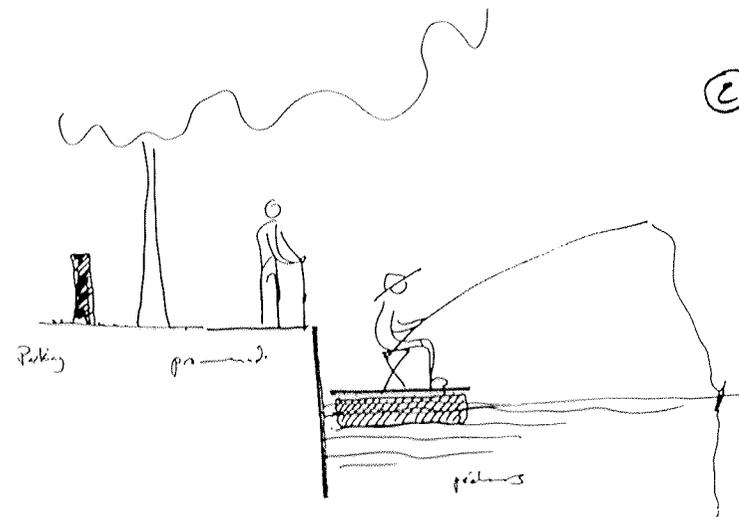
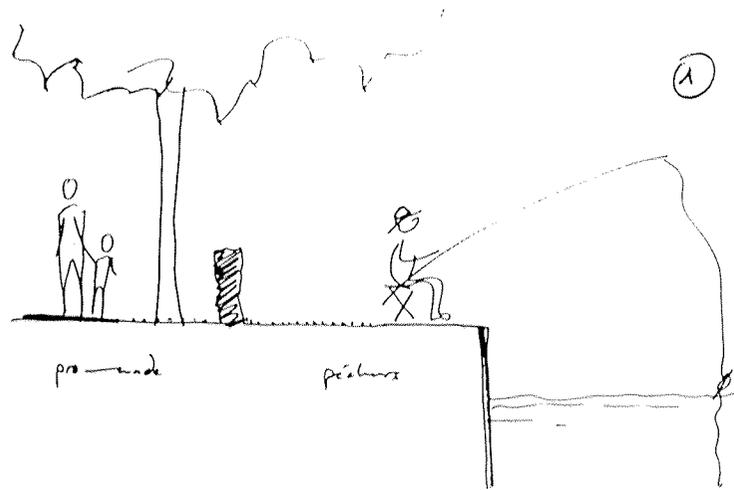
(c)

ETAT ACTUEL

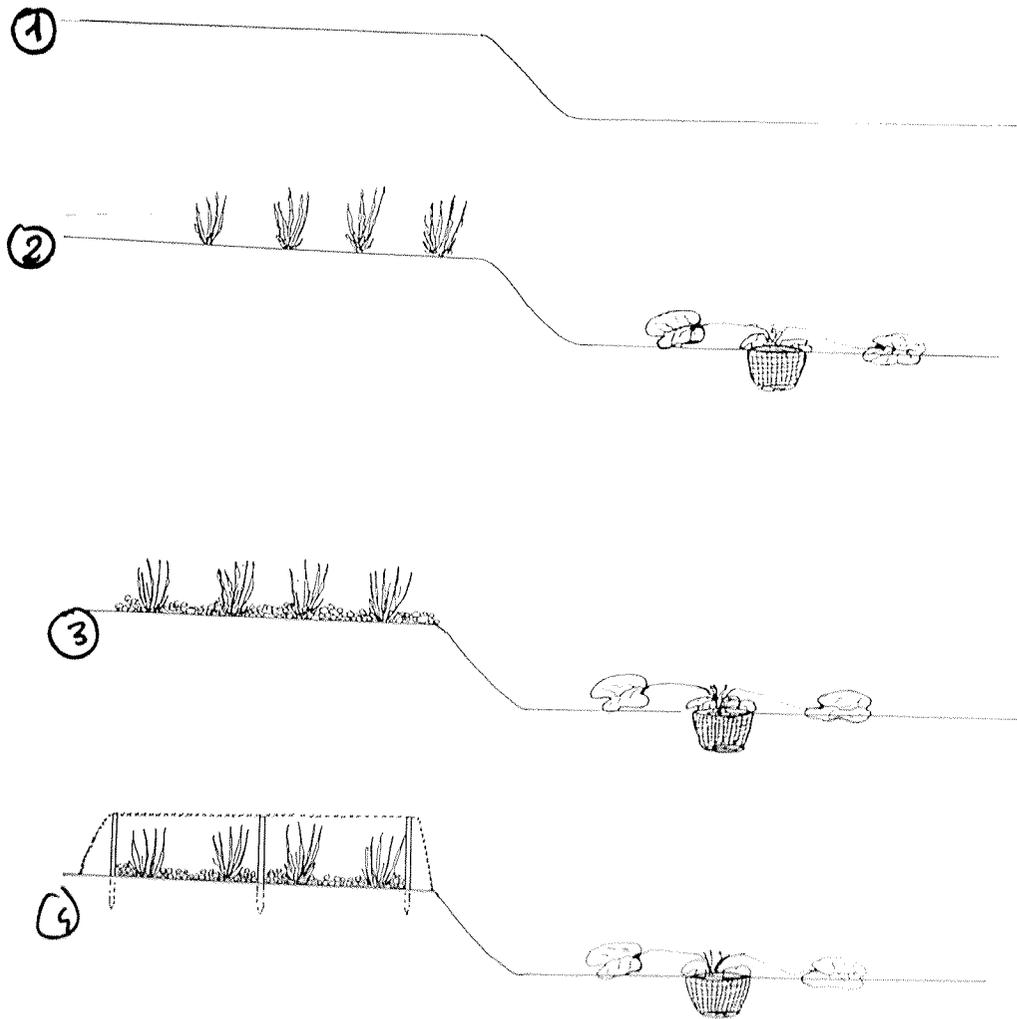


BERGES CÔTÉ ANCIENNE USINE

Les contraintes techniques sont importantes. Est-il possible de décaisser la berge pour se rapprocher du niveau d'eau ? Il faut aussi distinguer l'espace pêcheur des promeneurs en supprimant le garde-corps et en installant une haie séparative entre pêcheurs et promeneurs.



PROFIL DES BERGES



TECHNIQUE AVEC VIDANGE

La vidange des étangs permet d'envisager une plantation avant la remise en eau. La méthodologie à mettre en place est assez simple :

1 - Mise en place des terres.

Il s'agit de régler le niveau des terres en fonction du niveau d'eau futur (niveau du trop-plein). La profondeur de plantation des végétaux sera la référence (par exemple 20 cm de profondeur pour les roseaux...).

2 - Installation des végétaux.

Les végétaux sont plantés directement en "pleine terre" comme des végétaux classiques. La période de plantation sera estivale avec une remise en eau rapide.

3 - Mise en place de gravillons.

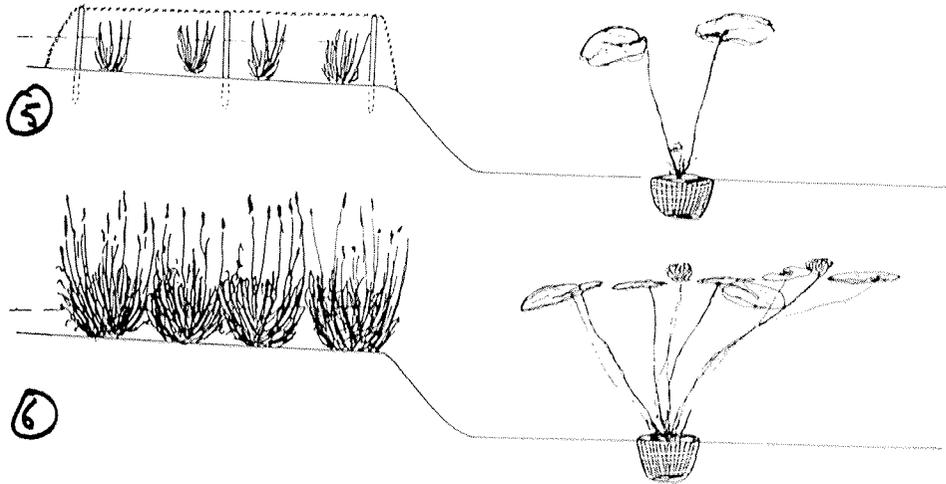
Des gravillons permettront d'assurer la stabilité des végétaux lors de la mise en eau et les protégeront des poissons fouisseurs.

4 - Grillage anti oiseaux.

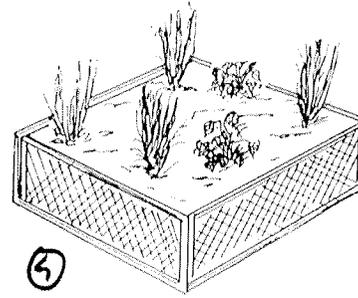
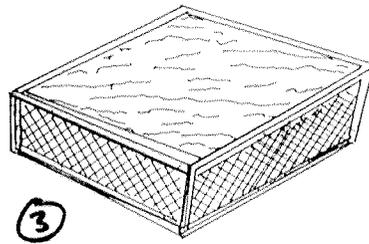
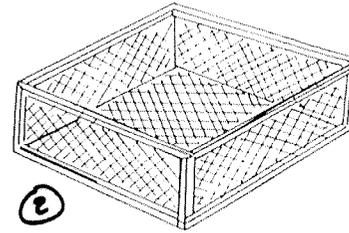
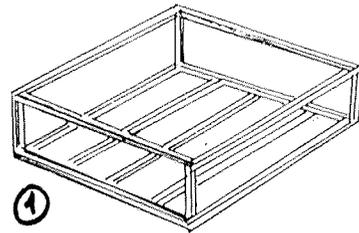
Si nécessaire, il faudra envisager la mise en place d'un "grillage à lapin" pour protéger les végétaux des canards et autres oiseaux friands de jeunes pousses.

5 - Mise en eau.

6 - Quelques années après...
la végétation a pris corps.



PLANTATION

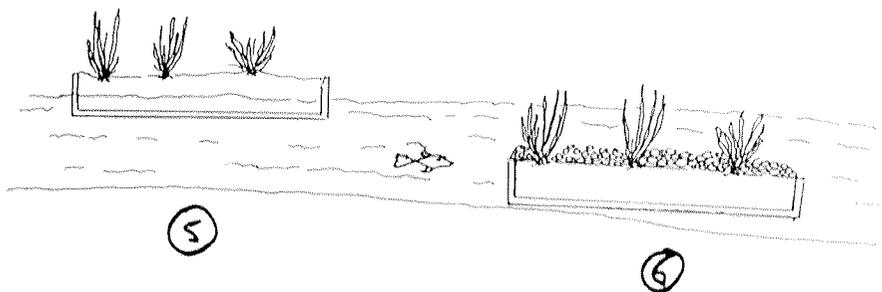


TECHNIQUE AVEC ÉTANG EN EAU

Cette technique est présentée dans l'éventualité où il serait impossible de vidanger les étangs.

La plantation de végétaux dans un étang en eau est facilitée par la technique des radeaux lestés. La méthodologie à mettre en place est simple :

- 1 - Réalisation d'un radeau.
- 2 - Mise en place d'un grillage.
Il sert à retenir la terre.
- 3 - Mise en place de la terre.
Un mélange terre et vase est préférable pour assurer une continuité avec la vase en place.
- 4 - Plantation.
- 5 - Mise en eau.
- 6 - Le lestage permet au bac de s'enfoncer dans l'eau.





PRINCIPES

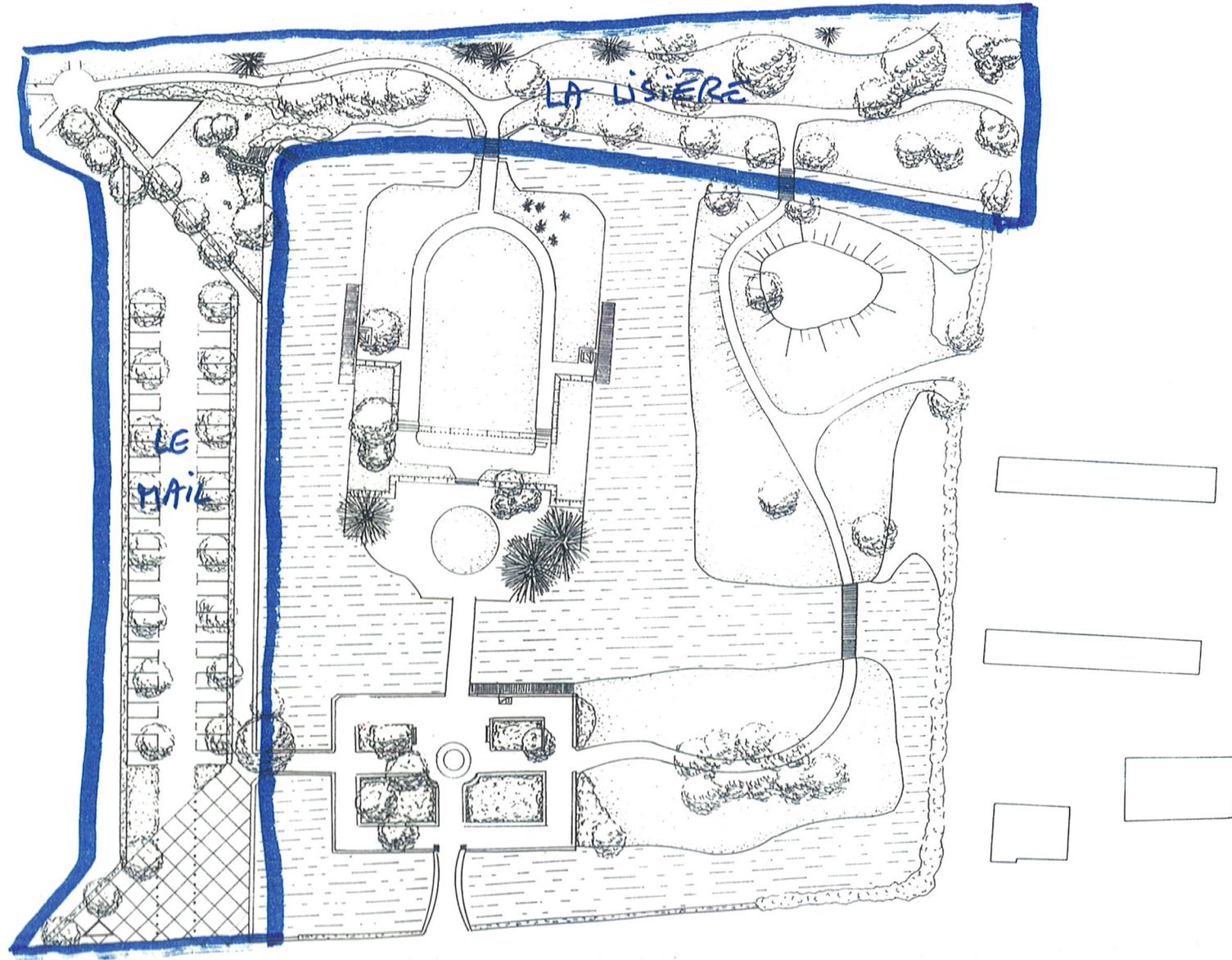
A partir de l'analyse de l'existant (plan ci-contre), nous avons défini un certain nombre de travaux à réaliser afin de mettre le site en sécurité en vue de son ouverture au public. Il s'agissait également de définir les actions minimales pour rénover le site.

Pour générer un site de qualité, attrayant, original, reflétant bien la richesse du patrimoine de Pérenchies, il faut aller plus loin et repenser la composition des lieux.

Les pages suivantes décrivent ces actions. Elles sont présentées par sous-espace :

- le mail,
- la lisière,
- l'avant cour,
- l'île du château,
- l'île aux patates.

La mise en place de jeux sur le site a été plusieurs fois évoquée. La vocation du lieu comme jardin et comme espace naturel risque d'être contrariée par l'installation de tels équipements. Il serait plus sage d'implanter des jeux dans d'autres espaces (comme le jardin public du centre-ville par exemple) ou d'en intégrer à la réalisation d'espaces verts de proximité dans les futures résidences voisines du site.



LE MAIL

L'aménagement des berges de l'ancienne usine est intégré au projet afin de garantir l'harmonie entre les étangs et les terrains alentour. Dans la même logique, cet aménagement s'inscrit pleinement dans le projet d'urbanisme du secteur. Il faudra à terme définir les aménagements de cette frange entre un nouveau quartier et les étangs afin que la transition entre les deux entités soit harmonieuse et cohérente.

Une placette piétonne marque l'entrée du mail. L'absence d'arbres le long de l'étang permet d'avoir une perception optimale de l'avant cour depuis la rue Agache. L'arrêt de bus est intégré avec un évidement (pour permettre le stationnement sans gêner la circulation). Un abri bus marque l'espace.

Le mail intègre le stationnement. Cette configuration permet de répondre aux besoins des promeneurs vers les étangs, mais aussi les utilisateurs des futures constructions. Un espace de promenade est préservé le long des étangs.

LA LISIÈRE

Les éclaircies vont permettre de replanter des arbres nobles (cèdres, ginkgo, tulipier de Virginie...). Pour minimiser l'impact de l'usine, une frange arbustive formera un écran visuel. La plantation dense de végétaux persistants (ifs, houx...) en groupes denses répartis sur l'ensemble de la frange viendra casser l'aspect homogène du bâtiment industriel.

MAISON DE LA NATURE

A l'extrémité du mail, il est possible d'implanter une maison de la nature. Elle pourrait servir d'espace de travail pour les associations de découverte de la nature ou de l'histoire de Pérenchies.

Ce bâtiment est accompagné d'espaces de présentation de milieux naturels ou d'espaces expérimentaux (potager...). L'éolienne et la cascade renforceront l'attrait de cet espace.

L'objectif est de développer une éducation relative à l'environnement par l'accueil de groupes, des activités extra-scolaires, des sorties à thèmes... La mise en place d'un CID (Centre d'Information et de Documentation) permettra de proposer des ouvrages et revues qui pourront être consultés par le public, d'offrir un espace de conférence ou d'exposition...

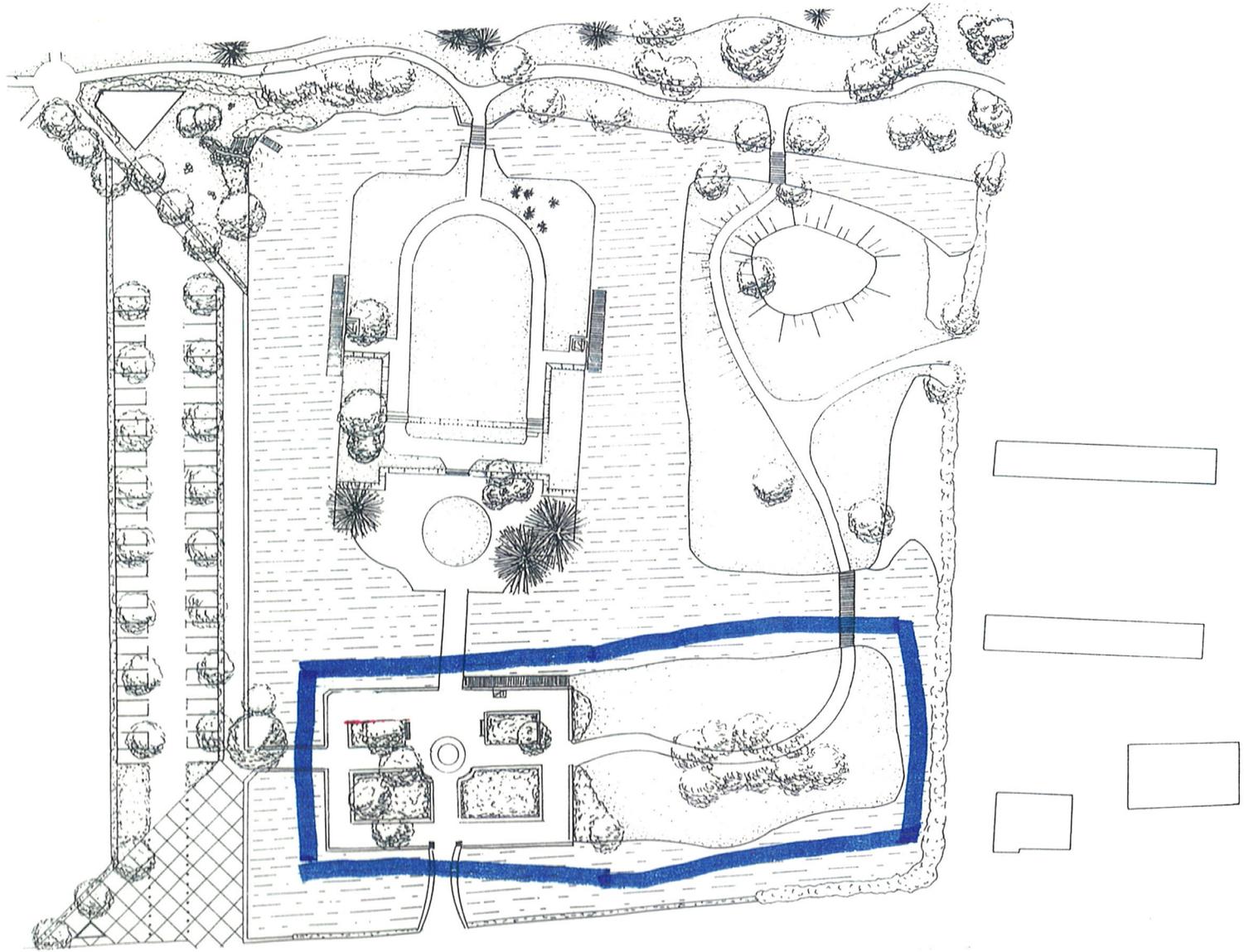
PROJET DE SENTIER PÉDAGOGIQUE

Mr Gaetan GREMBER a défini les principes de mise en place de sentiers pédagogiques sur la commune de Pérenchies. Les objectifs sont nombreux et complémentaires : valoriser le patrimoine, favoriser la promenade, relier des zones éloignées, lier l'environnement urbain et naturel et offrir un support pédagogique.

Les étangs Agache et les chemins de l'Oris nord et sud constituent des maillons importants de ce dispositif. Ils peuvent devenir les premières actions concrètes et bénéficier de la démarche d'interprétation (balisage, panneaux de présentation...).

Les étangs Agache illustreront les milieux naturels humides, avec leur flore et leur faune spécifiques. L'évocation de la riche histoire du lieu sera également un élément important du site. À titre d'exemple, un panneau présentant une vue de l'ancien château, disposé suivant le même angle de vue que la photographie d'époque, permettrait d'imaginer la morphologie initiale du site.

Les chemins de l'Oris illustreront des milieux plus secs, herbacés et arbustifs.



AVANT COUR

La suppression du parking permet de redonner à cette partie une vocation plus appropriée. L'île est aménagée suivant deux principes : un jardin au niveau de l'entrée et un espace naturel sur le côté.

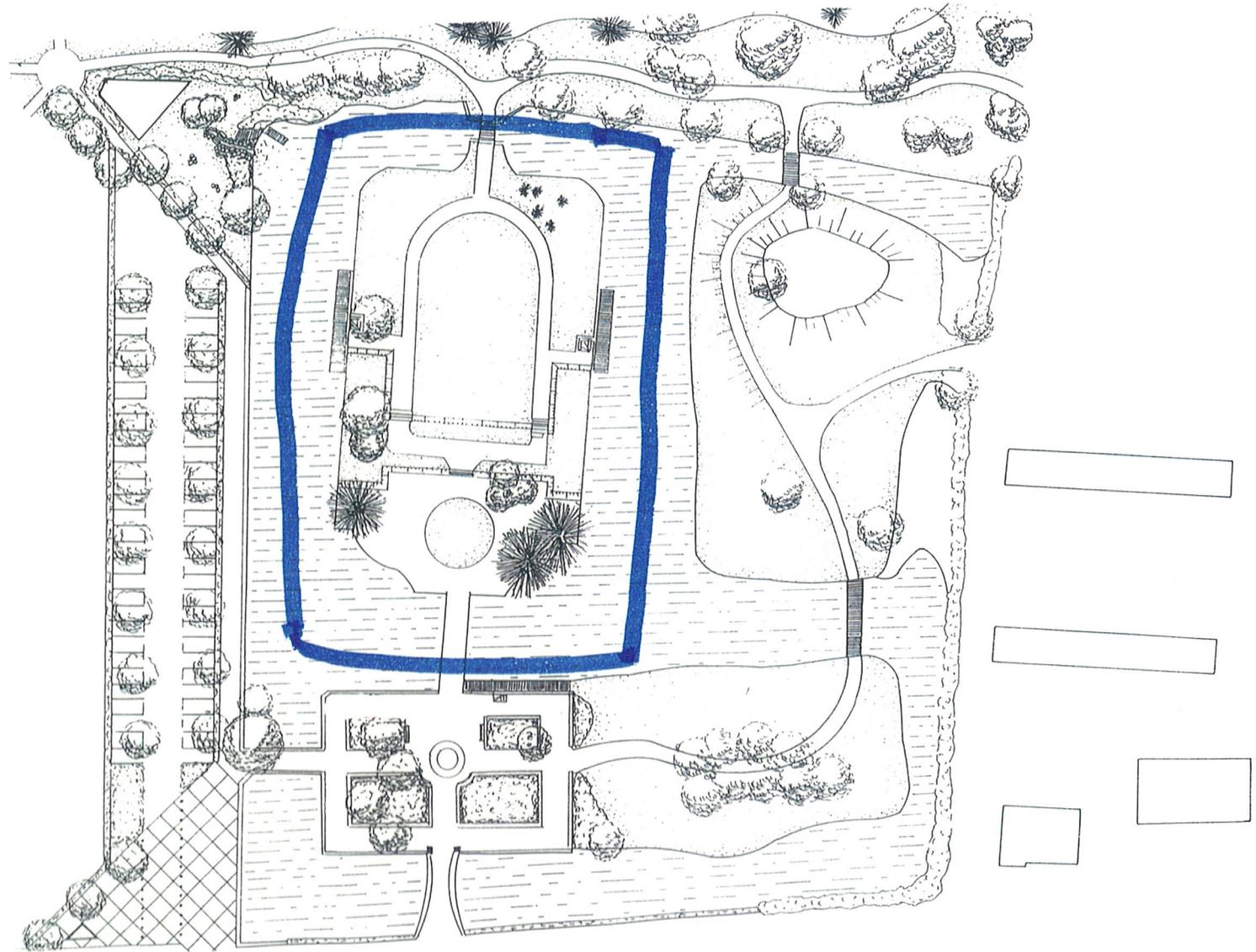
Un petit jardin régulier rappelle l'esprit des jardins classiques "à la française" des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. La composition est axée sur le porche d'entrée et les autres ponts permettant l'accès à l'île. Les arbres intéressants sont conservés. Les plantations très fleuries sont intégrées à des bordures et des broderies de buis taillé. Une petite fontaine marque le centre de la composition. Des bancs invitent à la détente et au repos.

Pour préserver la qualité du lieu et la tranquillité des promeneurs, la buvette est supprimée. Elle peut être intégrée dans la future maison de la nature ou sur la placette piétonne.

Le reste de l'île conserve son aspect naturel avec le groupe d'arbres au milieu. Les berges sont arasées et offrent un profil plus naturel, plus paysager.

Une passerelle en bois relie l'île aux patates pour permettre une promenade continue entre toutes les îles.

COMPOSITION



ÎLE DU CHÂTEAU

Le garde-corps du pont de l'avant cour est fonctionnel mais inesthétique. Il serait intéressant de le refaire en ferronnerie en s'inspirant des portions restantes pour retrouver le motif initial. Le pont opposé doit, quant à lui, être entièrement refait.

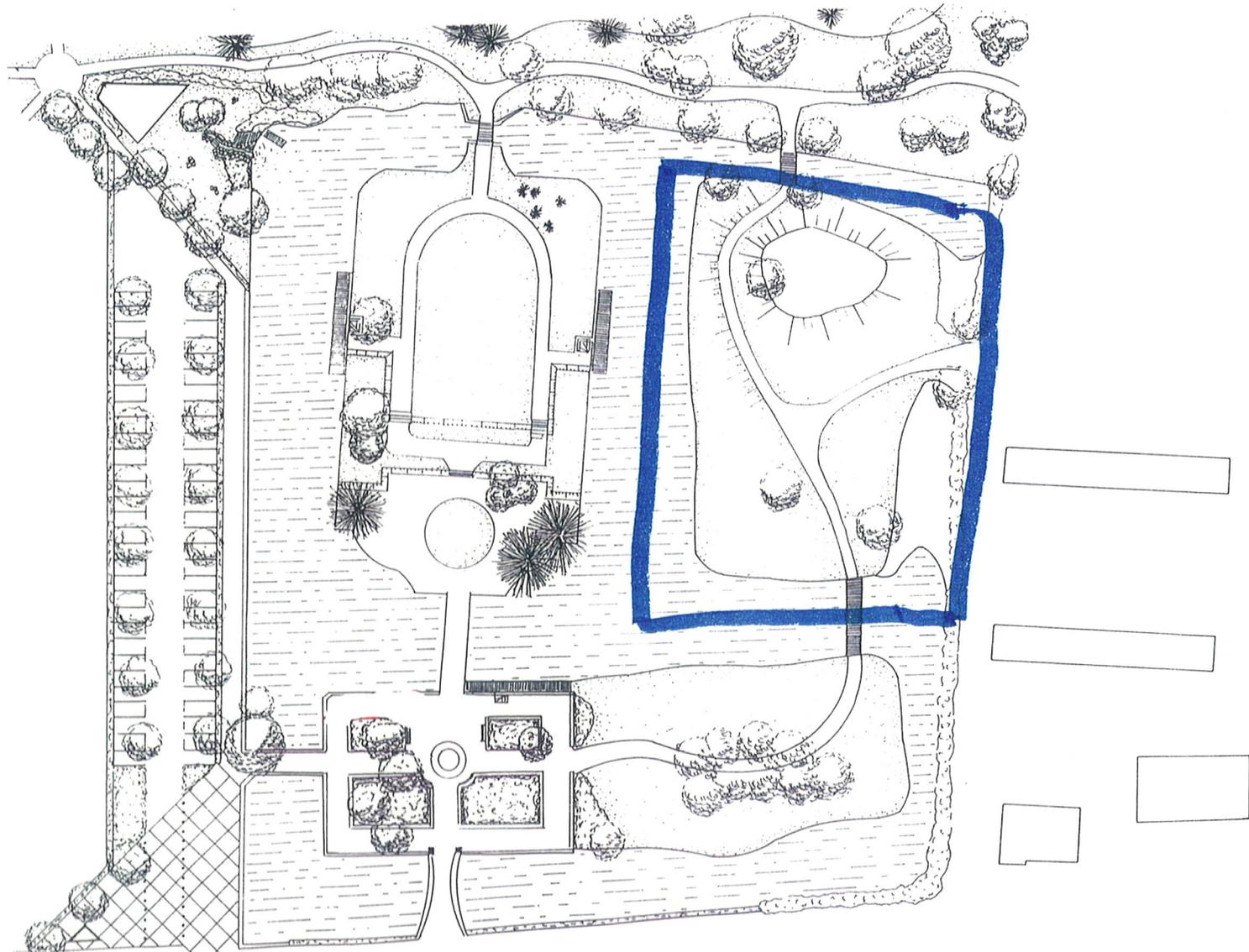
Dans l'éventualité d'un chantier de fouilles archéologiques, les aménagements resteront simples. Il s'agira de nettoyer le terrain en éliminant les tas de pierres, les arbres inintéressants, de mettre en valeur les vestiges d'emmarchement et d'implanter un gazon.

Pour évoquer le passé du lieu, l'emprise de l'ancien château est rehaussée d'une cinquantaine de centimètres. Des chemins en sable stabilisé rappellent ceux des anciens jardins. Ces aires peuvent servir pour jouer à la pétanque.

Les descentes vers les étangs sont remises en état. Elles donnent accès à des pontons de bois qui offrent des linéaires pour les pêcheurs, favorisent les contacts entre les promeneurs et l'eau et participent à la mise en sécurité du site en offrant des points de remontée pour les personnes qui seraient tombées à l'eau.

Les ifs séculaires sont préservés car ce sont des arbres remarquables qui forgent l'image du site. Parmi tout les conifères plantés, seuls les cinq pins sont conservés. En effet, les conserver tous risquerait d'engendrer à court terme un encombrement de l'espace.

COMPOSITION



ÎLE AUX PATATES

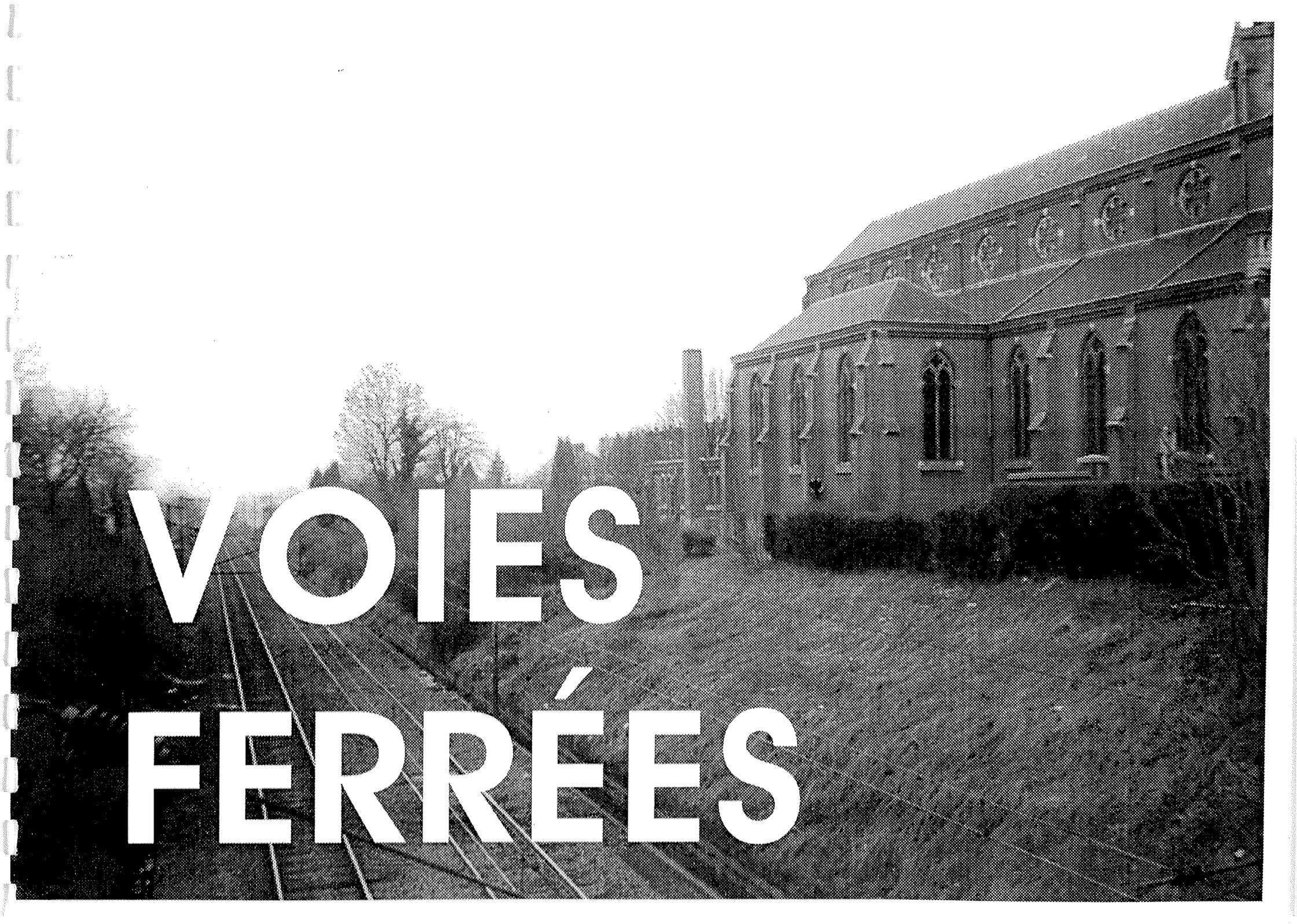
L'île conserve son aspect naturel avec quelques arbres. Les berges sont arasées et offrent un profil plus naturel, plus paysager. Le talus actuel peut être étendu pour former un petit belvédère. Il est constitué des matériaux issus de l'arasement des berges.

Des passerelles en bois relie l'île à l'avant cour et à la lisière pour permettre une promenade continue entre toutes les îles, sans sortir du site.

Le bras qui borde le chemin agricole ne sera pas curé. Déjà fortement envasé et inutilisé par les pêcheurs, il sera même rehaussé pour pouvoir accueillir une roselière. La création de tels milieux, écologiquement très riches, participera au bon équilibre des étangs et constituera une frayère idéale.

COMPOSITION

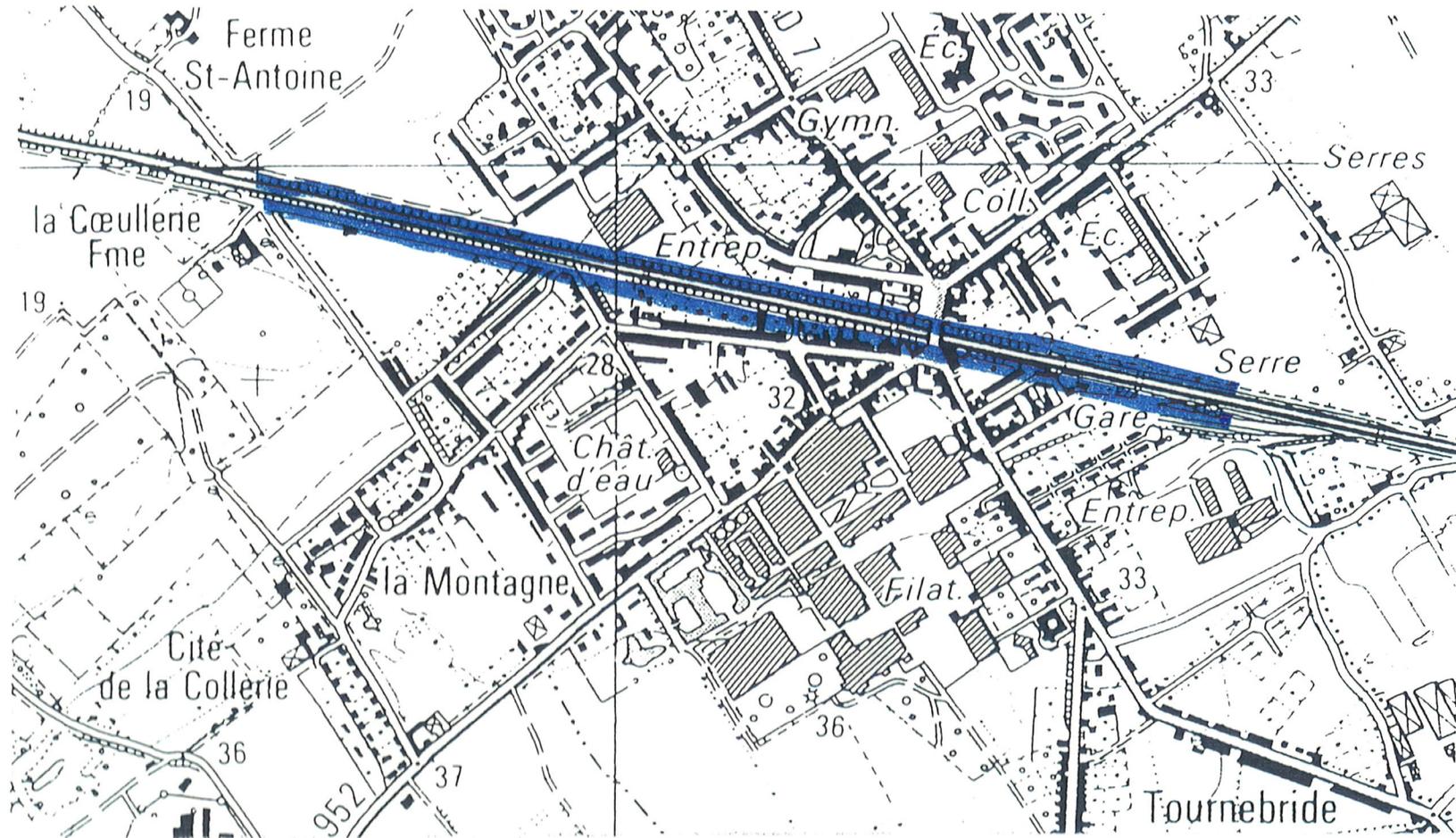


A black and white photograph of a railway yard. In the foreground, several parallel railway tracks run from the bottom left towards the center. To the right, a large, multi-story industrial building with a series of arched windows and a decorative frieze along the roofline is visible. The background shows more tracks and some trees under a bright sky. The overall scene is industrial and historical.

VOIES FERRÉES



SITUATION



UNE COUPURE DANS LA VILLE

Les voies ferrées marquent une forte barrière dans la ville en la coupant de part en part. Toutefois, la morphologie du site atténue cette première impression.

Dans la séquence ouest, le passage sur talus a permis la réalisation de passages sous les voies. Ces liaisons sont d'autant plus confortables qu'elles sont au même niveau que les rues voisines.

Au niveau du centre-ville, le passage des voies en contrebas permet une continuité des espaces publics. Il n'y a pas de rupture visuelle ni physique pour les personnes passant d'un côté de la ville à l'autre.

La gare se situe au niveau des voies, ce qui permet un accès optimal. La traversée des voies nécessite une passerelle piétonne.

SITUATION

DESCRIPTION



Séquence rurale



Séquence urbaine

On distingue nettement trois séquences dont la perception, le vécu et les potentialités sont très distinctes.

SÉQUENCE RURALE

Elle traverse des espaces agricoles. La pression urbaine très faible a permis le développement de fourrés écologiques très riches.

SÉQUENCE URBAINE

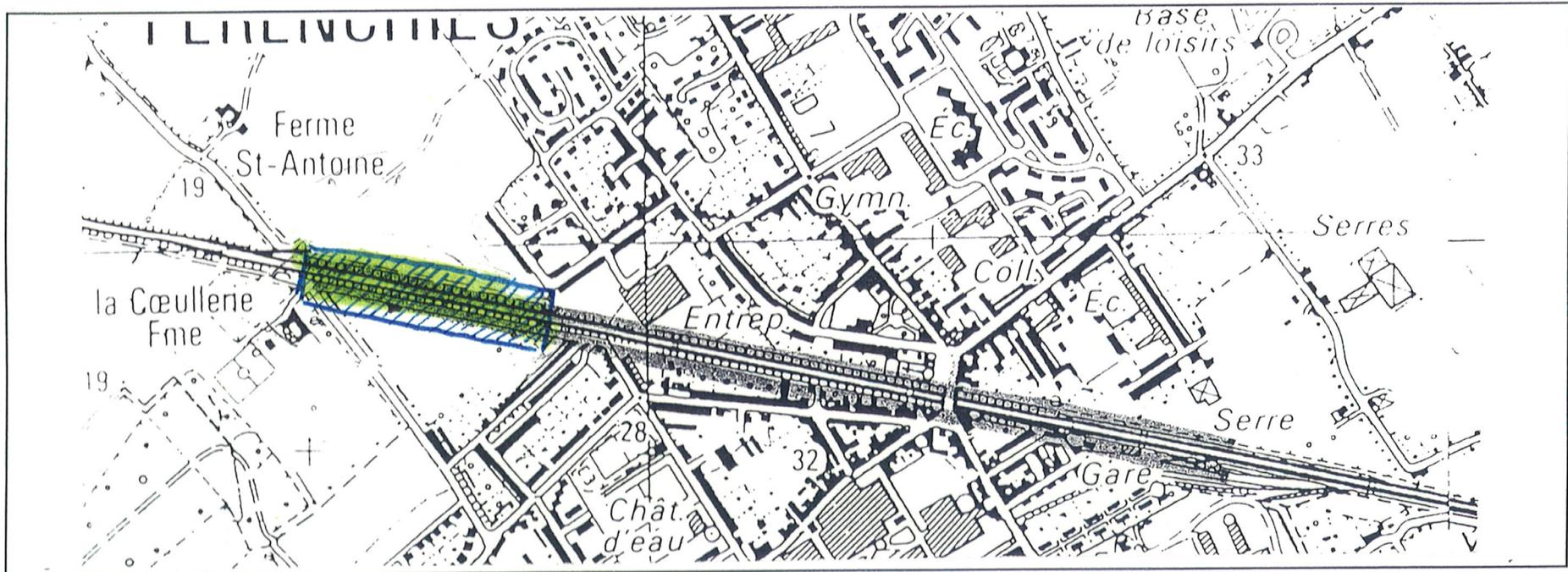
Elle regroupe toute la partie urbaine. Toutefois, seules les extrémités ne sont pas perçues par les habitants.

SÉQUENCE GARE

Elle concerne toute la séquence du centre-ville à la gare. C'est un espace potentiellement important pour le futur.



Séquence gare



Plan de situation

UNE SÉQUENCE EN TALUS

La morphologie des voies nécessite la création d'un talus. Celui-ci créé une barrière visuelle très forte. Par contre, la présence de passages sous les voies (pont de Belgique) laisse une grande perméabilité pour les piétons et les cyclistes.

UN ESPACE NATUREL RICHE

Il existe un bon potentiel, mais qui reste à valoriser. La présence de deux "ponts" offre la possibilité de faire une boucle de promenade. Mais la végétation exubérante sur le chemin de l'Oris nord interdit son utilisation normale.

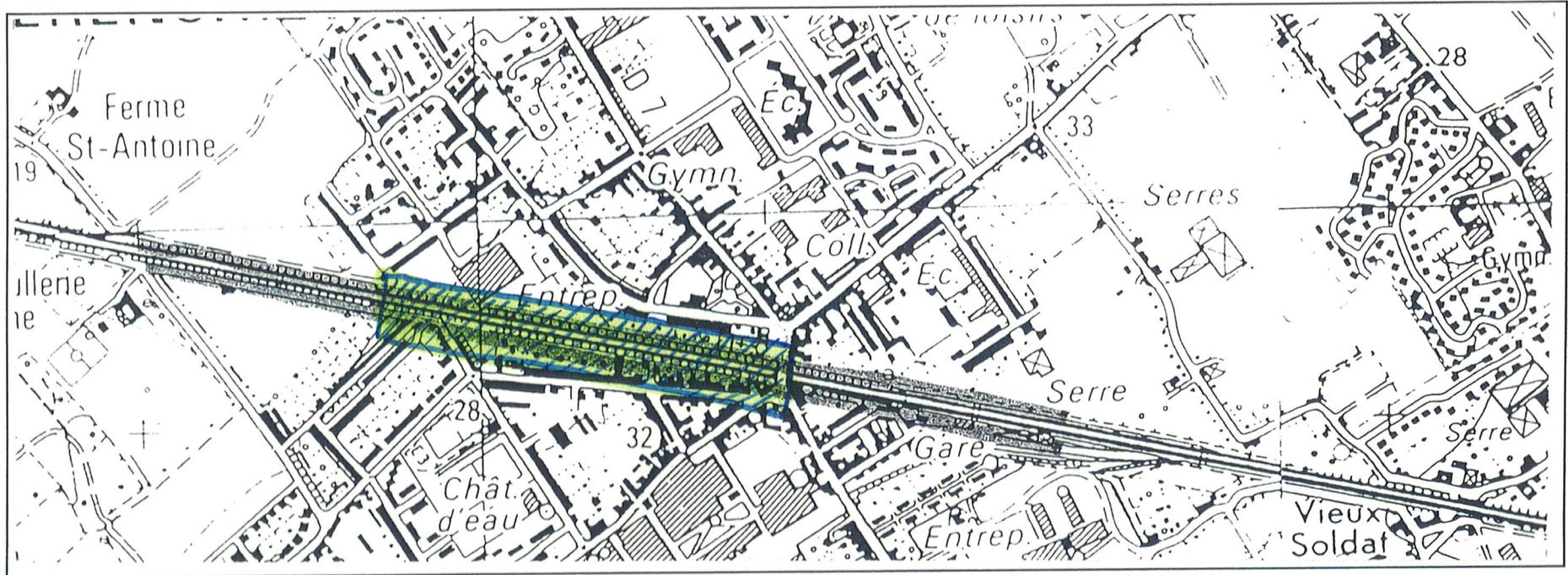
SÉQUENCE RURALE



Vue des talus enherbés



Pont de la Belgique



Plan de situation



Une séquence peu précue : talus enherbés

DES ESPACES PEU VUS

Dans ce secteur les voies ferrées passent en déblais. Cerné par des arrières de jardins, c'est un espace inaccessible. Seul le talus sud-est est accessible grâce à une bande de terrain horizontale. Toutefois, cette bande, large de près de 10 m, est occupée en grande partie par les riverains qui ont ainsi agrandi leurs jardins. Seuls les usagers du train voient cette séquence dans sa globalité.

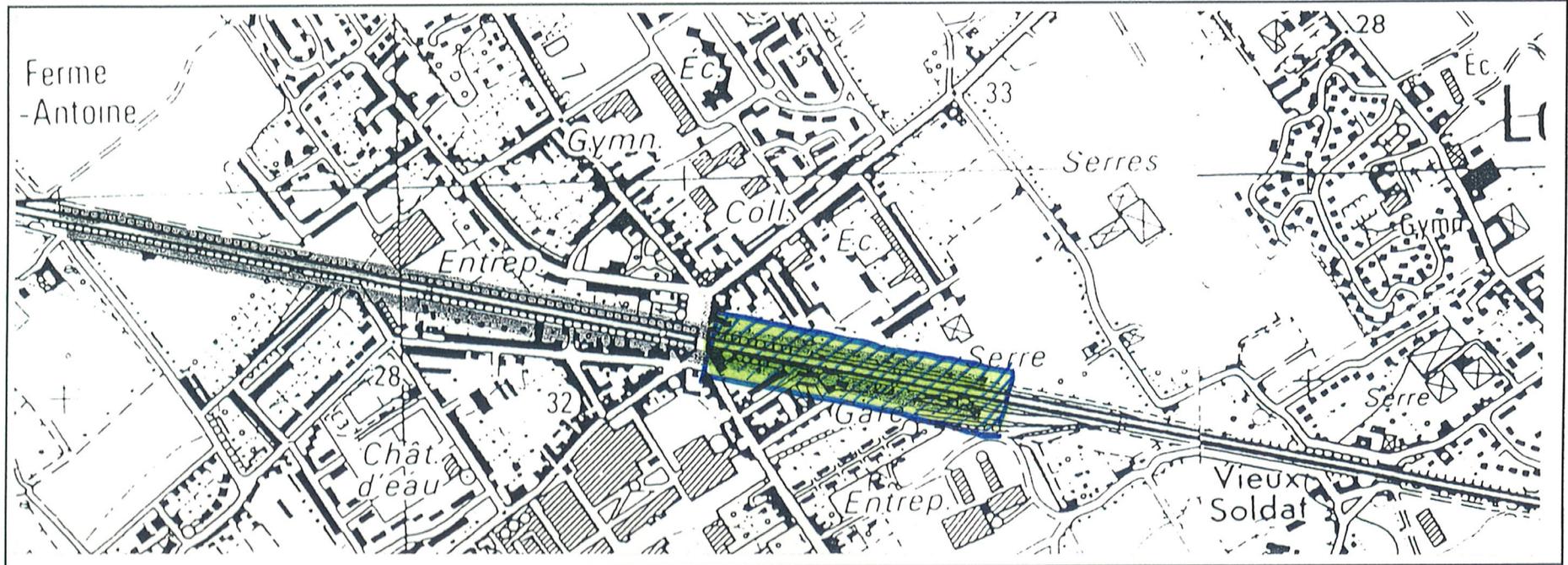
DES EXTRÉMITÉS VUES

Les parties visibles depuis les routes principales ou secondaires sont identiques dans leur aspect au reste de la séquence. Il en résulte une impression d'espaces négligés, abandonnés. Ceci se répercute sur l'image même de la ville de Pérenchies.



Des extrémités vues : l'église

SÉQUENCE URBAINE



Plan de situation



vue depuis la passerelle de la gare

DES ESPACES VUS

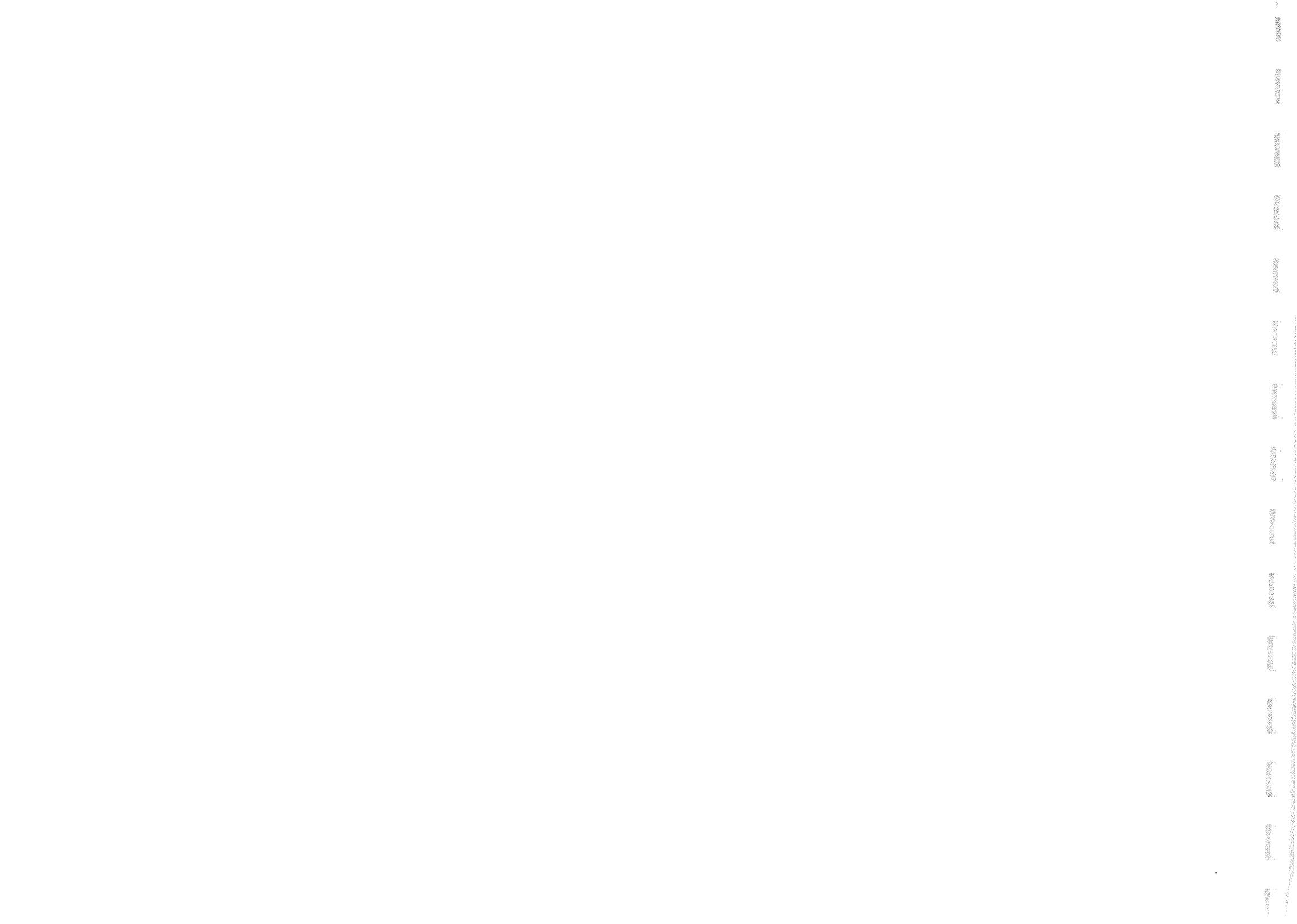
Les voies ferrées passent dans ce secteur d'une configuration en déblais à celle d'un passage à niveau. Cerné côté ville par des arrières de jardin, c'est un espace inaccessible. La berge nord est potentiellement accessible depuis la Caisse d'Épargne grâce à une bande de terrain horizontale.

L'ensemble est visible depuis la route principale ou la gare et ses abords. Il offre une impression d'espaces négligés, abandonnés. Côté gare, les restes d'un alignement d'acacias boules intégrés à une haie de troènes n'améliorent pas l'image d'ensemble.

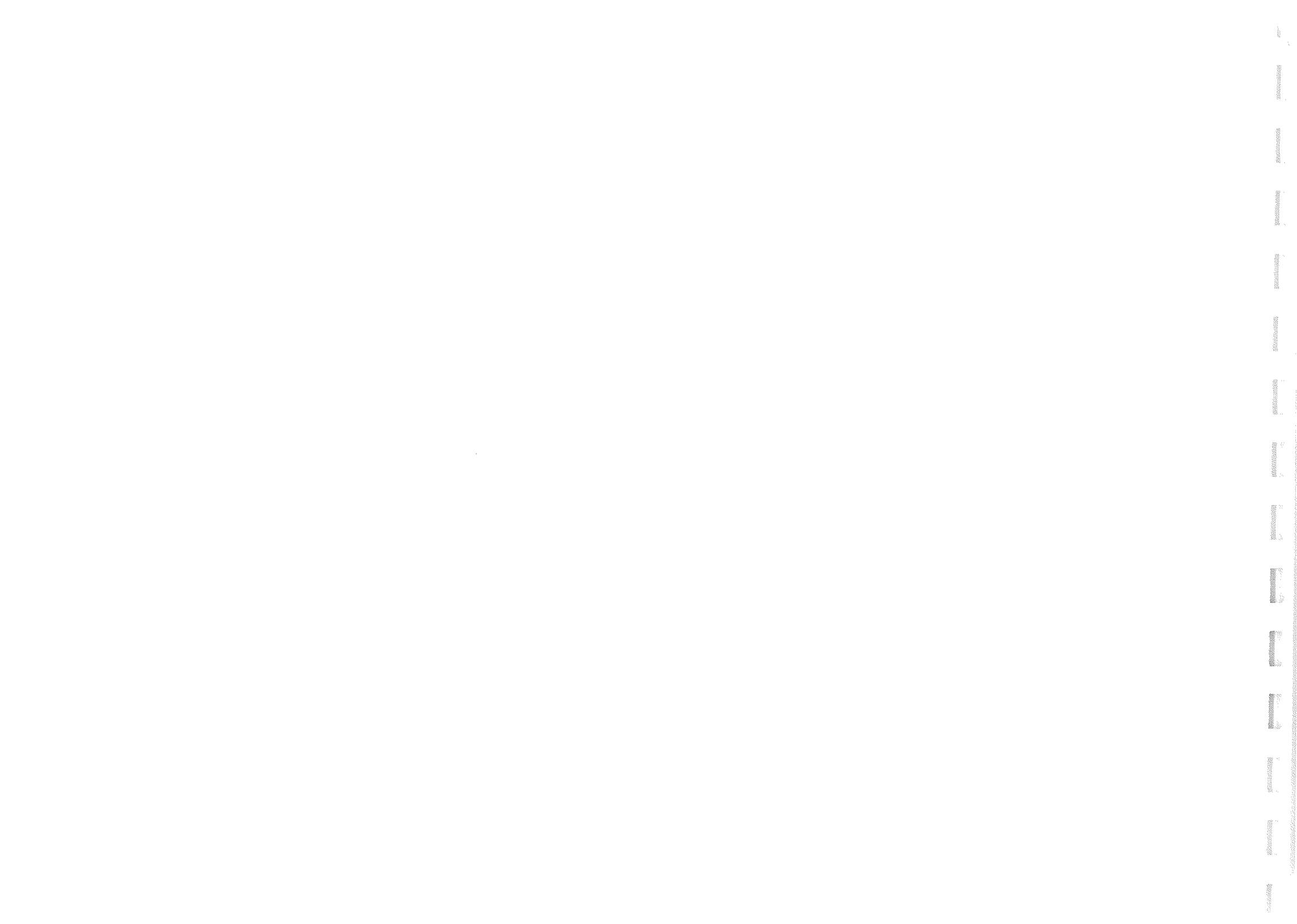


Vue depuis le centre ville

SÉQUENCE GARE



PROJET



RÉNOVATION DU SITE

Les premières actions présentées ci-après visent à remettre en état le site : élimination des souches d'arbres abattus, nettoyage des abords des voies...

AMÉNAGER LE SITE ET SES ABORDS

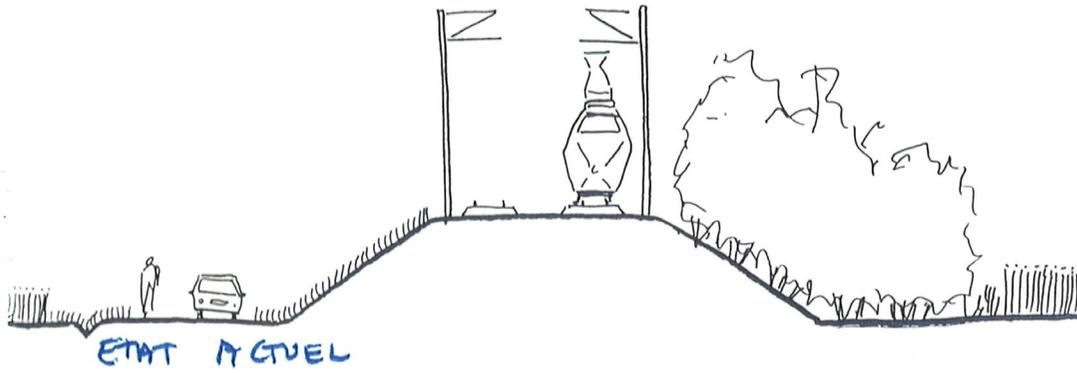
Les aménagements d'amélioration de l'attrait du site sont plus modestes que pour les étangs. Ils se limitent à des plantations et éventuellement la création de chemins et l'implantation de mobilier urbain.

Les aménagements se décomposent en trois séquences principales (correspondants à celles définies lors de la description du site).

Les aménagements de la première séquence visent à revaloriser les chemins piétons pour développer le réseau de promenade dans la ville. Il s'agit également d'intégrer cette séquence aux espaces de découverte de la nature animés par des associations locales.

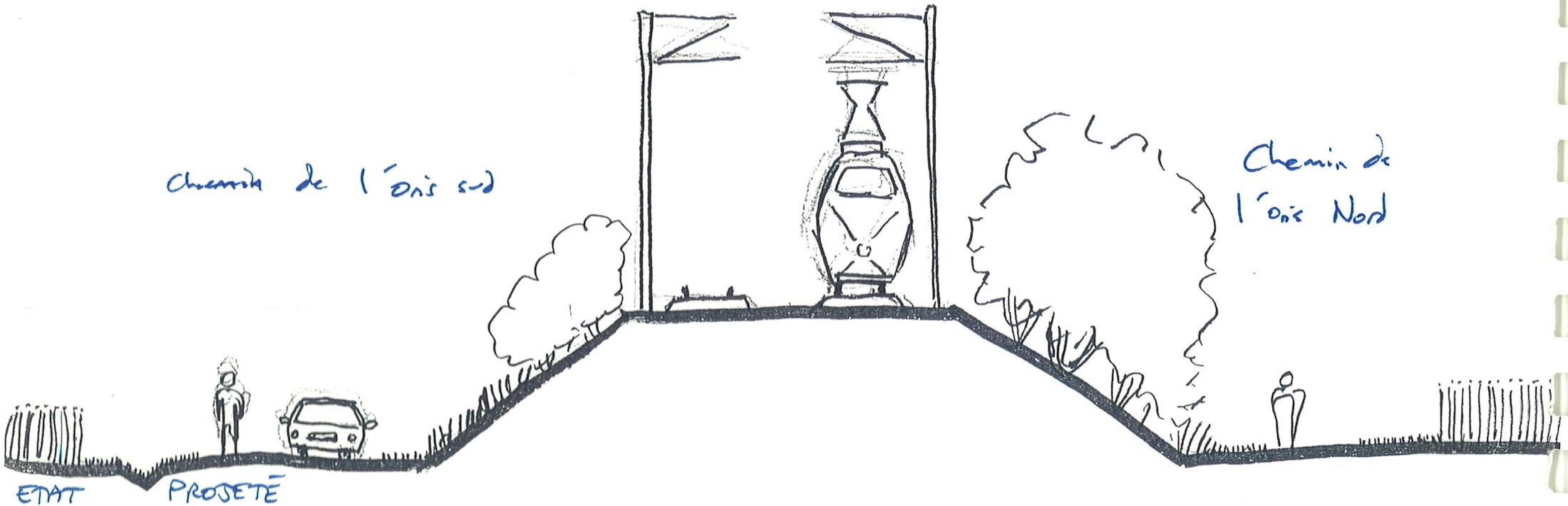
Ceux de la deuxième séquence visent à changer l'image de la ville. Cette notion est constante pour les usagers du train. Pour les habitants, elle se limite aux franges perceptibles depuis les routes. Pour cette raison, deux types d'aménagement seront déclinés.

Les aménagements de la troisième séquence sont conçus dans la continuité de la séquence deux, avec en plus la mise en place de chemins d'accès à la gare.



Chemin de l'ois sud

Chemin de l'ois Nord



LES CHEMINS DE L'ORIS

L'aménagement de ce secteur comprend les aménagements des talus S.N.C.F. et ceux du chemin de l'Oris Nord, envahi de broussailles.

Le débroussaillage et la remise en état du chemin de l'Oris Nord sera la première action à envisager. L'objectif sera de permettre un accès au chantier et surtout d'inviter la population à réinvestir l'espace en s'y promenant. Grâce aux deux ponts, les chemins de l'Oris constituent une boucle de promenade particulièrement agréable.

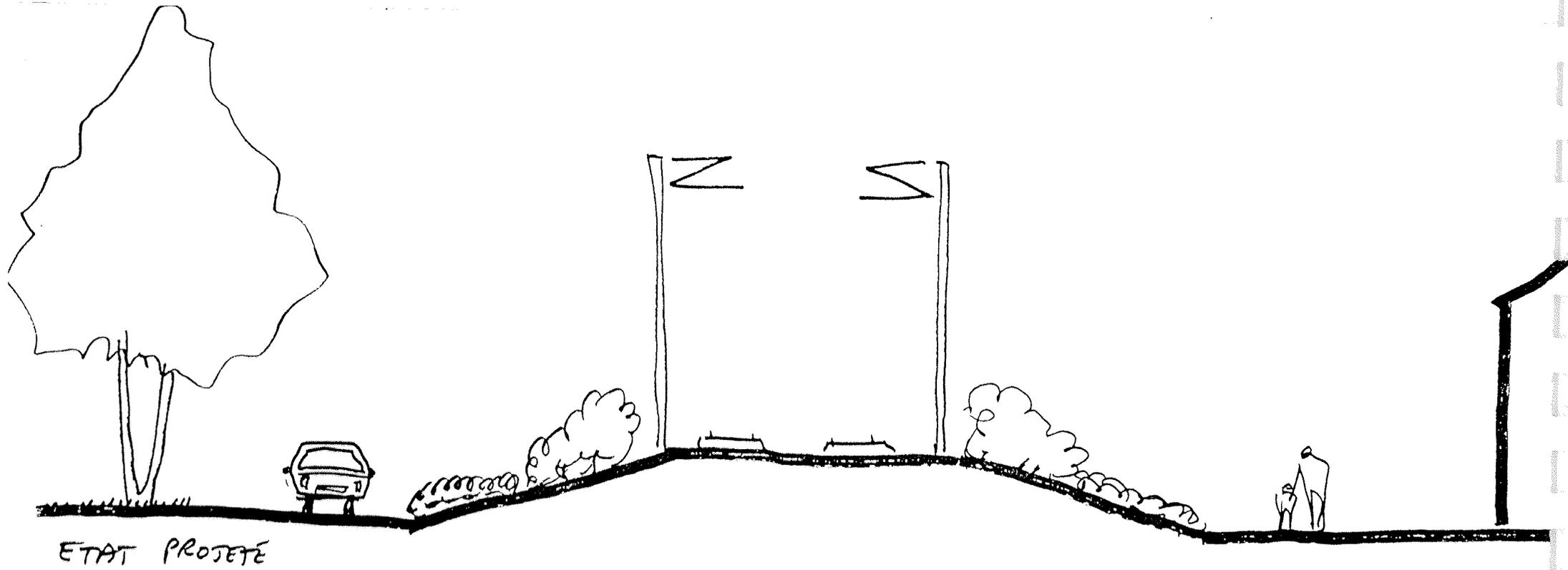
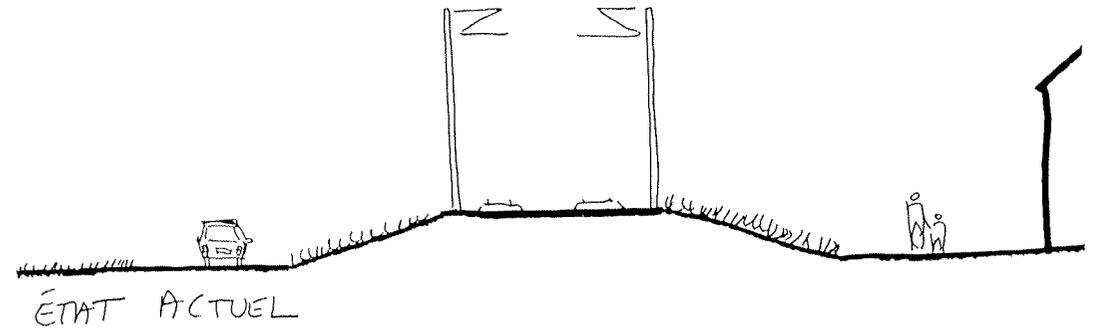
DES ESPACES NATURELS

La vocation d'espace de promenade des chemins de l'Oris nord et sud est une opportunité pour reconstituer des milieux naturels faciles d'accès et propices à la découverte de la nature.

La constitution d'une haie bocagère vise à interdire l'accès aux voies ferrées pour garantir la sécurité des promeneurs. Cette haie restera basse afin de ne pas gêner le passage des trains et le travail du personnel de maintenance. Un entretien régulier visera à contrôler la végétation et à éliminer toutes les espèces de grand développement.

Une bande engazonnée accompagnera la route du chemin de l'Oris sud et le chemin de l'Oris nord. Cet entretien soigné assure une meilleure visibilité pour les usagers (le chemin de l'Oris sud est emprunté par des voitures) et met en valeur les espaces laissés en prairie fauchée sur les talus.

Pour accroître la diversité et éviter la monotonie, la limite de la haie bocagère ondule. Elle intègre les plantations déjà existantes. Quand la haie s'élargit au point de frôler les chemins, des arbustes fruitiers (noisetiers, mûres...) feront le plaisir des promeneurs (mais aussi d'oiseaux et d'autres animaux sauvages).



UNE IMAGE DE LA VILLE

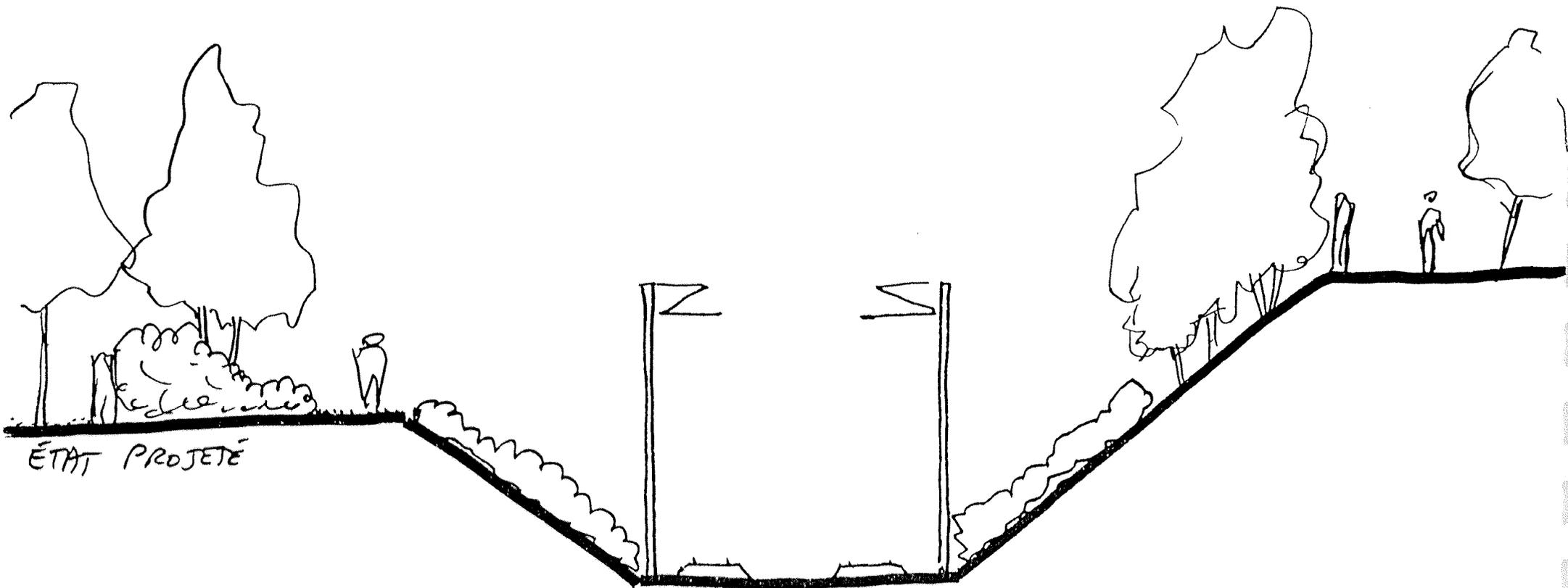
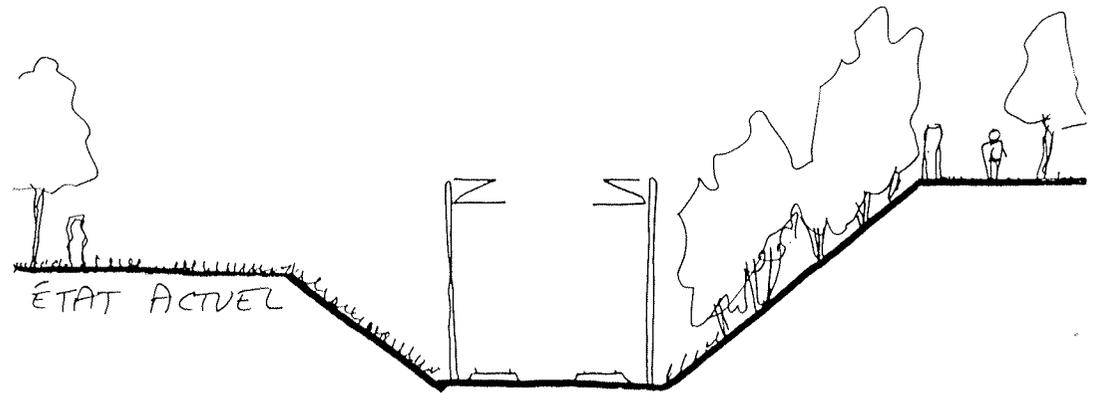
Les abords des voies ferrées ont un impact visuel très fort pour les riverains. Certaines personnes ont même installé des végétaux décoratifs pour agrémenter les talus qui offrent actuellement une image d'espace abandonné, négligé. Une partie des emprises occupée par des bennes offre une image peu attrayante.

DES PLANTATIONS DÉCORATIVES

Les plantations du pont de Belgique à l'entrée de l'entreprise St Léger seront en harmonie avec le secteur de caractère urbain. Les plantations arbustives décoratives des talus limiteront leur entretien et offriront un fond de décor pour les riverains et les usagers du petit square.

La frange avec les voies ferrées pourra être la continuité de la haie bocagère.

Au niveau du pont de la Belgique, de petits arbres décoratifs viendront souligner la présence du franchissement.



UN ESPACE POUR LES TRAINS

La configuration du site et l'impossibilité d'y accéder rendent cet espace imperceptible pour les habitants de Pérenchies. Seuls les passagers des trains peuvent percevoir ces abords.

L'image est aujourd'hui naturelle. Le bosquet sur la rive nord est bien développé, trop peut-être pour la S.N.C.F. qui vient régulièrement les rabattre.

La rive sud est assez large (de 7 à 10 mètres), mais de nombreux riverains ont agrandi leur jardin. L'espace accessible se limite alors à la largeur d'un passage pour l'entretien.

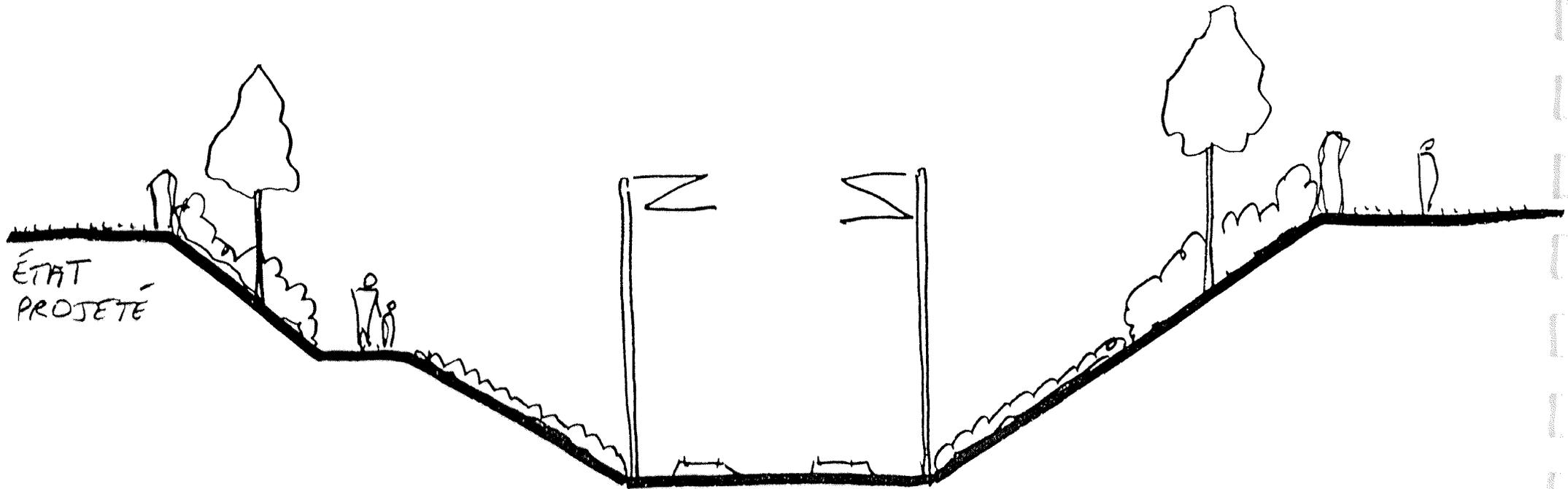
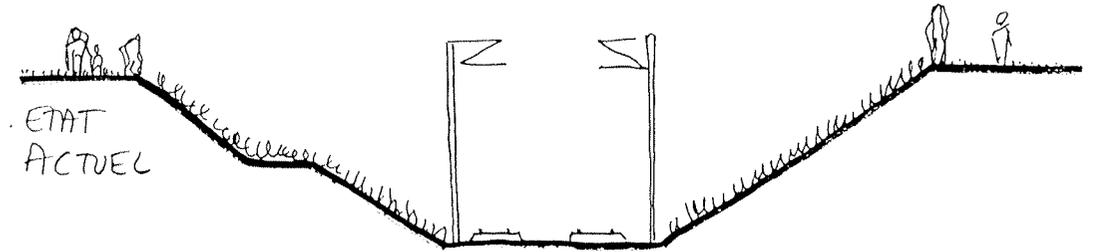
UN AMÉNAGEMENT SOBRE

Les trains roulent assez vite, aussi il ne sert à rien de travailler par petites tâches comme pour la séquence précédente. Il faut au contraire des plantations en grandes masses homogènes.

Un "chemin" engazonné permet l'accès au chantier sur la rive sud. Dans les parties non acquises par les riverains, des plantations de type haie bocagère viendront refermer l'espace, pour former un fond de décor et limiter l'entretien.

Le talus rive sud et la partie basse du talus rive nord sont plantés d'arbustes couvre-sol. Les plantations améliorent l'aspect visuel pour les voyageurs, assurent un espace dégagé aux abords des voies et limitent l'entretien. La partie haute du talus rive nord reste occupée par le bosquet.

SÉQUENCE CACHÉE



UN ESPACE VU

La proximité du centre-ville rend cet espace très perceptible pour les habitants de Pérenchies. S'y ajoute la perception des passagers des trains à l'approche de la gare.

L'image est identique aux séquences précédentes.

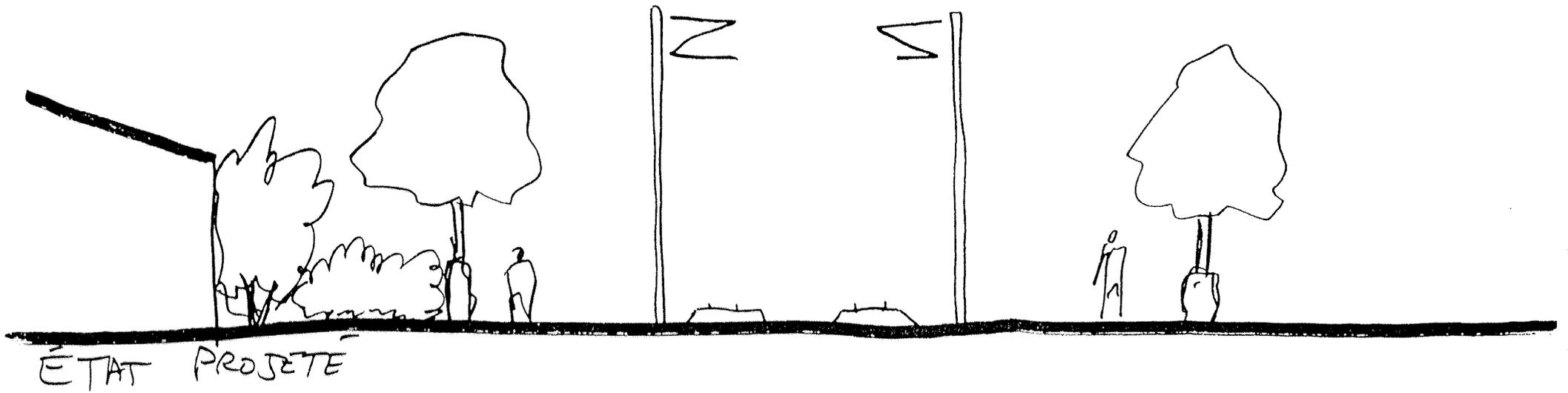
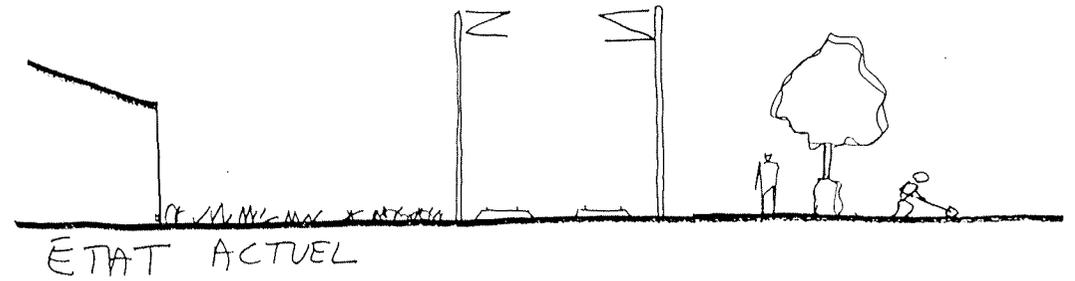
UN ESPACE ACCESSIBLE

La rive sud est assez large mais inaccessible. La rive nord présente une zone horizontale à mi-pente. Il est facile d'envisager un cheminement depuis le centre ville jusqu'à la gare. Mais l'accès côté ville n'est envisageable qu'en utilisant le passage du parking de la Caisse d'Épargne, et par conséquent le déplacement de la grille d'entrée.

DES PLANTATIONS DÉCORATIVES.

Les végétaux seront en harmonie avec le secteur de caractère urbain. Les plantations arbustives décoratives des talus limiteront leur entretien et offriront un fond de décor.

Les parties basses des talus sont plantées d'arbustes couvre-sol. Les plantations améliorent l'aspect visuel pour les voyageurs, assurent un espace dégagé aux abords des voies et limitent l'entretien. La partie haute du talus rive nord reste occupée par des arbustes ornementaux avec en fond des plantations de type haie bocagère. Des arbres tiges de petit développement accompagnent le chemin et structurent l'espace.



UN ESPACE VU

La proximité du centre-ville et de la gare rend cet espace très perceptible pour les habitants de Pérenchies et les passagers des trains à l'approche de la gare.

UN ESPACE ACCESSIBLE

Le passage d'une séquence encaissée à une séquence à niveau permet d'envisager un accès piétons sur la rive sud. Cette liaison pourrait relier le parking directement à la gare.

DES PLANTATIONS DÉCORATIVES.

Les plantations seront en harmonie avec le secteur de la gare. La rénovation de l'alignement d'arbres et de la haie existante ne permettrait pas d'avoir un ensemble homogène et harmonieux. Il serait intéressant de repenser l'espace dans sa globalité en intégrant les deux rives. Une composition similaire combinant arbres et haies serait idéale. Elle se fera en symétrie sur les deux rives et se prolongera jusqu'au parking.

Les parties basses des talus sont plantées d'arbustes couvre-sol. Les plantations améliorent l'aspect visuel pour les voyageurs, assurent un espace dégagé aux abords des voies et limitent l'entretien. La partie haute du talus rive nord reste occupée par des arbustes ornementaux avec en fond des plantations de type haie bocagère. Des arbres tiges de petit développement accompagnent le chemin et structurent l'espace.

Entre ces plantations linéaires et les limites parcellaires, les jardins potagers rive nord sont préservés. Rive sud, l'espace libre est planté d'arbustes décoratifs d'une haie bocagère.

SÉQUENCE GARE



SERVITUDES S.N.C.F.



NOTICE TECHNIQUE
POUR LE REPORT AUX P. O. S
DES SERVITUDES GREVANT LES PROPRIETES
RIVERAINES DU CHEMIN DE FER

L'article 3 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer rend applicable aux propriétés riveraines de la voie ferrée, les servitudes prévues par les lois et règlements sur la grande voirie et qui concernent notamment :

- l'alignement
- l'écoulement des eaux.
- la distance à observer pour les plantations et l'élagage des arbres plantés.

D'autre part, les articles 5 et 6 de ladite loi instituent des servitudes spéciales en ce qui concerne les distances à respecter pour les constructions et les excavations le long de la voie ferrée.

De plus, en application du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942, des servitudes peuvent grever les propriétés riveraines du chemin de fer en vue d'améliorer la visibilité aux abords des passages à niveau.

Les distances fixées par la loi du 15 juillet 1845 sont calculées à partir de la limite légale du chemin de fer, laquelle est indépendante de la limite réelle du domaine concédé à la S.N.C.F.

Selon l'article 5 de cette loi, la limite légale du chemin de fer est déterminée de la manière suivante :

a) Voie en plateforme sans fossé :

une ligne idéale tracée à 1,50 m du bord du rail extérieur (figure 1).

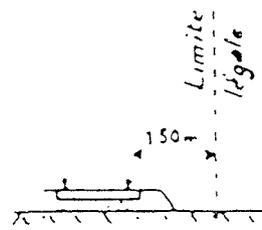


Figure 1

b) Voie en plateforme avec fossé :

le bord extérieur du fossé (figure 2).

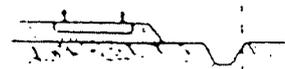


Figure 2



c) Voie en remblai

L'arête inférieure du talus de remblai
(figure 3)

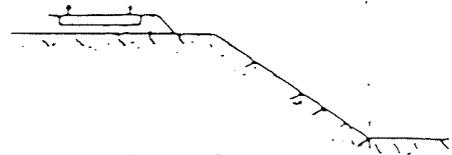


Figure 3

ou

le bord extérieur du fossé si cette voie
comporte un fossé (figure 4).

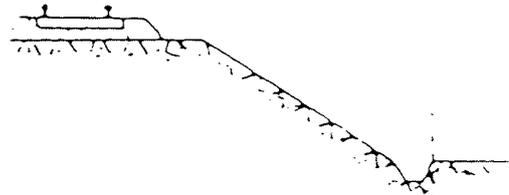


Figure 4

d) Voie en déblai

L'arête supérieure du talus
de déblai (figure 5).

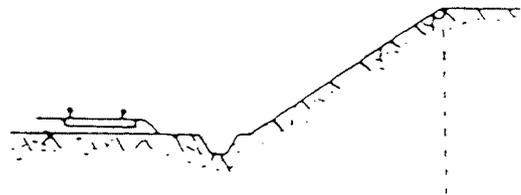


Figure 5

Dans le cas d'une voie posée à flanc de coteau, la limite légale à considérer est constituée par le point extrême des déblais ou remblais effectués pour la construction de la ligne et non la limite du talus naturel (figures 6 et 7).

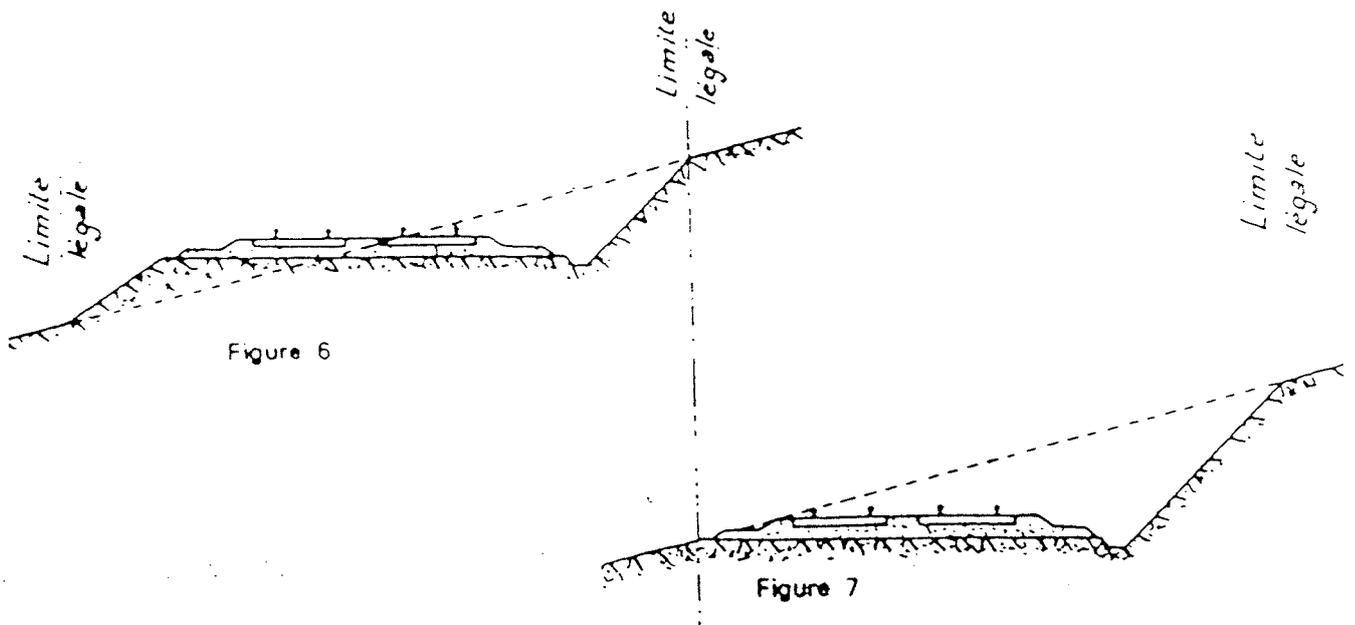


Figure 6

Figure 7



Lorsque le talus est remplacé par un mur de soutènement, la limite légale est, en cas de remblai, le pied et, en cas de déblai, la crête de ce mur (figures 8 et 9).

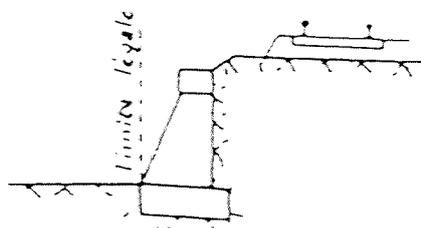


Figure 8

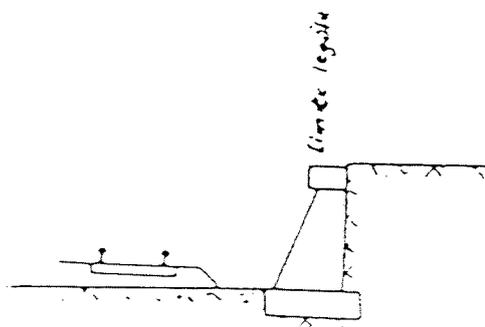


Figure 9

Lorsque le chemin de fer est établi en remblai et que le talus a été rechargé ou modifié par suite d'apport de terre ou d'épuration de ballast, la limite légale pourra être déterminée à partir du pied du talus primitif, à moins toutefois que cet élargissement de plateforme ne soit destiné à l'établissement prochain de nouvelles voies.

En bordure des lignes à voie unique dont la plateforme a été acquise pour 2 voies la limite légale est déterminée en supposant le deuxième voie construite avec ses talus et fossés.

Il est, par ailleurs, fait observer que les servitudes prévues par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer n'ouvrent pas droit à l'indemnité.

Enfin, il est rappelé qu'indépendamment des servitudes énumérées ci-dessus - dont les conditions d'application vont être maintenant précisées - les propriétaires riverains du chemin de fer doivent se conformer, le cas échéant, aux dispositions de la loi de 1845, concernant les dépôts temporaires et l'exploitation des mines et carrières à proximité des voies ferrées.

1 - Alignement

L'alignement est la procédure par laquelle l'Administration détermine les limites du domaine public ferroviaire.

Tout propriétaire riverain du chemin de fer qui désire élever une construction ou établir une clôture, doit demander l'alignement. Cette obligation s'impose non seulement aux riverains de la voie ferrée proprement dite, mais encore à ceux des autres dépendances du domaine public ferroviaire telles que gares, cours de gares, avenues d'accès, etc.

L'alignement est délivré par arrêté préfectoral. Cet arrêté indique aussi les limites de la zone de servitudes à l'intérieur de laquelle il est interdit, en application de la loi du 15 juillet 1845, d'élever des constructions, d'établir des plantations ou d'effectuer des excavations.

L'alignement ne donne pas aux riverains du chemin de fer les droits qu'il confère le long des voies publiques, dits « aisances de voirie ». Ainsi, aucun accès ne peut être pris sur la voie ferrée.

2 - Ecoulement des eaux

Les riveains du chemin de fer doivent recevoir les eaux naturelles telles que eaux pluviales, de source ou d'infiltration provenant normalement de la voie ferrée ; ils ne doivent rien entreprendre qui serait de nature à gêner leur libre écoulement ou à provoquer leur refoulement dans les emprises ferroviaires.

D'autre part, si les riveains peuvent laisser écouler sur le domaine ferroviaire les eaux naturelles de leurs fonds, dès l'instant qu'ils n'en modifient ni le cours ni le volume, par contre il leur est interdit de déverser leurs eaux usées dans les dépendances du chemin de fer.

3 - Plantations.

a) arbres à haute tige - Aucune plantation d'arbres à haute tige ne peut être faite à moins de 6 m de la limite légale du chemin de fer. Toutefois, cette distance peut être ramenée à 2 m par autorisation préfectorale.

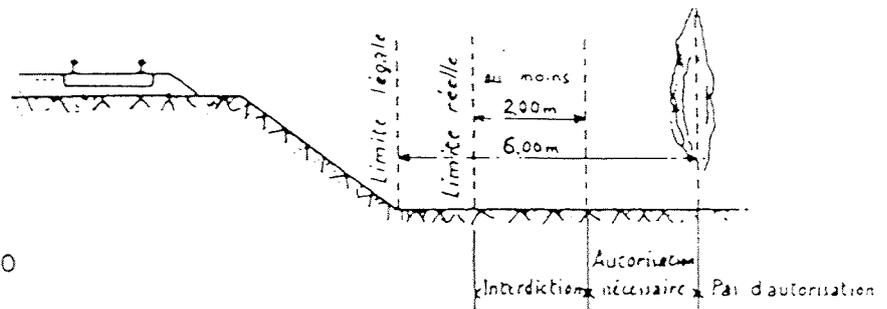


Figure 10

b) haies vives - Elles ne peuvent être plantées à l'extrême limite des propriétés riveraines : une distance de deux mètres de la limite légale doit être observée, sauf dérogation accordée par le Préfet qui peut réduire cette distance jusqu'à 0,50 m.

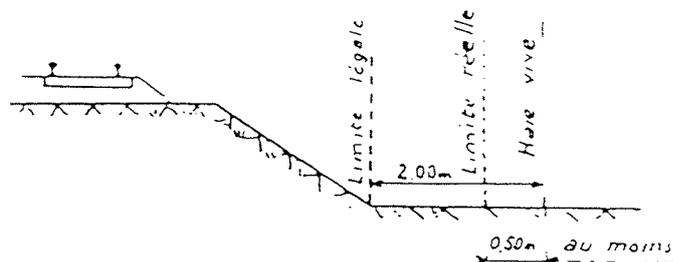
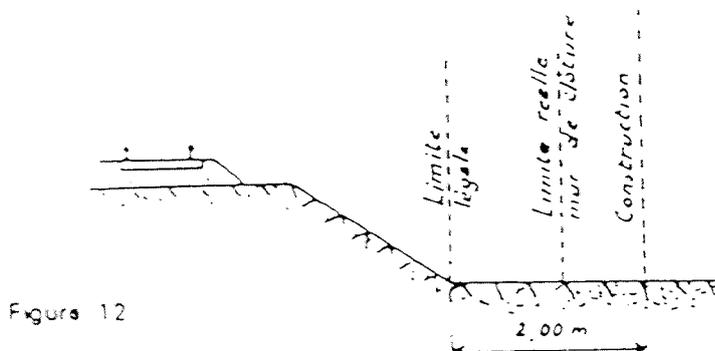


Figure 11

Dans tous les cas, l'application des règles ci-dessus ne doit pas conduire à planter un arbre à moins de 2 m de la limite réelle du chemin de fer et une haie vive à moins de 0,50 m de cette limite.

4 - Constructions

Indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être prévues dans les plans d'occupation des sols aucune construction autre qu'un mur de clôture, ne peut être établie à moins de 2 m de la limite légale du chemin de fer.



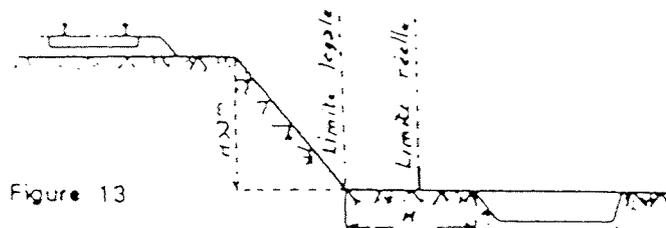
Il résulte des dispositions précédentes que si les clôtures sont autorisées à la limite réelle du chemin de fer les constructions doivent être établies en retrait de cette limite réelle dans le cas où celle-ci est située à moins de 2 m de la limite légale.

Cette servitude de reculement ne s'impose qu'aux propriétés riveraines de la voie ferrée proprement dite qu'il s'agisse d'une voie principale ou d'une voie de garage ou encore de terrains acquis pour la pose d'une nouvelle voie.

Il est, par ailleurs, rappelé qu'il est interdit aux propriétaires riverains du chemin de fer d'édifier, sans l'autorisation de la S.N.C.F., des constructions qui, en raison de leur implantation, entraîneraient, par application des dispositions d'urbanisme, la création de zones de prospect sur le domaine public ferroviaire (Cf. II^e partie ci-après).

5 - Excavations.

Aucune excavation ne peut être effectuée en bordure de la voie ferrée lorsque celle-ci se trouve en remblai de plus de 3 m au-dessus du terrain naturel, dans une zone de largeur égale à la hauteur du remblai mesurée à partir du pied du talus.



8 - Servitudes de visibilité aux abords des passages à niveau.

Les propriétés riveraines ou voisines du croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée sont susceptibles d'être frappées de servitudes de visibilité en application du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942

Ces servitudes peuvent comporter, suivant les cas

- l'obligation de supprimer les murs de clôture ou de les remplacer par des grilles, de supprimer les plantations gênantes, de ramener et de tenir le terrain et toute superstructure à un niveau déterminé
- l'interdiction de bâtir, de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations au-dessus d'un certain niveau,
- la possibilité, pour l'Administration, d'opérer la résection des talus, remblai et tous obstacles naturels de manière à réaliser des conditions de vue satisfaisantes.

Un plan de dégagement soumis à enquête détermine, pour chaque parcelle, la nature des servitudes imposées lesquelles ouvrent droit à indemnité.

A défaut de plan de dégagement, la Direction Départementale de l'Équipement soumet à la S.N.C.F. pour avis les demandes de permis de construire intéressant une certaine zone au voisinage des passages à niveau non gardés.

Cette zone est représentée par des hachures sur le croquis ci-dessous (figure 14).

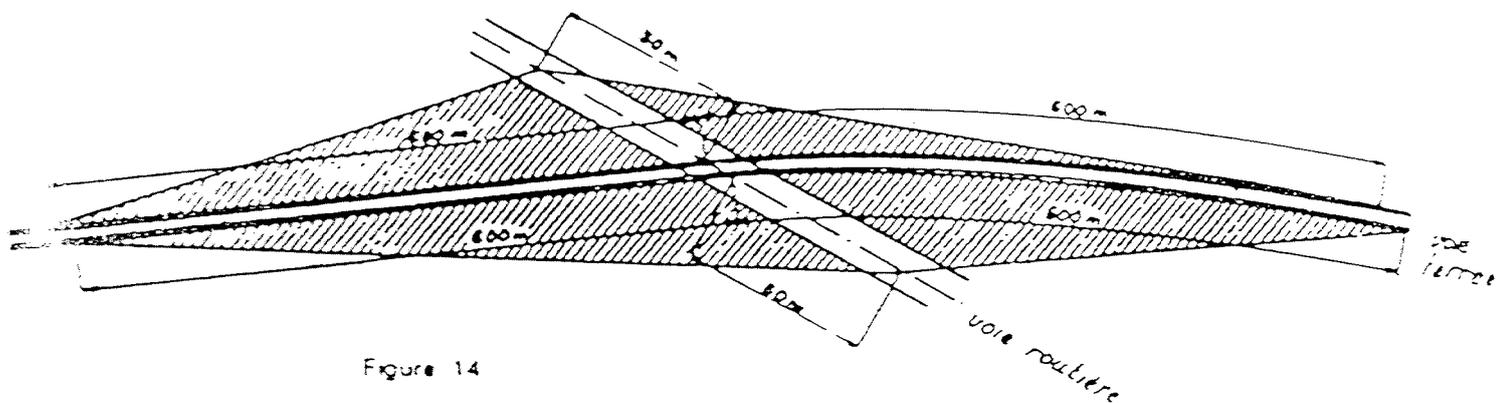


Figure 14

ESTIMATIF